

La forêt de Soignes à l'épreuve de la participation.



Futaie de hêtres. Photo récupérée de <http://www.pirate-photo.fr/forum/viewtopic.php?t=498>

Mémoire de Fin d'Etudes présenté par : IACONO Sonia

En vue de l'obtention du grade académique

de Master en Sciences et Gestion de l'Environnement

Finalité Gestion de l'Environnement Ma120ECTS ENVI5G-T

Directrice : DELIGNE Chloé.

Année Académique : 2014-2015

Remerciements:

Je tiens à exprimer toute ma gratitude envers les personnes qui ont contribué à la constitution de ce mémoire. Je remercie en particulier ma promotrice Mme. Chloé Deligne pour m'avoir accompagné dans l'élaboration de ce travail. Je remercie aussi chaleureusement les personnes qui m'ont accordé de leur temps pour faire des entretiens et répondre à mes innombrables questions: Marie-Françoise Godart, Jacques Sténuît, Pierre Rocmans, Marc Naegels, Bernard Viérin, Michel Maziers, Bruno Campanella et Willy Van De Velde. Je remercie enfin Marie-Françoise Godart, Minh et Sophie pour avoir relu attentivement ce mémoire en y apportant un regard critique.

Résumé:

La forêt de Soignes, patrimoine naturel également classé pour ses valeurs historiques, esthétiques, et scientifiques, est en proie depuis plusieurs années à de vives négociations sur l'orientation de sa gestion. En Région bruxelloise, les nombreux acteurs impliqués dans sa gouvernance tentent de faire respecter les fonctions de la forêt qu'ils estiment primordiales, appuyés par un cadre juridique pas toujours clair. Les tensions se cristallisent autour d'un paysage qui fait la réputation et la particularité de Soignes: la hêtraie cathédrale et ses longs fûts d'une seule et même espèce, démunis de branches sur les vingt premiers mètres, qui rappellent les piliers des cathédrales. Véritables joyaux aux yeux de ses défenseurs, elle court cependant un risque de disparaître en raison des changements climatiques annoncés. Le gestionnaire forestier, estime que la régénération de ce paysage sur une proportion trop importante de la forêt est un risque qu'il serait sage d'éviter afin de préserver une forêt saine et rentable. Il préconise donc de réduire la monoculture du hêtre au profit d'une forêt mélangée. L'Association des Amis de la forêt de Soignes soutien le gestionnaire et se positionne en faveur d'une régénération de la forêt en futaie irrégulière et mélangée favorisant une plus grande biodiversité. La Commission Royale des Monuments et sites et la Direction des Monuments et Sites tentent de protéger au mieux l'intérêt de hêtraie cathédrale. Elles mettent en évidence sa valeur historique et esthétique à l'aide d'études et s'attèlent à faire respecter les contraintes qui sont associées au classement. Enfin l'Association Protectrice des arbres de la forêt de Soignes tente de prendre part aux négociations en faveur de la hêtraie cathédrale et entre temps, protège les arbres remarquables de la hache des forestiers. L'enjeu pour ces acteurs consiste à trouver un accord sur le pourcentage de la forêt à dédier à la hêtraie cathédrale. Mais la lenteur du processus de décision est révélateur des difficultés de gouvernance encouru.

Table des matières

Introduction méthodologique	9
Problématique du mémoire	9
Plan du mémoire	9
Méthodologie	10
Limites de la recherche	11
Partie I : Une introduction à la forêt de Soignes	13
1.1 Une riche biodiversité caractéristique des forêts anciennes	13
1.2 Des hêtres de qualité supérieure	13
1.3 Un paysage majestueux: la hêtraie cathédrale	14
1.4 Des législations qui "protègent" la forêt	14
1.5 Le cadre institutionnel de la gestion de la forêt de Soignes	15
1.5.1 La Région wallonne.....	16
1.5.2 La Région flamande	16
1.5.3 La Région bruxelloise.....	17
1.5.4 Le schéma de structure	17
1.6 Une brève histoire de l'influence de la population sur la gestion forestière	17
Partie 2: Les représentations des différents acteurs au sujet de la forêt. Un cas exemplatif: la question du maintien de la hêtraie cathédrale.....	21
2.1 Les grands principes du plan de gestion.....	21
2.2 Les acteurs de la forêt	23
2.2.1 La Direction des monuments et des sites.....	24
2.2.2 La Commission Royale des Monuments et des Sites	27
2.2.3 Les gardes forestiers.....	30
2.2.4 L'Association des Amis de la Forêt de Soignes	32
2.2.5 L'Association Protectrice des Arbres de la Forêt de Soignes	34
2.3 Les relations entre acteurs	38
2.4 L'apparition du paysage de la hêtraie cathédrale	40
2.5. La position des différents acteurs au sujet du maintien de la hêtraie cathédrale.....	43
2.5.1 Les qualités ambivalentes de la hêtraie cathédrale	44
2.5.2 Monoculture versus forêt mélangée.....	46
2.5.3 Le changement climatique et ses conséquences sur le hêtre.....	53
Partie 3 : La gouvernance de la forêt de Soignes à l'épreuve de la participation	64
3.1 Une définition de la gouvernance	64
3.2 La clarté et la cohérence des politiques lois et réglementation régissant l'utilisation et la gestion de la forêt	66

3.3 Mesures dans lesquelles les politiques et la législation favorisent une gestion forestière adaptative.....	67
3.4 Aptitudes de la société civile, des populations autochtones, et des petites et moyennes entreprises à participer et à s'engager dans la planification, la prise de décision et la mise en œuvre d'actions liées à la foresterie.....	68
3.5 Les stratégies politiques qui influencent la gestion	69
3.6 conclusion.....	72
Bibliographie.....	73
Acronymes et Glossaire.....	76
Acronymes.....	76
Glossaire	76
Annexes	77

Introduction méthodologique

Problématique du mémoire

La gestion de la forêt de Soignes est au centre de controverses entre la société civile, le monde politique et le monde scientifique. Une des questions sensibles semble porter plus particulièrement sur la place de la hêtraie cathédrale dans la forêt. L'objectif de ce mémoire est de rechercher les causes de ces clivages.

Pour se faire, j'interrogerai tour à tour les représentations de différents acteurs impliqués : Comment se représentent-ils la forêt de Soignes ? Son rôle au sein de l'environnement naturel et envers les citoyens ? Comment souhaitent-ils la voir évoluer ?

Il s'agira ensuite de voir dans quelles mesures ces différentes visions s'articulent : Sont-elles complémentaires ou plutôt antagonistes ? Est-il possible de les concilier ? Qui peut avoir la responsabilité de trancher ?

Enfin, je débiterai une réflexion sur la gouvernance de la forêt de Soignes. Quels sont ses forces et ses faiblesses ?

Plan du mémoire

Partie 1 : introduction

Outre la problématique, la méthodologie et les limites de la recherche, il s'agira de « planter le décor » en abordant les caractéristiques spécifiques de la forêt de Soignes, (biodiversité, qualité du bois, paysage réputé) et en abordant le cadre institutionnel et législatif dans lequel elle s'insère. Ensuite il s'agira de situer la gestion de la forêt de Soignes dans son contexte historique en remontant toutefois uniquement jusqu'au 19^{ème} siècle. L'objectif sera de montrer comment les bruxellois ont tenté au cours du temps d'influencer la gestion de la forêt de Soignes.

Partie 2 : Les représentations des acteurs au sujet de la forêt.

Après avoir rapidement parcouru les objectifs du plan de gestion de la forêt de Soignes, je présenterai les acteurs impliqués dans sa gestion.

Je tenterai de saisir leurs objectifs, leurs représentations de la forêt et les relations que ceux-ci entretiennent. Enfin, après une brève histoire sur l'apparition du faciès paysager de la hêtraie cathédrale, j'analyserai la position des différents acteurs par rapport à sa régénération en considérant trois sujets: les qualités ambivalentes de la hêtraie cathédrale, la monoculture versus la forêt mélangée, et finalement, l'adaptation au changement climatique.

Partie 3 : La gouvernance de la forêt de Soignes à l'épreuve de la participation

Pour conclure ce mémoire, j'entamerai une réflexion sur la gouvernance de la forêt de Soignes, en soulignant les forces et les faiblesses constatées lors de ma recherche.

Méthodologie

Pour la première partie du mémoire, il s'agira surtout de faire une revue de la littérature existante au sujet de la gestion forêt de Soignes afin d'inscrire la controverse actuelle dans son contexte historique, institutionnel et légal.

Pour la deuxième partie, j'ai réalisé des entretiens semi-directifs (ou entrevues semi-dirigées) avec les différents acteurs qui prennent part au processus de gestion de la forêt afin de saisir leur représentation de celle-ci ainsi que leur point de vue sur la hêtraie cathédrale (voir annexe 6). L'entretien semi-directif consiste en : « (...) une interaction verbale animée de façon souple par le chercheur. Celui-ci se laissera guider par le rythme et le contenu unique de l'échange dans le but d'aborder, sur un mode qui ressemble à la conversation, les thèmes généraux qu'il souhaite explorer avec le participant à la recherche. Grâce à cette interaction, une compréhension riche du phénomène à l'étude sera construite conjointement avec l'interviewé. » (Savoie-Zjac, L., 2003, p296)

J'ai choisi cette méthode pour sa pertinence dans la compréhension des représentations des acteurs et du sens qu'ils donnent à leurs actions. L'entretien semi-directif me paraît s'imposer pour ne pas brider la recherche par un entretien qui prendrait une tournure trop fermée avec un objet construit à priori.

L'échantillon à interroger a été constitué d'un maximum d'acteurs occupant les positions les plus diversifiées sur la question de la gestion de la forêt de Soignes et de la hêtraie cathédrale.

Je n'ai jamais choisi moi-même les personnes à interviewer. J'ai contacté les associations, et administrations concernées par e-mail en présentant mon projet, et ces personnes m'ont

redirigé vers mes futurs interlocuteurs. J'ai aussi mobilisé des articles scientifiques, des journaux, sites internet, et bulletins trimestriels des associations.

Ensuite j'ai confronté toutes ces données et utilisé les extraits les plus emblématiques pour dessiner l'état des lieux des représentations et des positions des acteurs sur la problématique.

Enfin je me suis rendue en forêt de Soignes accompagnée d'un guide nature et d'un garde forestier afin de m'imprégner de l'ambiance forestière et de prendre conscience des réalités du terrain.

Pour la dernière partie de ce mémoire, je me suis à nouveau plongé dans la littérature existante pour définir la notion de "gouvernance" et je me suis appuyé sur les données récoltées pour nourrir une réflexion sur ses forces et ses faiblesses.

Limites de la recherche

Ce mémoire vise à comprendre les représentations des acteurs. La posture ici n'est pas normative. En ce sens, il ne s'agit en aucun cas de déterminer comme conclusion de cette recherche, ce qu'il conviendrait de faire au sujet de la hêtraie cathédrale.

Pour saisir les représentations des acteurs, je me suis appuyée sur leurs discours lors de nos entretiens. Une des limites de cette méthode réside dans le fait que la situation peu naturelle de l'entretien et leurs connaissances préalables de l'objectif de ma recherche ont influencé ce discours et donc ma perception de leur représentation. Une autre limite se situe dans mon échantillon. En effet, je n'ai pu interroger tous les acteurs qui prennent part au processus de gestion de la forêt de Soignes. J'ai souvent interrogé les représentants (président, secrétaire...) des associations et administrations impliquées dans cette gestion. Leur représentation et opinion ne sont pas absolument représentative de ce que défend leur association ou leur administration. De plus, je n'ai malheureusement pas eu l'occasion de m'entretenir avec l'ingénieur forestier de Bruxelles Environnement malgré de nombreuses tentatives de prise de contact. Je me suis donc appuyé sur la documentation existante afin de saisir la position de Bruxelles Environnement par rapport à la problématique étudiée.

Partie I : Une introduction à la forêt de Soignes

La forêt de Soignes située au sud-est de Bruxelles, à environ 10 km du centre, couvre une superficie de 4.383 ha soit 43.83 km². C'est le plus grand massif de forêt ancienne semi-naturelle de basse et moyenne Belgique. Sa situation géographique en fait une forêt périurbaine particulièrement soumise aux pressions humaines. Elle explique aussi sa répartition entre les trois régions du pays: 37,7% de sa superficie se retrouve en Région de Bruxelles-capitale, 56% en Région flamande et 6.3% en Région wallonne.

Cette forêt est composée principalement de hêtraies, de chênaies et de frênaies. Son faciès paysager le plus connu est probablement celui de la hêtraie cathédrale.

Si la forêt de Soignes est tant appréciée, c'est qu'elle possède plusieurs particularités qui font la fierté de ses défenseurs.

1.1 Une riche biodiversité caractéristique des forêts anciennes

Puisque ce territoire est recouvert de forêts depuis plusieurs siècles, il abrite une biodiversité importante symptomatique des forêts anciennes et qui lui a valu l'inscription de toute sa surface au réseau Natura 2000. A titre illustratif, on y recense 16 espèces de chauves-souris, alors qu'il en existe 18 dans la Belgique toute entière. (IBGE(a), 2003 p120) La taille importante du massif permet de fournir un habitat pour l'avifaune d'une grande variété ce qui fait le bonheur des associations ornithologiques telles que La ligue Royale pour la Protection des Oiseaux, ou la Commission Ornithologique de Watermael-Boitsfort. La présence continue du hêtre fait qu'on dénombre des espèces de champignons ou d'insectes saproxyliques rares et très spécialisées caractéristiques des hêtraies anciennes tels que les Diptères Syrphidae. Ces espèces sont menacées à travers toute l'Europe. (Vandekerkhove.k, Branquart.E, Godefroid.S et Weiserbs.A, 2012, p33)

1.2 Des hêtres de qualité supérieure

"Les hêtres de la Forêt de Soignes sont reconnus par les généticiens forestiers comme étant un phénotype supérieur" (Plan de gestion, 2003, p139). Ils débourrent tardivement et ont un haut rythme de croissance (AgroParisTech, 2012, p31). Ils sont caractérisés notamment par une grande rectitude du tronc et des branches de faibles diamètres. Ceci se traduit par un prix

parmi les plus élevés de Belgique (IBGE (b), 2003, p139). Tandis que la forêt de Soignes est une des forêts les plus productives d'Europe (classe de productivité 1: supérieur à 10m³/ha) (AgroParisTech, 2012, p31).

D'ailleurs, "la "pollution" des peuplements de hêtres soniens par des plants d'origine non certifiée Soignes n'est pas souhaitée." (IBGE (b), 2003, p139).

1.3 Un paysage majestueux: la hêtraie cathédrale

Un faciès paysager est "une variation physiologique d'un peuplement ou d'une communauté végétale liée à la dominance d'une espèce. Un faciès peut correspondre à une particularité écologique stationnelle ou être le résultat d'une action anthropique." (Bastien.Y, Gauberville.C, 2011, p209) Il existe en forêt de Soignes un faciès paysager qui fait beaucoup parler de lui et qui compte aussi bien des admirateurs que des détracteurs. Ce faciès paysager est celui de la hêtraie cathédrale. On estime qu'il recouvre 65% du couvert forestier bruxellois. (IBGE, 2003, p88) Grégory Timal et Stéphane Vanwijnsbergh le décrivent en ces termes:

"La hêtraie cathédrale est un faciès forestier aux caractéristiques paysagères uniques. C'est une futaie régulière, composée, sur de grandes surfaces, (plusieurs dizaines d'hectares), de hêtres de même âge, de formes élancées et remarquablement droits et cylindriques. Le tronc est dépourvu de toutes branches sur près de 20 m. L'absence de sous-bois-qui résulte de la faible luminosité au sol- permet une pénétration visuelle très profonde à l'intérieur de la forêt. Là où le dôme est rompu, les rayons du soleil glissent le long de ces piliers, conférant à ces peuplement une ambiance sacrée de cathédrale gothique à laquelle son nom fait référence." (Timal.G.,Vanwijnsberghe.S., 2009, p 105)

1.4 Des législations qui "protègent" la forêt

La forêt de Soigne est classée dans sont entièreté comme site en raison de sa valeur historique esthétique et scientifique par l'arrêté royal du 2 décembre 1959 (voir annexe 1). Cela signifie entre autre que, pour voir le jour, la plupart des travaux forestiers doivent obtenir le consentement du service des monuments et sites. Cependant, "l'existence d'un plan de gestion approuvé par le gouvernement aurait valeur d'autorisation. Celle-ci serait accordée pour toute la durée de validité du plan." (IBGE (b), 2003, p184)

De nombreuses législations sont d'application en forêt de Soignes et lui confèrent des statuts variés. Ainsi, il existe deux réserves forestières (118 ha), cinq réserves naturelles (3% du territoire Bruxellois de la FS), deux réserves archéologiques, quatre zones de protection spéciale. De plus, l'entièreté de la forêt de soigne a aussi été classée zone spéciale de conservation dans le cadre du réseau Natura 2000. Par conséquent la région doit prendre toutes les mesures nécessaires à la conservation et au maintien sur le long terme des habitats et espèces qu'elle s'est engagé à protéger.

(<http://www.environnement.brussels/thematiques/espaces-verts-et-biodiversite/la-foret-de-soignes/zones-protegees>)

Enfin, suivant les conventions d'Helsinki et de Lisbonne, la FS doit être gérée durablement.

"La convention d'Helsinki définit la gestion durable comme étant "la gérance et l'utilisation des forêts et des terrains boisés, d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes, aux niveaux local, national et mondial ; et qu'elles ne causent pas de préjudices à d'autres écosystèmes"" . (IBGE, 2003, p 180)

Pour ce mémoire, je m'intéresserai uniquement à la partie de la forêt située en région de Bruxelles-capitale. Elle appartient à la région de Bruxelles-capitale et s'étend sur les communes d'Uccle, Auderghem, Watermael-Boitsfort et Woluwe-Saint-Pierre. Sa gestion revient à Bruxelles Environnement, anciennement dénommé IBGE: Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement. Cet institut est un institut para-régional qui dépend directement de l'autorité du ministre responsable des matières suivantes: forêt et conservation de la nature. Actuellement il s'agit de la ministre Céline Fremault.

1.5 Le cadre institutionnel de la gestion de la forêt de Soignes

Depuis la régionalisation, plus précisément depuis le 1^{er} janvier 1983, la gestion de la forêt de Soigne est répartie entre les trois régions. Chacune d'elle poursuit donc des objectifs qui lui sont propres en employant des moyens différents qui sont décrits dans leur plan de gestion respectifs.

1.5.1 La Région wallonne

La partie wallonne de la forêt de Soignes s'étend sur les communes de Waterloo et La Hulpe. Elle fait partie du cantonnement de Nivelles qui lui même est soumis à la direction de Mons sous l'autorité de l'ingénieur forestier Jean-François Plumier. Cette direction est rattachée au ministère régional de l'environnement dans la "Division Nature et Forêts" (Pons.T, 2003-4, p 28). En Région wallonne la fonction économique de la forêt reste assez prégnante bien que les fonctions écologiques sociales et patrimoniales soient bien entendu entretenues. L'objectif de gestion écologique consiste à transformer progressivement les futaies régulières en futaies irrégulières et à diversifier les essences de manière à favoriser la biodiversité, améliorer la fertilité du sol et être plus souple face au changement climatique (Service Public de Wallonie, Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement. Département de la Nature et des Forêts, 2014, p29). Il va de pair avec l'objectif économique pour qui la diversification représente une sécurité supplémentaire en cas de problème ciblé sur le hêtre.

La Région wallonne a d'ailleurs une position très tranchée sur la régénération du faciès cathédrale de la hêtraie qui sera présente à l'avenir sur seulement 9% du territoire wallon de la forêt de Soignes. (*Ibid.* p74)

"Le maintien et la restauration de la futaie cathédrale se justifie uniquement pour des raisons historico-culturelles et esthétiques qui sont renforcées par le classement de cette forêt à plusieurs niveaux. La conservation patrimoniale de cet édifice sylvicole est en totale inadéquation avec deux autres rôles de la forêt ; son renouvellement et son entretien constituent un investissement financier et humain colossal, une futaie pure et équienne forme un écosystème pauvre en biodiversité, peu indiqué dans le contexte des changements climatiques globaux et offrant peu de niches écologiques variées. C'est pourquoi cette conservation patrimoniale se cantonnera à certaines portions de la forêt." (*Ibid.*, p 34)

1.5.2 La Région flamande

La partie flamande de forêt de Soignes couvre les communes de Hoeilaart, Tervuren, Rhode Saint-Genèse et Overijse. Elle est gérée par le cantonnement du Brabant Occidental qui dépend de la foresterie de Groenendael. Celle-ci fait elle même partie des services extérieurs des eaux et forêts du ministère de la Région flamande. L'ingénieur forestier en charge est actuellement Patrick Huvenne. Contrairement à la Région bruxelloise, la Région flamande a préféré la diversification de la structure des peuplements forestiers en abandonnant la

monoculture du hêtre. Ses objectifs de gestions sont plutôt axés autour de la conservation de la nature. (AgroParisTech., 2012, p32).

1.5.3 La Région bruxelloise

J'examinerai plus en détails les objectifs du plan de gestion de la Région bruxelloise dans la deuxième partie.

1.5.4 Le schéma de structure

Pour maintenir une cohérence dans la gestion du massif forestier, particulièrement pour le public qui la fréquente, un schéma de structure a été mis au point afin de dégager des directions communes de gestion pour certaines matières. Ces objectifs sont énoncés sur le site Internet de Bruxelles Environnement:

- "Situées en périphérie, des portes d'accès bien équipées doivent guider les usagers et protéger le noyau écologique de la forêt : desservies par les transports publics, elles accueillent des établissements Horeca et proposent des promenades sur des chemins balisés.
- L'adoption d'une charte de mobilier uniforme et une information trilingue partout.
- De nouvelles mesures visent à endiguer le morcellement spatial dû à l'infrastructure de transport et à reconnecter écologiquement la forêt : restauration de vallons secs, réalisation d'« éco-ducs », amélioration des passerelles piétonnes et cyclistes...
- Des réseaux écologiques et récréatifs doivent relier la forêt à son environnement : rénovation et amélioration de parcours VTT, pistes cyclables et sentiers de promenade reliés aux grands axes routiers périphériques."

(<http://www.environnement.brussels/thematiques/espaces-verts-et-biodiversite/action-de-la-region/schema-de-structure-de-la-foret-de>)

1.6 Une brève histoire de l'influence de la population sur la gestion forestière

Si aujourd'hui la gestion de la forêt de Soignes se caractérise par la participation d'un grand nombre d'acteurs dans la prise de décision, il ne s'agit pourtant pas d'un phénomène tout à fait neuf. Les "utilisateurs de la forêt" ont depuis longtemps tenté d'avoir leur mot à dire sur sa

gestion. Je me contenterai de remonter au 19^{ème} siècle pour illustrer ce propos en m'appuyant sur l'étude historique de Michel Maziers "Le hêtre dans la gestion de la forêt de Soignes".

Dès le moment où les transports en communs (1854: ligne ferroviaire du Luxembourg jusqu'à La Hulpe, 1885 réseaux de trams vicinaux) ont créé des accès à la forêt, la population s'y est rendue pour différentes activités. On distinguait alors trois grandes catégories d'utilisateurs: les intellectuels, artistes ou encore les esthètes admirateurs des paysages. Il y avait aussi ceux que Claire Billen appela les "souliers vernis" qui se plaisaient à parader aux abords des lisières de la forêt qui constituaient un cadre idéal pour arborer leurs plus beaux appareils. Enfin, on retrouvait aussi les promeneurs du dimanche (Maziers.M., 2012). Pour tous ces individus qui "pratiquent" pourtant la forêt de manière assez différente, Soignes fait partie du patrimoine bruxellois et ils estiment de ce fait avoir le droit d'être tenu au courant des choix de gestion. (*Ibid.*)

Très vite, les esthètes font entendre leur voix. Ils n'aiment guère la hêtraie équienne et encore moins les coupes à blancs qui laissent un espace ouvert et désert dans la forêt. Comme ils sont en liens étroits avec les politiciens de l'état, ils usent de leurs relations pour induire leur volonté sur la gestion de la forêt. " Quel(s) que soi(en)t le(s) parti(s) au pouvoir, les esthètes auront un relais de haut niveau dans le monde politique, pas tant pour obtenir des subventions qui créent des dépendances que pour obtenir des mesures allant dans le sens voulu par les esthètes" (*Ibid.*, p 69). La fin de la méthode du tire-et- aire est obtenue en 1907 par Nestor-Iris Carhay, président du Comité de protection des arbres auquel succèdera la ligue des amis de la forêt de Soignes.

Cette abolition du tire-et-aire n'est pas pour déplaire aux forestiers qui déjà à l'époque expérimentent les problèmes de la hêtraie équienne. Le coût important des plantations, le manque de lumière qui se traduit par l'absence de sous-bois, la dégradation du sol sous monoculture, le manque d'abri pour les jeunes plants sont déjà observés avec inquiétude. (Mazier, 2012).

Les intérêts divergent entre forestiers et esthètes au niveau de la qualité des arbres. Alors que l'objectif des premiers fait encore la part belle à la rentabilité, celui des second est à la beauté de l'arbre. Or, ces deux aspects sont contradictoires. Mais René Stevens, fondateur de la ligue des amis de la forêt de Soignes, à cette époque ne manque pas d'audace. Dès 1904 son association compte 4000 membres et il profite du rapprochement des intérêts entre l'administration forestière et l'association durant la guerre pour faire valoir ses intérêts. "Ce que veut [Stevens] c'est un paysage plus varié, avec des arbres trapus, développant des branches basses, obtenus par de larges éclaircies qui créeront ainsi des clairières envahies

d'herbes folles. (...) Pour la rentabilité bien sûr, ce bois plein de nœuds... mais qu'importe puisque ce sera beau!" (*Ibid.*, p76).

Il réclame alors ce qu'il appela plus tard un "canton pittoresque". Un espace de la forêt géré selon des méthodes sylvicoles que Stevens préconise pour donner de beaux arbres à peindre. Et l'administration lui cède 38 ha à cet effet!

Les promeneurs aussi se font entendre, et l'administration des Eaux et Forêts qui, à cette époque, souhaite avant tout apaiser les tensions entre les différents usages de la forêt, décide de l'aménager pour les promeneurs en y créant chemins et sentiers. Dans cette mouvance, elle rend les étangs accessibles à la pêche.

Plus tard, dès 1945 avec le retour en force des scientifiques qui s'intéressent à la forêt, et l'affluence toujours plus grande des touristes, on retrouvera dans l'administration une volonté d'éduquer les utilisateurs à la forêt, notamment à l'aide de dépliants explicatifs et de promenades guidées pour qu'ils soutiennent par la suite les actions de l'administration. (*Ibid.*, p81).

Mais le phénomène sans doute le plus important dans l'influence exercée par la population bruxelloise sur la gestion de la forêt aboutit le 2 décembre 1959. Il s'agit du classement de la forêt de Soignes en tant que site par un arrêté royal du gouvernement bruxellois qui protège depuis lors l'intégrité de la forêt. Celui-ci serait le résultat de contestations à propos des projets de travaux du ministère des travaux publics concernant la construction et l'élargissement de routes traversant la forêt. Mais ce classement, s'il empêche la construction de nouvelles routes, n'empêche pas l'élargissement des routes existantes. Par conséquent, on voit en Soignes l'élargissement de la chaussée de Wavre entre la sortie d'Auderghem et Notre-Dame-Au-Bois, la transformation de routes à une bande de circulation en semi-autoroutes, avec des tunnels, etc...Ces travaux ne se font pas sans causer de nombreux problèmes à la forêt et à sa gestion: éclatement de la forêt avec pour conséquence une circulation de la faune mise en péril, fragilisation des nouvelles lisières qui voient de nouveaux arbres exposés aux coups de soleil et au vent, pollution des eaux etc. .Les objectifs de protection de l'intégrité de la forêt qui avaient émergé dans ce contexte, sont encore d'actualité aujourd'hui. La ligue se bat pour la construction d'écoducs, éco-tunnels et éco-ponts pour permettre le déplacement de la faune malgré le morcellement de la forêt causée par des voies de communication toujours plus imposantes.

Dans ce contexte d'augmentation de la fragmentation forestière, et dans l'avènement de la révolution culturelle qui suscite un intérêt pour l'écologie, arrive un nouveau groupe

d'influence sur la gestion forestière. Ce sont des naturalistes qui œuvrent à trouver des mesures pour préserver la forêt de Soignes. A sa tête on retrouve Hellin De Wavrin. Ils réclament "une gestion de la forêt qui ne se limite pas à la productivité et au tourisme, mais qui tienne compte des impératifs biologiques relatifs tant à la faune qu'à la flore sauvage" (*Ibid.*, p84). Ils déposent un projet en janvier 1974 visant à la sauvegarde de 27 sites en Soignes qui sera approuvé le premier avril suivant. Environ 10 ans plus tard, en 1985, à ces sites d'intérêts biologiques seront ajoutés des sites d'intérêts historiques et archéologiques.

Aujourd'hui, les esthètes au sens de l'époque tel que les artistes peintres ont plus ou moins disparus. Par contre il existe bel et bien des personnes attachées actuellement au paysage de la forêt et à ses qualités esthétiques, comme nous le verrons dans la prochaine partie de ce mémoire. Eux aussi revendiquent que leur avis soit pris en compte dans la gestion. « Les souliers vernis » quant à eux ont été remplacés par la haute société contemporaine adepte du golf et des soirées de la Terrasse de l'Hippodrome ou le Circus d'Uccle. Eux non plus ne pénètrent généralement pas dans la forêt. Ils ne posent que quelques problèmes aux lisières. Les écologistes, actuels tenants du maintien et du développement de la diversité biologique forestière, ont pris beaucoup de place dans sa gestion. En effet la biodiversité occupe une place prioritaire dans certaines zones de la forêt. La seconde partie de ce mémoire approfondi le rôle de ces différents acteurs dans la gestion de la FS.

Partie 2: Les représentations des différents acteurs au sujet de la forêt. Un cas exemplatif: la question du maintien de la hêtraie cathédrale.

Dans cette partie il s'agira dans un premier temps d'aborder les grandes lignes du contenu du plan de gestion de la FS de 2003. Ensuite je m'attarderai à décrire les différents acteurs impliqués dans la gestion de la partie bruxelloise de la FS. Je tenterai de saisir leurs objectifs, leurs représentations de la forêt et les relations que ceux-ci entretiennent. Enfin, après une brève histoire sur l'apparition du faciès paysager de la hêtraie cathédrale, j'analyserai leur position par rapport à sa régénération en considérant trois sujets: les qualités ambivalentes de la hêtraie cathédrale, la monoculture versus la forêt mélangée, et finalement, l'adaptation au changement climatique.

2.1 Les grands principes du plan de gestion

L'objectif principal énoncé par le plan de gestion de 2003 pour la partie bruxelloise est de tendre vers une forêt sociale. Il est énoncé en ces termes:

"L'objectif principal du plan de gestion est ainsi de tendre vers une forêt sociale (selon la conception de ROISIN (1977))¹ qui satisfait dans le présent et pour le futur (gestion durable)², les différentes fonctions aujourd'hui reconnues au massif – les fonctions de conservation de la nature (qui est symbolisée en forêt de Soignes par la présence du chevreuil), paysagère, récréative et éducative – par leur intégration cohérente dans la gestion du site (gestion intégrée et différenciée)." (IBGE, 2003 (a), p26)

Plusieurs grands principes de gestion sont suivis afin de remplir cet objectif. Le plan de gestion les présente selon un ordre d'importance décroissant:

- "Limiter toute pratique qui pourrait entraîner une dégradation des sols.
- Augmenter la biodiversité en forêt.
- Maintenir voire restaurer certains milieux particuliers.

¹ « ... Dès lors que l'on reconnaît à la forêt diverses fonctions aujourd'hui bien établies et que chacune de celles-ci sous-entend implicitement la satisfaction d'un besoin particulier de l'homme et de la société, c'est dans l'accomplissement de chacune de ces fonctions que la forêt remplit son rôle social » (ROISIN, 1977).

² La convention d'Helsinki définit la gestion durable comme étant "la gérance et l'utilisation des forêts et des terrains boisés, d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes, aux niveaux local, national et mondial; et qu'elles ne causent pas de préjudices à d'autres écosystèmes".

- Maintenir le faciès de la hêtraie cathédrale.
- Assurer une diversité de paysages de qualité.
- Mettre en valeur le patrimoine historico-culturel.
- Maintenir la forêt dans un bon état de propreté.
- Assurer un bon accueil du public (accès, viabilité, sécurité).
- Rencontrer les multiples demandes du public en termes de récréation.
- Permettre une bonne cohabitation des différentes activités de loisir.
- Informier et sensibiliser le public à la nature et à la gestion durable.
- Protéger les ressources hydriques (souterraines et de surface).
- Tendre à la régénération naturelle des peuplements."

(IBGE (a), 2003, p27)

La gestion de la FS est dite "intégrée et différenciée"(IBGE, 2003 (a), p142) car elle est découpée en zones qui répondent chacune à des objectifs différents. Ces objectifs sont intégrés dans une vision d'ensemble pour répondre à l'objectif plus large qui vise à faire de la forêt de Soignes une forêt sociale. En effet les différentes fonctions de la forêt n'étant pas toutes compatibles entre elles et n'étant pas formellement hiérarchisées, le moyen qu'a choisi Bruxelles Environnement pour permettre le bon accomplissement de toutes ces fonctions est de procéder à un découpage de la forêt en quatre zones dans lesquelles un objectif est prioritaire sur les autres. (IBGE, 2003 (a), p142)

1. La **zone en conservation** où les objectifs de conservation de la nature sont prioritaires. Elle regroupe ainsi les réserves naturelles dirigées, les réserves forestières, les réserves forestières intégrales, la zone de grand intérêt faunistique et les clairières.
2. La **zone paysagère**, où l'objectif est d'assurer la qualité des paysages. Cette zone englobe les abords des routes et les drèves et surtout les parcelles maintenues en hêtraie cathédrale.
3. La **zone récréative**, où la satisfaction de la demande de récréation du public est prioritaire.
4. La **zone mixte**: zone où on n'a pas déterminé d'objectif ou de fonction prioritaire.

J'aimerais insister sur le fait que le gestionnaire forestier a un choix à faire sur la composition en essence de la forêt. Ce choix s'effectue notamment en fonction des stations forestières. L'ancien plan de gestion de 2003 préconisait 60% de hêtres, 15% de chênes, 15% de frênes, bouleaux, érables et fruitiers et, enfin, 15% de résineux. Depuis lors, dans les négociations autour de la révision du plan de gestion, il est question de réduire la proportion de hêtre.

En résumé, comme le souligne le rapport, le gestionnaire forestier doit assurer les différentes fonctions de la forêt avec la complexité qu'elle comporte. Il doit "régénérer les peuplements vieillissants de hêtres tout en préservant le paysage, protéger et favoriser la biodiversité, tout en assurant l'accueil du public et, enfin, alimenter la filière économique du bois avec des produits labellisés «gestion durable ». (AgroParisTech, 2012, p32).

2.2 Les acteurs de la forêt

Pour saisir les représentations des acteurs, je me suis appuyée sur leurs discours lors de nos entretiens. Une des limites de cette méthode réside dans le fait que la situation peu naturelle de l'entretien et leurs connaissances préalables de l'objectif de ma recherche a influencé ce discours et donc ma perception de leurs représentations.

J'ai saisi les représentations des acteurs interrogés en analysant les adjectifs qu'ils utilisent pour qualifier la forêt ainsi que les oppositions qui apparaissent dans le discours.

Les questions directes concernant leurs représentations (de type: quelles sont vos représentations de la forêt?), n'ont pas été privilégiées, j'ai plutôt choisi de poser des questions indirectement liées à ce sujet. Par exemple: Pour vous quelle est la valeur de la forêt? Qu'est ce qui justifie sa protection? Que souhaiteriez-vous pour l'avenir de la forêt? Leurs réponses m'ont permis d'interpréter les représentations qu'ils se font de la forêt.

Je tenterai de comparer ces représentations en mettant en évidence les similitudes et les différences qui existent entre ces acteurs.

A travers ces entretiens, il apparaît que chacun des acteurs perçoit et reconnaît le caractère multifonctionnel de la forêt. Cependant, chacun d'eux insiste sur une ou plusieurs fonctions qu'ils mettent en avant. C'est ce que je mettrai en évidence dans cette section.

Je l'ai mentionné plus haut, la FS est gérée par les trois régions de l'Etat belge. Mais d'autres acteurs viennent ajouter leur influence sur la gestion de Soignes. Ainsi, en Région bruxelloise, la gestion forestière au sens de l'ingénieur forestier est assurée par Bruxelles Environnement. Cependant cette gestion forestière est soumise à permis. C'est la Direction des Monuments et des Sites de la Région bruxelloise (DMS) qui délivre ces permis. La Commission Royale des Monuments et des Sites (CRMS) quant à elle émet des avis contraignants sur les travaux à effectuer sur le site. Leur rôle est de veiller à la sauvegarde du patrimoine tel qu'il a été décrit dans l'arrêté de classement de la FS en tant que site. Quant à Bruxelles Mobilité,

l'administration bruxelloise chargée des équipements, des infrastructures et des déplacements, elle s'occupe des voiries qui traversent la forêt ainsi que des arbres d'alignements. Enfin, pour ce qui est des administrations nous mentionnerons aussi la Direction de l'Urbanisme qui est l'autorité compétente pour délivrer les permis d'urbanisme. Il ne faut cependant pas oublier les associations liées à la forêt de Soignes que sont: Les Amis de la Forêt de Soigne (AFS), l'Association Protectrice des arbres de la forêt de Soignes (APAFS), La Commission ornithologique de Watermael-Boitsfort.

Dans le cadre de cette étude j'ai effectué des entretiens semi-directifs avec des personnes actives dans ces différentes institutions. En ce qui concerne le cadre associatif, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec Jacques Sténuit (président) et Michel Maziers³ (secrétaire général), en leur qualité de membres de l'AFS. De l'APAFS, j'ai rencontré Pierre Rocmans (secrétaire général), Bernard Viérin (trésorier) et Marc Naegels (président honoraire).

En ce qui concerne les administrations bruxelloises j'ai rencontré Bruno Campanella représentant la DMS (cellule sites) et Marie-Françoise Godart (cellule sites) de la CRMS. N'ayant pas pu rencontrer un ingénieur forestier de l'IBGE, l'emploi du temps de ceux-ci étant trop chargé, j'ai rencontré un garde forestier travaillant à la gestion de la forêt sous la direction de Bruxelles Environnement: M.Willy Van De Velde.

2.2.1 La Direction des monuments et des sites

a) Objectifs et fonctions:

La Direction des Monument et des Sites occupe un rôle phare dans la protection du patrimoine bruxellois. Elle suit les dossiers de classement et d'inscription sur la liste de sauvegarde de monuments et des sites, qui sont les deux types de protection légale destinés au patrimoine. Il est à noter que la demande de classement d'un site ou d'un monument peut aussi bien émaner du gouvernement que de la Commission Royale des Monuments et Sites ou des communes ainsi que des ASBL de sauvegarde du patrimoine ou des propriétaires du bien en question.

<http://www.monument.irisnet.be/fr/protoc/intro.htm>

³ J'ai rencontré un problème technique qui fait que la qualité de l'enregistrement de Michel Maziers est médiocre et n'a pu être utilisé pour une retranscription. J'ai préféré par conséquent ne pas prendre en compte cet entretien dans la partie deux de ce mémoire. Cependant, cette rencontre m'a permis d'avoir accès à certaines études détenues par l'AFS et de comprendre par ailleurs les richesses historiques de la forêt.

Bruno Campanella: « *Notre mission c'est de faire l'inventaire du patrimoine bruxellois, de bien le connaître et de le protéger. Beaucoup de sites sont référencés et les plus intéressants sont protégés par un arrêté de protection ou par un classement sur liste de sauvegarde.* »

Le rôle spécifique de la DMS vis-à-vis de Bruxelles Environnement est l'accord de permis pour la gestion courante, c'est-à-dire pour les coupes régulières. Du fait que le site est classé, le gestionnaire doit demander une permission pour abattre les arbres. Evidemment cela se fait de manière ponctuelle : une fois par an Bruxelles Environnement introduit le plan de coupes qu'il a prévu pour l'année à venir. Le but est de contrôler que les objectifs et les obligations qui vont avec le classement sont respectés.

La DMS va ainsi être très stricte dans la conservation du parcellaire. Il est hors de question de céder des parcelles de forêt comme terrain à bâtir. Elle est aussi rigide sur le tracé des chemins qui ont été précisément décrits au moment du classement et qui ont marqué l'histoire de la forêt. Par contre, elle est plus souple au niveau de la composition en essence.

Bruno Campanella: *"La composition en essence, on sait que c'est quelque chose qui est amené à varier. Le tout c'est que ça ne change pas simplement parce que "le gestionnaire a décidé que". Il faut que lui (le gestionnaire) nous apporte de vrais arguments pour prouver que c'est une nécessité. Ce qui explique toutes les études qui ont été faites, sur le dépérissement du hêtre en forêt de Soignes, sur le changement climatique. On a voulu vérifier avec des études complémentaires qu'il y avait bien ce dépérissement et que du coup, la stratégie qui avait été désignée par Bruxelles Environnement était fondée sur quelque chose de scientifique."*

La DMS est donc bel et bien garante du classement, elle représente l'intérêt de la fonction historique, culturelle et paysagère auprès du gestionnaire et constitue une forme de contre-pouvoir. Un plan de gestion patrimonial doit d'ailleurs être mis sur pied. Pour que le plan de gestion de la FS ne soit pas en contradiction avec celui-ci les parties cherchent à créer un plan de gestion mixte. Cela permettrait d'éviter d'avoir deux plans de gestion traitant de la même question mais donnant pourtant des directives différentes et cela permettrait aussi d'éviter des demandes de permis.

Bruno Campanella: « *On va avoir finalement un plan de gestion mixte qui reprend la gestion pratique au jour le jour pour Bruxelles Environnement, mais en même temps, le fait que ce soit avalisé par la DMS et la CRMS ça va avoir l'avantage pour Bruxelles Environnement que tous ce qui sera dans le plan de gestion ne sera plus soumis à permis. Donc ils seront tranquilles pour de nombreuses années à ce moment-là.* »

En fait, la DMS s'entretient avec Bruxelles Environnement lors des réunions du groupe de travail censé ré-élaborer le plan de gestion de la FS. Ce groupe est constitué entre autres des membres de la CRMS de la DMS et M. Jacques Sténuît qui représente les associations liées à la forêt. Elle est aussi intégrée lors des négociations concernant le schéma de structure qui coordonne les trois régions sur certains domaines d'actions.

b) Lien entretenu avec la forêt

Pour Bruno Campanella, la FS dans le cadre de son travail est avant tout appréhendée comme un bien classé, un patrimoine bruxellois sur lequel il faut veiller pour maintenir son intégrité. Il a donc un lien professionnel de protection vis-à-vis de la forêt.

c) Représentations de la forêt

M. Campanella semble se représenter la forêt comme un être vivant qui évolue parfois tellement rapidement, qu'il prend de court les gestionnaires forestiers. Bruno Campanella: « *pendant que les hommes s'amuse à rédiger des plans de gestions, bah elle continue à évoluer, c'est un milieu naturel, donc il évolue, il est vivant et donc la réalité de terrain dépasse pratiquement ce qu'on a réussi à mettre sur papier.* »

Cet extrait révèle un élément important dans la compréhension des difficultés de la gestion d'une forêt. Parce qu'elle fait partie du monde vivant, elle évolue suivant des facteurs biotiques et abiotiques étudiés par des études scientifiques: le changement climatique, les maladies etc. et parfois d'une manière telle qu'une adaptation à ces changement demande la révision du plan de gestion pour lequel il n'est pas évident de trouver un consensus.

Bruno Campanella : « *Un site naturel on sait que ça va évoluer dans le temps, et c'est pour ça qu'on est parfois piégé par notre propre outil. Quand on va très loin dans la description d'un site, qu'on décide qu'il a un intérêt patrimonial parce qu'on y retrouve telle orchidée, le jour où on ne retrouve plus d'orchidées parce que la population était trop petite et que génétiquement, elle s'est épuisée, alors on va se retrouver à faire du faux. On va faire semblant, réintroduire une population parce que dans un texte il est dit quelque part qu'un tel élément patrimonial faisait partie du pourquoi on a classé un site.* »

Dans cet extrait où s'expriment les représentations de M. Campanella, ce qui attire particulièrement mon attention c'est que, selon lui, la réintroduction d'espèces, revient à « faire du faux ». Le faux serait l'intervention humaine dans la nature, qui elle « fait du vrai » comme le révèle l'extrait suivant:

Sonia: « *Qu'est ce qui fait la valeur de la FS?* »

Bruno Campanella: « *Donc au départ c'était vraiment l'aspect poumon vert aux portes de Bruxelles. Le fait d'avoir une forêt qui était quand même relativement exceptionnelle en Europe. Parmi les différentes capitales il n'y en a pas énormément qui ont de vraies forêts relictuelles. Il y a des parties de la FS qui ont été fortement artificialisées, mais il y a vraiment des endroits où on est quasiment sur une forêt... je ne vais pas dire primaire, mais si, quasiment puisqu'elle n'a pas évolué beaucoup depuis l'ère glaciaire...* »

Ainsi il me semble que M. Campanella voit la forêt comme un milieu particulièrement artificialisé et transformé par la main de l'homme, gardant cependant ça et là des zones de forêt « primaire », « relictuelle », « vraie » « n'ayant pas évolué depuis l'ère glaciaire », somme toute **authentique**. Ce qui fait partie de la valeur particulière de la forêt et lui confère un caractère exceptionnel. D'autres composantes viennent cependant ajouter une valeur patrimoniale à la forêt: les monuments, le caractère varié des paysages, la hêtraie cathédrale qui fait partie de l'histoire de la forêt.

« *Dans la forêt de Soignes on a d'autres éléments patrimoniaux qui retracent l'histoire du site. Tous simplement la hêtraie cathédrale en fait partie parce qu'il y a un aspect paysager aussi. Il y a aussi l'aspect patrimoine naturel et donc la biodiversité, l'aspect paysager, on a vraiment au niveau de l'éducation de la population de Bruxelles, un tas de paysages différents à montrer dans la forêt de Soignes. Ce n'est pas seulement une accumulation d'arbres les uns derrière les autres. On a des choses qui sont plus vallonnées, des choses qui sont plus ouvertes, on a pas que du hêtre, on a différents peuplements, on a des zones de lisières qui sont aussi très importantes. Voilà, il y a les aspects naturels, paysagers, historiques et monumentaux.* »

2.2.2 La Commission Royale des Monuments et des Sites

a) Objectifs et fonctions

Le rôle principal de la Commission Royale des Monuments et des Sites consiste à émettre des avis concernant les travaux à effectuer sur des sites ou des monuments classés ou non, afin d'en respecter l'esprit. La DMS lui demande parfois de s'exprimer sur la possibilité de classement ou d'inscription sur liste de sauvegarde d'un site ou d'un monument. Il est cependant à noter que la décision finale de classer ou non un bien revient au gouvernement. (<http://www.crms.irisnet.be/fr/cadre-legal/mission>)

Marie-Françoise Godart: « *La CRMS de manière générale elle est là pour assurer le bon fonctionnement et le respect de tout ce qui est bien classé. C'est très caricatural mais enfin en gros la commission a pour but de s'assurer du respect des contraintes qui vont avec la loi sur le classement. Normalement, quand on veut intervenir sur un bien classé, un bien immobilier ou un site naturel, la commission doit donner un avis conforme, dans ce cas là il faut obligatoirement respecter l'avis de la commission.* »

La CRMS émet deux types d'avis:

Les avis conformes, concernent aussi bien les monuments et sites classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde que ceux qui ne le sont pas. Lorsque des travaux doivent être effectués, une demande de permis est introduite à la **direction de l'urbanisme**. Celle-ci comporte un volet urbanistique et un volet patrimonial. Un avis est d'abord demandé à la DMS, puis à la CRMS. Ce dernier est contraignant. « Cela signifie que le permis ne peut être délivré par le fonctionnaire délégué du gouvernement que sous réserve des conditions énoncées dans l'avis de la Commission. Dans le cas d'un avis défavorable, le permis ne peut être délivré. » (<http://www.crms.irisnet.be/fr/cadre-legal/mission>)

Les avis indicatifs ne concernent que des monuments ou des sites qui ne sont ni classés ni intégrés à la liste de sauvegarde. Généralement ce sont les communes ou le pouvoir régional qui, lorsqu'ils effectuent des travaux sur des monuments ou des sites, demandent un avis à la CRMS afin de voir comment conserver au mieux le bien patrimonial en question. Cependant, le demandeur n'est pas tenu de suivre l'avis de la CRMS.

Deux de mes interlocuteurs ont souligné des dysfonctionnements de la CRMS. Pour eux, il manque de spécialistes des sites; des individus dont la formation est plus axée sur le vivant. Ce qui signifie que les décisions ne sont pas forcément prises en connaissance de cause.

b) Lien entretenu avec la forêt

Mme Godart entretient un rapport de scientifique vis à vis de la forêt. Elle a en effet effectué sa thèse sur la phytosociologie forestière et a mené un projet pour une étude à la fois botanique et historique sur un massif forestier du sud de la Belgique. Elle porte cependant deux casquettes: celle de botaniste et celle de « patrimonialiste ».

c) Représentations de la forêt

Parmi les acteurs interrogés, elle est la seule à avoir fortement insisté sur le caractère périurbain de la FS. La fonction qui est le plus mise en évidence à travers son discours est la

fonction récréative. La forêt dans ce cas là est considérée comme un parc urbain, un espace vert intégré dans le tissu de la ville, côtoyé et géré par l'homme. Cette forêt n'a plus rien de "sauvage" et de "naturel", malgré la présence de grands mammifères emblématiques comme les chevreuils, dont les populations sont en réalité sous contrôle. Elle a été investie par l'homme et détournée pour remplir ses intérêts. Cette fonction a pris beaucoup d'ampleur, au point que l'objectif principal de gestion est aujourd'hui de faire de la FS une "forêt sociale". Colonisée par l'imaginaire des citoyens, les dimensions culturelles de la forêt, comme le canton pittoresque, les arbres représentant des personnalités comme le vieux hêtre Visart, occupe donc une place importante. On pourrait prolonger ce discours en parlant de FS comme un musée d'histoire naturelle et sociale bruxellois. Cette vision rejoint en partie celle de Bruno Campanella qui perçoit aussi la forêt comme un milieu très artificialisé, mais gardant toutefois, des endroits où la nature est toujours présente: les réserves intégrales de forêt relictuelle.

Marie-Françoise Godart: *"Je pense que pour le citoyens, alors qu'on sait que c'est un parc, que c'est **hyper artificialisée**, malgré tout, dans l'imaginaire du citoyen, c'est **une accroche à la nature**. Après, oui, il y a des chevreuils, il y a des renards, on craint un peu l'arrivée des sangliers. Donc oui il y a **quand même un volet sauvage, mais qui est complètement cadencé, qui est complètement cadré.**"*

Marie-Françoise Godart *«Ce n'est le reflet d'une histoire et d'une vision de la gestion d'une forêt **périurbaine**. Ca c'est parfois aussi je pense un des problèmes qui rend les discussions un peu difficiles. Les gens plus orientés vraiment "nature et biodiversité" voudraient traiter la FS comme une forêt du fin fond des Ardennes...attention, pas dans un sens péjoratif. Mais non! La réalité, le vécu depuis au moins 200 ans, c'est que la FS, qu'on aime ou qu'on n'aime pas, ca **c'est un parc urbain**, dans la pratique des citoyens bruxellois, comme le bois de la Cambre ou l'enfilade des parcs à Ambiorix... Ca implique **des spécificités style canton pittoresque, style le site de Michelsberg près des enfants noyés ou des tumulus**. Tout ça sont des éléments patrimoniaux, site préhistorique, site artistique, ce sont des témoins d'une vision de la forêt, mais de **la forêt en tant que partie intégrante de la ville.**"*

Mme. Godart, tout en reconnaissant évidemment toutes les fonctions de la forêt, met l'accent dans son discours sur la fonction récréative de celle-ci et sur les implications qu'elle a sur la gestion forestière.

2.2.3 Les gardes forestiers

a) Objectifs et fonctions

Les gardes forestiers ont pour mission d'exploiter et de gérer les peuplements de la forêt de Soignes en respectant les consignes du plan de gestion. Ils ont aussi une mission d'éducation et de sensibilisation du public qui se promène en forêt. Par ailleurs, ils peuvent infliger des amendes aux personnes qui ne respectent pas les mesures de bonne conduite en forêt.

b) Liens entretenus avec la forêt

Les gardes forestiers sont des hommes de terrains qui passent le plus clair de leur temps en forêt et qui connaissent très bien son fonctionnement. La forêt constitue leur source de revenu, par conséquent, leurs destins sont liés. Ils sont de ce fait particulièrement préoccupés par la fonction économique de la forêt. Cependant il serait erroné de penser qu'il s'agit là de leur unique préoccupation. Willy Van De Velde voit son métier comme allant dans l'intérêt de la forêt. Il nous apprend que la profession de garde forestier a fortement évolué depuis qu'il a quitté les bancs de l'école. Elle intègre aujourd'hui de nouvelles préoccupations environnementales et il en est heureux.

Willy Van De Velde: *"On a jamais travaillé contre les intérêts de la forêt, ce n'est pas dans notre intérêt direct évidemment. S'il n'y a plus de forêt on n' a plus de boulot. Les objectifs de gestion pris en compte par les forestiers ont considérablement évolué ces 20 dernières années. Quand j'étais étudiant, le seul objectif qui était pris en compte était la vocation économique. On commençait tout doucement à aborder la vocation de conservation de la nature et la fonction récréative mais ça en était vraiment au début. Quand j'étais encore sur les bancs de l'école, j'ai appris à assécher des zones humides pour les rendre propices à l'exploitation forestière par exemple. On a considérablement évolué par rapport à ça, **heureusement**. Aujourd'hui les objectifs de gestion pris en compte par les forestiers sont tels qu' ils travaillent vraiment dans l'intérêt de la forêt. Il y a toujours un objectif économique, et heureusement parce que s'il n'y a plus d'argent pour gérer les forêts...c'est quand même important. Depuis la seconde guerre mondiale les surfaces forestières ont doublé en région Wallonne. Est-ce-que ça se serait fait s'il n'y avait pas des rentrées à la clé? "*

c) Représentations de la forêt

Dans son triage, les peuplements qu'il gère sont soumis à sa responsabilité. Il a une certaine marge de manœuvre dans sa gestion et il fait en sorte d'allier les différentes fonctions reconnues de la forêt. Cela autorise une certaine créativité, et en même temps, cela implique

de faire des paris sur l'évolution des arbres qu'on a plantés, sur la meilleure façon de procéder. Du coup, la forêt est en partie l'œuvre des forestiers. Willy Van De Velde parle d'ailleurs de "ses" chênes. Il se représente la forêt comme le résultat de ses actions.

*"Quand je fais des plantations l'essence principale sur mon triage c'est du chêne. Mais au milieu de **mes chênes**, je vais planter des merisiers ou des châtaigniers ou du sorbier des oiseleurs pour un sous étage et un gainage des chênes. Ca va également être profitable aux insectes et surtout aux oiseaux. Je plante également de la bourdaine, du cornouiller, des essences arbustives qui vont avoir un avantage de biodiversité, pour les insectes butineurs, pour les papillons, mais qui vont également aussi offrir un gainage à **mes chênes** pour éviter qu'ils ne fassent des gourmands, qui développent des petites branchettes le long des fûts qui vont provoquer des nœuds dans le bois, ça on préfère éviter."*

Mais ces paris sont risqués, et le forestier reste un acteur vulnérable puisque malgré les connaissances qu'il possède sur la forêt, la nature reste la maîtresse des lieux et peut apporter autant de bonnes surprises que de mauvais présents. On perçoit dans les représentations de cet interlocuteur la transcendance énigmatique de la nature et l'humilité de l'homme lorsqu'il y est confronté. En réalité, dans son discours, on pourrait comparer la nature à Dieu. Un dieu que l'on admire et que l'on craint, parfois bon, parfois punisseur, mystérieux et imprévisible.

*"Les forestiers, toute prétention mise à part, je pense **qu'on a pas lieu d'être prétentieux, on est terriblement conscients du caractère risqué des choix qu'on porte en matière de gestion forestière. La nature tire toujours ses épingles du jeu et parfois nous apporte des mauvaises surprises comme la chalarose du frêne, le dépérissement du chêne, le dépérissement du hêtre... On parle maintenant d'une nouvelle maladie qui s'attaque au châtaigner qu'on surveille de près, on a peur qu'elle arrive ici en FS. On n'est pas à l'abri de mauvaises surprises et on doit continuellement s'adapter parce que la nature nous impose toujours quelque-chose. Des bonnes ou mauvaises surprises.**" (...)* Et s'il y a une chose qu'on sait par rapport à la nature c'est qu'on ne sait pas grand-chose. C'est vrai! On peut mettre trois groupes des scientifiques dans des études sur des forêts et l'impact du climat ou des tas d'autres données environnementales, on risque d'avoir quatre avis différents. Voilà trois groupes quatre avis différents. **C'est comme ça, parce que la nature trouve parfois des chemins inattendus parce qu'on est peu de chose, nous."**

Par conséquent, même si M. Vandevelde est bien conscient du rôle de l'homme dans l'aspect actuel de la forêt puisqu'il en est un acteur clé, il en perçoit aussi tout l'aspect naturel, sauvage et imprévisible qui est un aspect important de son identité.

2.2.4 L'Association des Amis de la Forêt de Soignes

a) Objectifs et fonctions

L'Association des Amis de la Forêt de Soignes, est une très ancienne association fondée en 1907 par le peintre René Stevens. Actuellement, son président, Jacques Sténuît représente les associations liées à la forêt lors des réunions du groupe de travail pour la modification du plan de gestion de 2003.

Les objectifs de l'association présentés sur le site des Amis de la Forêt de Soignes sont les suivants:

- "la sauvegarde de l'intégrité et du caractère naturel et paysager de la forêt de Soignes,
- la conservation de son écosystème, de sa faune et de sa flore, de ses monuments et sites archéologique,
- la protection de ses zones de lisière et de ses liaisons avec les espaces verts voisins dans le cadre du maillage vert et bleu entre la forêt de Meerdaal, la forêt de Soignes et le bois de Hal, la promotion de la connaissance et du respect de la forêt auprès du grand public.
- Plus généralement elle a comme but la conservation et le développement des espaces boisés et du patrimoine naturel de la Belgique."

(<http://www.amisdesoignes-zonienwoudvrienden.be/content/nos-objectifs>)

On peut se poser la question de ce que l'association entend par le "caractère naturel" de la forêt de Soignes. Etant donné les objectifs mentionnés ci-dessus, il me semble qu'il s'agit de préserver la faune et la flore forestière, afin qu'elle reste aussi peuplée et diversifiée que possible, dans la mesure où elles sont des composantes de la forêt et font partie de son intégrité. D'après moi, étant donné l'orientation de l'association, l'intégrité de la forêt renvoie à l'intégrité de l'écosystème forestier. Comme tout écosystème il est constitué d'un substrat physico-chimique, le biotope, et d'une communauté d'organismes vivants, la biocénose. Ce sont ces composantes qui constituent l'intégrité forestière et qu'il s'agit de protéger. Ceci expliquerait pourquoi les projets d'écoducs sont si importants aux yeux de l'association.

b) Liens entretenus avec la forêt

Jacques Sténuît, est un naturaliste avisé qui connaît bien la FS et sa richesse biologique. Il a vis-à-vis de cette forêt autant le rapport du scientifique envers son objet d'étude que le rapport passionné par la nature qui l'a amené à œuvrer pour sa protection.

«J'ai toujours fréquenté la campagne, la nature. J'ai toujours aimé les sciences naturelles donc... à un moment donné j'ai pris contact avec les associations de conservation de la nature parmi lesquelles il y avait les Amis de la Forêt de Soignes qui s'appelaient à ce moment-là la Ligue des Amis de la Forêt de Soignes et donc depuis lors j'ai continué à m'intéresser».

c) Représentation de la forêt

La dimension de la forêt qui semble intéresser plus particulièrement cet acteur est sa qualité de réservoir de biodiversité et de refuge pour la vie sauvage. Ce sont ces aspects qui prennent le plus d'importance dans ses représentations de la forêt. On remarque par ailleurs que M. Sténuît se représente la forêt comme étant menacée et donc à protéger:

"Nous continuons parce que la forêt est toujours menacée"(...) "Depuis toutes ces années j'étais très occupé par l'étude des menaces qu'il fallait contrer et on est arrivé à une série de mode de protection de la forêt."

Les modes de protection qu'il mentionne sont le classement de la forêt en tant que site en 1959 qui a évité que le ring ne traverse toute la forêt, et le classement Natura 2000.

Lors de notre entretien, M. Sténuît n'a pas explicitement la liste des menaces spécifiques qui le préoccupent concernant la forêt de Soignes. Cependant, on peut aisément saisir quelles sont les menaces en question à travers son discours et à travers l'étude de Michels Maziers, « Le hêtre dans la gestion de la forêt de Soignes ».

Il s'agit du morcellement de la forêt qui menace la capacité des espèces à vivre et à se reproduire.

"Qui dit morcellement dit forcément atteinte à la biodiversité. Au plus un milieu naturel se divise, au moins il y a de possibilités pour toutes une série d'espèces de subsister; forcément il y a de la consanguinité chez les mammifères et il y a de toute façon, pour tous les organismes, une diminution de la diversité génétique qui est évidemment préjudiciable. Donc ce que nous devons faire pour cela c'est lutter contre ce morcellement et créer donc des écoponts des écoducs, des écotunnels"

Il s'agit aussi du changement climatique qui est une des menaces pour la forêt des plus actuelles:

"Maintenant les problèmes les plus importants c'est de voir comment les plans de gestion vont pouvoir s'adapter aux changements climatiques"

Pour contrer la menace du changement climatique d'après lui il faut favoriser une grande biodiversité:

Jacques Sténuit: *"Personnellement je souhaite qu'on arrive à reconstituer un écosystème riche solide et équilibré et qui permette donc de défendre à l'avenir la forêt contre le changement climatique."*

M. Sténuit perçoit aussi la forêt comme multifonctionnelle. Elle constitue une relique de l'histoire de la région, elle a un rôle didactique et éducatif vis-à-vis de la population, elle leur fournit un lieu pour faire du sport ou pour se détendre, et elle rend des services écosystémiques. Bref, si la forêt est à protéger, ce n'est pas uniquement pour son caractère de réservoir de biodiversité, mais aussi pour tous les autres services qu'elle rend à l'homme.

Sonia: *"Pourquoi vous trouvez que la FS est à protéger? Quelle est sa valeur particulière? Vous m'avez parlé de biodiversité mais est ce qu'il y a d'autres éléments d'autres fonctions qui sont importants aussi à vos yeux?"*

Jacques Sténuit: *"oui il est évident qu'une forêt comme la FS est **multifonctionnelle**. Elle est à côté de Bruxelles, elle fait partie de l'ambiance et elle est absolument nécessaire aux Bruxellois du point de vue de tous les **avantages écosystémiques**. Elle apporte de l'oxygène, on peut dire qu'elle digère une partie des pollutions. Elle est nécessaire du point de vue **social** aussi pour les gens de Bruxelles capitale et des autres environs aussi d'ailleurs. Enfin elle fait **partie de l'histoire de Bruxelles**. Le fait qu'elle soit là à la disposition des gens, du **point de vue didactique**, pour les écoles, pour les étudiants c'est très important au niveau **culturel et scientifique**. Elle a aussi une fonction sportive, les gens viennent s'y promener ou y faire du sport. Voilà il y a là un **réservoir de biodiversité et un réservoir point de vue loisir pour les gens**"*

2.2.5 L'Association Protectrice des Arbres de la Forêt de Soignes

a) Objectifs et fonctions

L'APAFS est une association de fait qui existe depuis 1999. Elle s'est créée suite à l'indignation provoquée par l'abattage de 8000 m³ de bois, en l'hiver 1997-8, soit le double des années précédentes, vendu en Asie pour la somme non négligeable de 25000 FB le stère hêtre. (Voir Annexe 2)

Dans un article paru dans "Défense Environnement Bruxelles" le bulletin trimestriel de l'association, Pierre Rocmans, secrétaire général de l'APAFS rappelle les objectifs de son association:

1. Sauvegarde et régénération de la futaie de hêtre.
2. Préservation et restauration de quelques drèves.
3. Inventaire des arbres et sites remarquables et/ou curieux.
4. Information des usagers de la forêt.

Dans cet article Pierre Rocmans reprend aussi le texte de la Lettre aux habitants publiée dans le bulletin trimestriel de l'APAFS de 2010 où le président de l'association de l'époque rappelait que

«La sauvegarde de la pérennité de la hêtraie sonienne, tel est l'objectif majeur de l'association». (APAFS, Défense Environnement Bruxelles, décembre 2014)

L'APAFS collabore avec Bruxelles Environnement dans la mesure où ils ont aidé à l'établissement d'une carte des arbres remarquables. De plus, leurs intérêts sont représentés par Jacques Sténuit lors des réunions du groupe de travail pour la modification du plan de gestion de 2003.

b) Les liens entretenus avec la forêt

Les membres de l'APAFS sont des amateurs de la forêt qui est un lieu de promenade pour eux. Ils ne sont pas professionnels mais se sont instruits par passion à son propos.

PR: «Au départ nous ne connaissions rien à la forêt. Nous ne sommes pas du tout professionnellement impliqués dans les affaires forestières, c'est par passion que nous nous y sommes intéressés. Nous avons beaucoup appris par nos lectures, par des conversations avec les forestiers. On a aussi fait trois expéditions en France où on a été reçu par l'Office National des Forêt françaises. On restait deux- trois jours, on a été reçu par eux et instruits par eux. On a fait ça assez à fond. (les autres acquiescent) »

Pour cette association, on note aussi une forme de sentiment d'appartenance. Celle-ci est située partiellement sur leur commune, dans leur ville et ils y passent un temps considérable et y ont développé de nombreux souvenirs. La forêt comme la ville font partie de leur identité personnelle, elle est une sorte de prolongation de leur "moi", il existe donc entre eux un attachement intime et émotionnel.

Pierre Rocmans: ***Je suis Ucinois depuis toujours même si j'ai vécu à l'étranger, mais la FS était mon lieu de détente quand j'étais étudiant. Je passais des heures en forêt et c'est vrai que je la regardais, je voyais des animaux et des tas de trucs mais je ne m'y étais pas intéressé comme j'ai eu l'occasion de le faire après la mise à la pension. (...) Je reconnais que moi je vais 6 fois par semaine en forêt avec ma petite bête-là (son vieux jack russel). Avant j'y allais avec mes enfants, c'était le plaisir de se reposer avec mon épouse, c'était l'aspect du promeneur qui se détend parce qu'il y a une atmosphère.***

c) Les représentations de la forêt

Leur représentation de la forêt est influencée par leur rapport aux arbres qu'ils considèrent individuellement. Ils leur vouent une certaine admiration et un certain respect. Ces êtres vivants sont personnifiés et Pierre Rocmans, qui est médecin chirurgien de formation, fait souvent le lien entre le fonctionnement du métabolisme humain et celui des arbres. Pour lui, les vieux arbres sont comparables à de vieux hommes. La forêt est donc appréhendée comme un ensemble d'arbres qui ont chacun leur spécificité et leur rôle dans l'ambiance forestière.

Pierre Rocmans: « *C'est vrai que maintenant je regarde plus les arbres qu'avant. Avant je vivais dans l'ensemble de la forêt, et c'est comme ça que j'ai aimé la hêtraie. (...)* »

" Ce qu'on a trouvé, c'est sur des arbres vieux, comme des hommes vieux ou des dames âgées, il y a certaines maladies qui peuvent l'emporter notamment les champignons. Ils ne sont pas responsables de la chute de l'arbre. Ils l'ont fragilisé dans une période ou simplement, l'arbre se défendait moins bien. C'est à dire qu'il était de façon claire au bout de son rouleau et là je rejoins entièrement les forestiers, devenait un danger public. On peut dire que le champignon finalise les choses. Chez nous c'est la même chose: on fait des infections. Les personnes âgées meurent à la fin de l'hiver simplement parce qu'elles se défendent moins bien, elles font une pneumonie ou une infection urinaire et elles restent dedans, c'est exactement la même chose."

Les membres de l'APAFS que j'ai interviewés n'apprécient pas qu'on coupe les arbres lorsqu'ils estiment qu'ils ne sont ni dangereux ni en mauvaise santé. La disparition d'un arbre les atteint intimement. D'ailleurs lorsque Pierre Rocmans parle de la tempête qui a mis de nombreux arbres au sol, il évoque un "massacre d'arbre". Ils ont cependant trouvé une astuce pour "sauver" leurs arbres favoris. En coopération avec Bruxelles Environnement, ils ont répertorié les arbres remarquables. Ceux-ci ne peuvent alors être abattus que pour des raisons de sécurité. Leur objectif est de créer une carte pour permettre aux promeneurs de venir observer les plus beaux spécimens. L'énergie et le temps qui ont été déployés à ce projet

montrent d'après moi l'importance cruciale de cette passion pour l'Arbre dans le fonctionnement de l'association. C'est ici sans conteste le plan émotionnel et affectif qui guide leurs actions.

Pierre Rocmans: *"(il me montre une carte avec les arbres remarquables) Pour vous résumer, en 2003, plan de gestion, on convient qu'on va faire ce relevé des arbres remarquables en collaboration avec Bruxelles environnement. On a relevé tous les arbres, qui étaient extrêmement typiques. C'est un de mes collègues qui est à la base de tout ceci. Pour lui, plus ils étaient Apollon, mieux c'était. Il fallait qu'ils soient beaux, grands, gros et droits. Alors on tombait chaque fois sur des vieux."*

Marc Naegels (président honoraire): *"Oui, on est repassé je ne sais combien de fois devant chaque arbre hein."*

Pierre Rocmans: *"Oui, sous la neige, sous la pluie, ça ne nous arrête pas! On les observe dans tous leurs états, à toutes les saisons. Tous s'est terminé fin de l'année 2013 et 2014. On a fait un repérage de ces arbres par GPS avec un stagiaire de Bruxelles Environnement. (...) Ca fait 150 arbres. (...) Ces 150 arbres ce sont des remarquables proprement dit, et puis il y a des curieux. Les curieux c'est les fantaisistes: ceux qui ont des drôles de trucs. Et alors effectivement au départ il était convenu que ceux-là on y toucherait pas, donc on ferait exception, sauf sécurité."*

Il existe des critères pour déterminer les arbres remarquables en ville. S'ils s'en sont servis, ils y ont ajouté leur touche personnelle.

Pierre Rocmans: *"nous **c'est l'arbre en soi**. On a passé plusieurs années à définir ce qu'est un arbre remarquable, on n'est pas encore d'accord."*

Marc Naegels: (rire) *«Non, on n'est pas encore d'accord. Non, c'est très difficile! Qu'est ce qui est remarquable, qu'est ce qui ne l'est pas? Alors on a trouvé un truc très simple: **celui qui donne un choc émotionnel.**»*

So: *« Ben ça du coup ça reste très personnel à chacun.»*

MN: *«Ah oui, oui,»*

PR: *«Ça dépend du jour, de votre humeur et du climat hein, des saisons.»*

On est donc ici face à une forme de représentation tout à fait singulière de la forêt où l'arbre en tant qu'individu est roi, admiré et respecté.

2.3 Les relations entre acteurs

a) Les relations entre associations

Les associations sont représentées dans le groupe de travail sur la modification du plan de gestion de 2003 par M. Jacques Sténuît. Ainsi, il est supposé représenter les intérêts de l'APAFS. Or, celui-ci a une position très tranchée concernant la hêtraie cathédrale qui idéalement pour lui n'a plus sa place en forêt de Soignes. D'après Pierre Rocmans la communication entre eux c'est ternie au point qu'ils ne parviennent plus à communiquer à ce sujet. Ce qui est dommage, surtout que M. Rocmans semble apprécier le travail que fait l'AFS pour la forêt de manière générale.

M. Sténuît pense en effet que les objectifs que défendent l'APAFS: la régénération de la hêtraie cathédrale par le retour des coupes à blanc, méthode abolie depuis 1907, ne sont pas réalistes. Pour lui, cette méthode est couteuse et demande beaucoup d'entretien pour un résultat incertain et un risque important de chablis, de maladies et de perte de biodiversité pour la forêt. A ses yeux, le jeu n'en vaut pas la chandelle. De plus, il accuse l'APAFS de manquer d'une vision globale dans la mesure où ils concentrent leurs actions de défense du paysage uniquement au niveau de la partie Bruxelloise de la forêt. Pour lui, ils ne sont ainsi pas animés d'une volonté de servir l'intérêt général, mais plutôt leur propre intérêt: celui d'avoir un beau paysage derrière chez soi. Alors que pour M. Sténuît, la protection de l'écosystème forestier est plus importante car elle sert l'intérêt général dans la mesure où elle permet de garantir la fourniture de service écosystémiques à la population. De plus, M. Sténuît est déçu par la position de l'APAFS concernant le changement climatique. Il les voit comme des révisionnistes qui considèrent que Bruxelles va échapper au changement climatique et ne voient pas que l'avenir du massif est en jeu.

D'après moi, les relations exacerbées entre ces deux individus, figures de proue de leur association, affectent leur perception de l'autre et détériore quelque peu l'objectivité de leur jugement.

Jacques Sténuît: *«Oui ils sont un peu révisionnistes. Ça les dérange qu'il y ait un changement climatique et alors ils essaient de dire que Bruxelles va échapper au changement climatique ou quelque chose comme ça. Ce n'est pas réaliste. C'est comme les Français qui après Tchernobyl disaient que le nuage radioactif s'était arrêté à la frontière française, mais des choses comme ça évidemment ce n'est pas très réaliste.»*

b) Les relations entre associations et les acteurs publics

L'APAFS a des intérêts qui la rapprochent de la CRMS et de la DMS. Leur relation ne semble pas être problématique, au contraire elle est plutôt coopérative. Le projet de l'APAFS de répertorier les arbres remarquables de la forêt de Soignes est d'ailleurs un travail complémentaire à celui de la DMS. De même ce projet a été fait en coopération avec Bruxelles Environnement. Bien que leurs intérêts divergent, il y a une reconnaissance de la part de Bruxelles Environnement de l'association par son travail d'information auprès du public.

L'Association des Amis de la forêt de Soignes quant à elle n'entretient pas de relations privilégiée avec la CRMS et la DMS. Pour M. Sténuît à la CRMS accorde trop d'importance à l'aspect esthétique de la forêt, et à son paysage, au détriment de la biodiversité, par manque de conscience du risque encouru. Il a du mal à comprendre cet attachement à ce paysage monotone à ses yeux alors que la forêt en possède bien d'autres. Il oublie l'importance historique du site bien qu'il le reconnaîtra plus tard dans l'entretien. Pour lui les membres de la CRMS ne se rendent pas compte que le massif forestier est en jeu entre autres en raison du manque de biologistes dans la commission pour faire connaître et faire valoir les intérêts de la biodiversité.

Jacques Sténuît: *«oui la CRMS... Là ils voudraient bien qu'on refasse de la hêtraie cathédrale mais il faut dire que dans la CRMS actuellement il n'y a que des architectes. Ce sont des gens qui s'occupent surtout des monuments etc... Et on a plus vraiment de naturalistes dans la commission. (...) je pense que là il leur manque vraiment quelqu'un pour s'occuper de la biodiversité de la nature et pour **redresser un petit peu la situation. Ils sont trop attachés à l'aspect esthétique et ne se rendent pas compte que l'avenir du massif forestier est en jeu.** En plus, il y a d'ailleurs une étude paysagère de la forêt intéressante et qui montre qu'il y a toutes les formes de paysages. Il n'y a pas que la hêtraie cathédrale bien sûr parce que la hêtraie cathédrale c'est un peu monotone quand même ça peut être beau mais c'est surtout beau depuis qu'elle est en phase de sénescence.»*

L'AFS est par contre plus proche de Bruxelles Environnement avec qui elle partage les objectifs de transformation de la futaie régulière en futaie irrégulière en vue d'une meilleure adaptation aux changements climatiques. Le contact est régulier entre ces deux acteurs en particulier par l'intermédiaire des réunions du groupe de travail sur la réforme du plan de gestion.

c) Les relations entre acteurs publics

D'après Mme Godart, il semblerait que depuis la création du groupe de travail sur le plan de gestion, la compréhension entre les différents acteurs impliqués dans la gestion de la forêt se soit améliorée. Particulièrement entre la CRMS et Bruxelles-Environnement. Avant la création de ce groupe, l'aspect patrimoine historique de la forêt était souvent mis de côté l'institution privilégiant avant tout l'aspect patrimoine naturel. Pour pallier à cet effet, des études historiques et paysagères ont été menées, commanditées par la CRMS, pour défendre leur point de vue et le porter à la connaissance des gestionnaires forestiers afin qu'ils puissent en tenir compte. Avant que le gestionnaire ne réagisse face à un problème de gestion qui concerne aussi le patrimoine historique et paysager, il consulte la CRMS et la DMS, ce qui permet d'ajuster les actions à prendre directement en fonction de l'avis des différents acteurs.

Marie-Françoise Godart: *" les projets de l'IBGE avaient l'air déconnecté d'une vision d'ensemble. On avait l'impression qu'ils ne tenaient compte que des aspects strictement écologiques, alors qu'on est quand même face à un patrimoine classé avec une série d'exigences. Je pense qu'il y avait une confrontation parfois assez dure parce que chacun avait sa préoccupation et n'arrivait pas à bien à entendre les autres. Et puis petit à petit il y a quand même eu une écoute un éveil une ouverture "*

2.4 L'apparition du paysage de la hêtraie cathédrale

Il faut distinguer l'origine physique du paysage de la hêtraie cathédrale, qui est le résultat involontaire d'une politique d'intensification de la production de bois, de l'origine idéologique de la hêtraie dite cathédrale qui est le fruit de comparaisons entre forêts et cathédrales issues du courant littéraire romantique. C'est en tout cas ce que suggère Blanche Tirtiaux dans "Aux origines de la hêtraie cathédrale. Émergence d'une sylviculture rationalisée en forêt de Soignes 1787-1907". Pour elle, « l'établissement des hêtraies équiennes par Zinner trouve pour lui et ses contemporains son sens dans un but premier de rentabilité, l'objectif de l'aménagement d'une futaie étant d'en obtenir la plus grande quantité de bois dans le plus petit espace et le moins de temps possible, avec de surcroît la possibilité d'une exploitation simplifiée. En effet tous les arbres peuvent y être coupés en même temps, sans endommager les arbres des alentours, comme cela pourrait être le cas dans une futaie non régulière.» (Piccard.E., Tirtiaux.B., 2014, p82). Le faciès paysager de la hêtraie cathédrale apparaît durant la phase de maturité d'une forêt de hêtre équienne, soit à partir de 120 ans. A ce stade il reste environ 150 arbres par hectares, espacés à peu près de 8 mètres les uns des autres. Les

plus grands arbres mesurent alors environ 40 mètres de haut et aucune branche ne surgit du tronc à moins de 20 mètre ce qui laisse une vue dégagée. Aucune végétation n'est présente au sol, qui est jonché de feuilles mortes. La hêtraie cathédrale dispose alors entre 40 et 60 ans d'existence avant d'entrer dans son stade d'effondrement. A ce moment-là, la pénétration lumineuse est suffisante pour permettre l'arrivée des essences de lumière. (Timal.G et Vanwijnsberghe.S. , 2009, p110)

L'ironie de l'histoire a voulu que «le paysage de la hêtraie cathédrale se constitue au moment même où les conditions de son développement sont annihilées du fait de l'abandon du tire-et-aire en 1907 sous la pression de l'opinion publique.» (Piccard.E., Tirtiaux.B., 2014, p86). Le courant littéraire romantique, datant en France du début du XIX^{ième} siècle met en scène des personnages solitaires, nostalgiques qui voient dans la nature qu'ils magnifient une forme de refuge. Celle-ci tient un rôle prépondérant dans leurs œuvres. C'est alors qu'on voit apparaître de nombreuses comparaisons entre forêts et cathédrales, probablement une occasion de les magnifier. Toujours est-il que ces comparaisons ont dû faire écho dans l'imaginaire de la population puisqu'ils ont atteint le milieu des forestiers. En effet en 1911 dans le «Bulletin de la société centrale forestière de Belgique» les arbres sont évoqués de la sorte «à troncs droits, élevés, lisses, rappelant les colonnes d'une cathédrale». (Piccard.E in Tirtiaux.B., 2014 , p84). Et pour cause, il est vrai que la hêtraie dite cathédrale partage certains points communs avec ces bâtisses imposantes: outre leurs alignements de fûts ou de colonnes, elles forment une voûte à une hauteur remarquable pour l'homme. Silencieuses, vides, laissant passer quelques rayons de soleil qui se glissent le long de leurs colonnes/troncs, vides au niveau du sol, fraîches, demeures divines.

La forêt

Forêt silencieuse, aimable solitude,
Que j'aime à parcourir votre ombrage ignoré !
Dans vos sombres détours, en rêvant égaré,
J'éprouve un sentiment libre d'inquiétude !
Prestiges de mon cœur ! Je crois voir s'exhaler
Des arbres, des gazons une douce tristesse :
Cette onde que j'entends murmure avec mollesse,
Et dans le fond des bois semble encor m'appeler.
Oh ! que ne puis-je, heureux, passer ma vie entière
Ici, loin des humains !... Au bruit de ces ruisseaux,
Sur un tapis de fleurs, sur l'herbe printanière,
Qu'ignoré je sommeille à l'ombre des ormeaux !
Tout parle, tout me plaît sous ces voûtes tranquilles ;
Ces genêts, ornements d'un sauvage réduit,
Ce chèvrefeuille atteint d'un vent léger qui fuit,
Balancent tour à tour leurs guirlandes mobiles.
Forêts, dans vos abris gardez mes vœux offerts !
A quel amant jamais serez-vous aussi chères ?
D'autres vous rediront des amours étrangères ;
Moi de vos charmes seuls j'entretiens les déserts.

Victor Hugo

2.5. La position des différents acteurs au sujet du maintien de la hêtraie cathédrale

Suivant la recherche et les entretiens effectués il est relativement aisé de découper grossièrement deux positions antagonistes concernant la régénération d'une certaine proportion (encore indéfinie) de hêtraie cathédrale en forêt de Soignes. On retrouve d'un côté Bruxelles Environnement, ainsi que l'Association des Amis de la Forêt de Soignes qui souhaite réduire considérablement son étendue. En effet, les études disponibles sur le changement climatique en FS laissent présager de mauvaises nouvelles. Par conséquent, dans une logique de précaution, ces acteurs souhaitent changer le mode de gestion de la forêt sur leur région. Ils veulent réduire la monoculture qui serait reléguée aux versants nord et aux vallons au profit d'une forêt mixte. Cela permettrait d'avoir un filet de sécurité face aux imprévus du changement climatique. Il est cependant évident qu'il existe des divergences et des nuances entre la position de ces deux acteurs sur le sujet.

Le deuxième groupe rassemble la CRMS, la DMS et l'APAFS autour du souhait de prendre le risque de régénérer le faciès paysager de la hêtraie cathédrale dans une proportion «raisonnable». Elle serait en effet assez grande pour former une unité paysagère, mais suffisamment petite pour que, en cas de dépérissement du hêtre, il ne s'agisse que d'une petite proportion à gérer, sans mettre l'entièreté du massif en danger. Pour cet ensemble d'acteur, il s'agit d'un risque à prendre pour la sauvegarde ce patrimoine Bruxellois qui est une sorte de relique de l'histoire de la forêt.

Je voudrais insister sur le fait qu'il n'a pas toujours été évident de démêler ce qui, dans les discours autour de cette problématique, relève du registre des faits de l'opinion et des sentiments. J'ai été confrontée dans ces entretiens à la réalité telle que perçue par les acteurs, qui n'est pas forcément la même réalité que la "réalité scientifique". C'est elle qui guide leurs actions et leur position vis-à-vis de la forêt. Comme l'a si bien identifié W.I. Thomas dans le courant de l'interactionnisme symbolique: "if men define situations as real, then they are real in their consequences." (Thomas W.I.O., 1998, p138) Par ailleurs la réalité scientifique dans la problématique du hêtre en Soignes est remise à jour en fonction des dernières études scientifiques et des phénomènes naturels qui se produisent. Mais comme nous l'avons vu plus haut dans le discours de Willy Van De Velde, la nature n'a de cesse de surprendre la science et celle-ci, loin d'être exacte, peut alors amener à différentes interprétations d'un même phénomène.

2.5.1 Les qualités ambivalentes de la hêtraie cathédrale

Qu'ils soient pour ou qu'ils soient contre, les différents acteurs reconnaissent généralement certaines qualités à la hêtraie cathédrale, même si elles sont parfois accompagnées d'un pendant négatif. Il s'agira ici de les mettre en évidence.

a) L'esthétique:

Esthétiquement parlant, la hêtraie cathédrale est pour certain individus d'une rare beauté. La rectitude remarquable de leur tronc évoque les piliers d'une cathédrale majestueuse pour certain, alors que pour d'autres, qui déplorent sa monotonie et son côté artificiel, elle évoque l'alignement militaire. En d'autres termes on la trouve plutôt laide... La beauté étant subjective il est difficile de trancher. On retrouve d'ailleurs ces différentes affinités esthétiques dans le discours des acteurs:

Pour l'APAFS l'admiration et l'attachement envers la régénération du faciès paysager de la hêtraie cathédrale pour des raisons esthétiques est palpable :

Pierre Rocmans (trésorier de l'APAFS): *"Il faut se promener pour voir que le regard traverse la forêt et voit les cavités les collines, les chemins... C'est une forêt qui permet de voir la forêt. Dans une forêt banale je dirais que les arbres cachent la forêt."*

Mais l'APAFS n'est pas la seule à reconnaître ce caractère particulier :

Willy Van De Velde : *"les gens **encensent** le paysage actuel alors que pour celui qui a connu la hêtraie cathédrale, à quoi elle ressemblait il y a 50 ans, **c'était spectaculaire. Aujourd'hui c'est beau, mais c'est plus une hêtraie cathédrale. On a une vision déformée, on a un peuplement qui s'effondre.(...) Ce que j'ai connu moi quand j'étais gamin c'était remarquable. Paysagèrement c'est vraiment intéressant. Après, encore une fois c'est subjectif. Pour d'autres forestiers c'est une horreur."***

Pour M. Sténuil au contraire la hêtraie cathédrale devient belle lorsqu'elle est en phase de sénescence parce qu'elle recommence à se diversifier:

"La hêtraie cathédrale c'est un peu monotone. Quand même ça peut être beau mais c'est surtout beau depuis qu'elle est en phase de sénescence. Voilà. C'est-à-dire entre l'âge de 120 et 180 ans, donc c'est alors que l'aspect est très cathédrale à ce moment-là et alors commence à se diversifier un peu."

Bien que la qualité esthétique de ce paysage ne fasse pas l'unanimité, la gestion de la forêt a évolué de manière à prendre en compte cette caractéristique et à la respecter, du moins officiellement. Il existe déjà dans le plan de gestion de 2003, comme nous l'avons vu en premier lieu dans cette partie, une zone où la fonction paysagère est privilégiée. Elle englobe les zones où la hêtraie cathédrale sera régénérée ainsi que les abords de voiries et les drèves.

Willy Van De Velde: *"La fonction paysagère a pris énormément d'importance ces dernières décennies et on en tient compte de façon très importante dans notre gestion. Dans les coupes à blanc quand on exploite le peuplement sur-mature, on maintient des îlots de vieillissement. En fait ils ont une vocation paysagère majeure. On tâche de ne pas faire de lignes droites, de blocs géométriques, etc. Pour ne pas altérer le paysage. On tient compte des courbes de niveau également dans nos plantations des limites des exploitations et des rajeunissements."*

b) La qualité exceptionnelle du bois

La hêtraie cathédrale ne suscite cependant pas uniquement un intérêt esthétique. La gestion particulière de cette hêtraie a donné du bois d'une qualité supérieure particulièrement appréciée par les forestiers:

Willy Van De Velde: *"On a des générations de forestiers qui se sont succédé pour éduquer un peuplement, d'abord pour un paysage, c'est clair, mais aussi pour du bois d'extrêmement bonne qualité. Des troncs rectilignes, cylindriques, un fil droit, un élagage naturel qui s'est fait de façon optimale dès le plus jeune âge et donc pas de nœuds dans le bois. On en a fait du bois de top qualité extrêmement rémunérateur, il est valorisable par les débouchés vers le tranchage, le déroulage..."*

Le problème des forestiers, c'est qu'on a retardé l'âge d'exploitation de ces hêtres jusqu'à 200 ans. Par conséquent, leur qualité s'est entre temps dégradée et ils ne récoltent pas le juste bénéfice de leur labeur.

Willy Van De Velde: *Bien souvent on a du bois qui est champignonné, décoloré, déstructuré, ou coloré en fait. Quand on voit des troncs de hêtre abattu c'est le cœur rouge presque partout. Il y a aussi des pourritures blanches...le bois est complètement déstructuré donc ses qualités technologiques et esthétiques sont dégradées, et pas qu'un peu. C'est un constat un peu amer pour le boulot des générations de forestiers qui se sont succédés sur l'éducation de ces peuplements.*

Par ailleurs, laisser ces arbres se développer jusqu' à 180-200 ans signifie une surveillance plus soutenue car les risques de chutes sont plus élevés.

c) Le reflet d'une histoire

Enfin, il ne faudrait pas oublier la valeur historique particulièrement chère à la DMS et à la CRMS que nous avons mentionnée plus haut, de ce faciès paysager qui est une relique d'un mode de gestion forestier particulier en Soignes.

Bruno Campanella: « *Nous, on y tient parce que c'est un aspect paysager important, qui, d'un point de vue social, a quand même une certaine importance et qui est forcément lié à l'histoire même de la gestion et des gestionnaires précédents, de cette FS. Et donc on veut absolument que ces aspects ne disparaissent pas. Et là, on revient vraiment aux fondamentaux du classement. On ne peut pas détruire un bien classé. Et donc si la FS ou une partie au moins a été classée parce qu'il y avait ce faciès de la hêtraie cathédrale, et bien il doit être maintenu. Si on ne sait pas le maintenir partout, il faut au moins qu'il soit maintenu dans une certaine proportion.* »

Sonia: « *Maintenue, régénérée vous voulez dire?* »

Bruno Campanella: « *Oui, c'est ça. On ne veut pas garder les arbres, on sait qu'ils ne sont pas éternels, mais c'est la pratique de sémiculture particulière qui fait qu'à certains endroits, on a cette hêtraie de grande futaie avec rien en dessous.* »

Enfin, la hêtraie cathédrale fait la réputation de la forêt de Soignes. Pour M. Bernard Viérin (trésorier de l'APAFS) elle est l'élément qui fait la spécificité de cette forêt.

Bernard Viérin: « *Mais c'est vrai que notre ami Jean (ex-président de l'APAFS); lui il est parti sur cette idée-là. Il adorait cette forêt et il ne supportait pas à l'idée qu'on continue à l'abattre. (...) Ouais, et le mot qu'il employait souvent c'est si la forêt de Soignes n'a plus sa partie forêt cathédrale ça devient une forêt **banale** comme il y en a dans tous les coins de Belgique et d'Europe. Donc il faut **garder sa spécificité pour que ça ne devienne pas une forêt banale.*** »

2.5.2 Monoculture versus forêt mélangée

La hêtraie cathédrale est constituée d'une seule espèce d'arbre, c'est une futaie régulière de hêtres. Il existe un débat qui n'est pas tout à fait clos, comme de nombreux sujets qui ont traités à l'écologie, sur la comparaison des avantages et inconvénients de la

monoculture et de la culture mélangée pour les gestionnaires forestiers. Evidemment cela dépend aussi de la fonction de la forêt que l'on souhaite favoriser. Bien que cela ne soit pas l'objet principal sujet de notre mémoire, le sujet mérite d'être abordé étant donné qu'il est au cœur du débat sur la régénération d'une proportion raisonnable de la hêtraie cathédrale. Avant d'énoncer les avantages et inconvénients perçus par mes interlocuteurs à ce sujet, je restituerai la question dans un contexte plus large: celui de l'adaptation au changement climatique. Il s'agira de passer en revue les mesures prises par la Région wallonne pour l'adaptation à ce changement qui consiste justement à favoriser les cultures forestières mélangées.

a) Un choix politique en faveur de la forêt mélangée en Région Wallonne

Afin de faire face aux changements écologiques introduits par le changement climatique aux sein des forêts, la Région wallonne a décidé de miser sur deux stratégies. La première consiste à instaurer une diversité biologique plus large. La deuxième vise à appliquer des techniques sylvicoles connues sous le nom de "sylviculture dynamique." (C.Laurent., 2003)

La diversité génétique devra être instaurée sur trois niveaux. Tout d'abord, au niveau génétique intra-spécifique. Il s'agira d'utiliser des graines de provenances variées d'essences les mieux adaptées aux conditions locales. Ensuite au niveau des essences, il s'agira de favoriser le mélange en respectant aussi les espèces de sous-bois. Enfin, au niveau des écosystèmes, la diversité sera manifestée par le maintien de différents types d'écosystèmes, qu'ils soient fortement modifiés par l'homme ou au contraire laissés aux lois de la nature. La Région considère que cette stratégie est aussi avantageuse au niveau économique puisqu'elle met en culture une gamme plus large d'espèces, ce qui permettra aussi de faire face aux aléas du marché.

La méthode de sylviculture qu'ils préconisent suppose une densité plus faible des peuplements et un écartement plus élevé entre chaque arbre. Elle préfère aussi une pratique plus précoce des éclaircies afin de favoriser le développement du sous-bois si la régénération naturelle fonctionne bien. Ces techniques de gestions ont été choisies entre autre afin d'amoinrir les risques de chablis par le développement d'une meilleure galette racinaire, et d'améliorer la biodiversité et la conservation des sols grâce au développement du sous-bois. (C.Laurent., 2003)

Force est de constater que toutes ces mesures sont aux antipodes de la méthode de gestion préconisée pour régénérer la hêtraie cathédrale de la FS. En effet elle sera régénérée avec des semences certifiées soignes (IBGE (a), 2003) ce qui limite la diversité qui aurait pu être obtenue par la diversification des provenances. Elle requiert aussi une forte densité de

peuplement qu'un faible écart entre chaque arbre. De plus elle empêche tout développement du sous-bois. (Timal.G., Vanwijnsberghe.S., 2009)

b) Des nuances sur l'adaptation des forêts mélangées

Il n'est cependant ni de mon ressort ni de ma volonté d'émettre un avis sur cette stratégie. J'ai seulement pris conscience que la forêt mélangée n'est pas le remède infallible et qu'elle demande des connaissances que nous ne possédons pas forcément. En effet, d'après l'article de Myriam Legay, Thomas Cordonier et Jean-François Dhôte, « "Des forêts mélangées pour composer avec les changements climatiques »" (Legay.M. *et al*, 2008), la question ne semble pas si simple. L'article reconnaît dans un premier temps que la politique du mélange est un acte de prudence qui consiste à "ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier". Cette technique fonctionne dans la mesure où, face à un stress, les différentes espèces en présence ne réagiront pas de la même manière. De plus les bio-agresseurs (insectes ou pathogènes) ciblent souvent leurs attaques sur une seule espèce ou un nombre limité d'espèces. Enfin, le maintien d'une plus grande diversité d'espèces permet le maintien d'une communauté de prédateurs naturels ou parasites qui pourront "contre-attaquer" les bio-agresseurs. Le mélange est donc plus résistant aux stress que la monoculture. Mais il faut tout de même tenir compte du fait que le mélange n'aura pas forcément une réponse contrastée vis-à-vis d'un stress biotique ou abiotique. De plus pour que les effets bénéfiques du mélange fonctionnent au mieux, il faut un système relativement extensif qui favorise la régénération naturelle. Enfin, il faut savoir que dans les forêts tempérées comme la FS, il existe un nombre restreint d'espèces capables de pousser en mélange. L'article met toutefois en évidence que "des progrès doivent encore être faits dans l'observation des mélanges existants et de leur dynamique" et que "ces données méritent d'être exploitées de manière plus approfondies, notamment pour étudier la façon dont les essences s'associent dans les zones de transition écologique. Ces études permettraient de suggérer des pistes de diversifications des peuplements dans la perspective du changement climatique" (Legay.M *et al*, 2008, p 187) Autrement dit, le mélange augmente la probabilité de résistance d'une forêt par rapport à des aléas climatiques ou biologique, mais ne la garantit pas.

c) Ce que pensent les acteurs de la FS

Pour M. Willy Van De Velde, la monoculture comporte bien quelques avantages pour l'homme, elle est plus facile à gérer car plus systématique.

Willy Van De Velde : *"Dans une futaie régulière, la gestion est simplifiée à l'extrême. C'est très facile: Année zéro: la mise en place du peuplement. On a une seule essence, ils sont rangés en rangs d'oignons. Enfin de toute façon quand on fait des plantations c'est toujours en rangs d'oignons, même en futaie irrégulière, ça a un côté pratique au niveau entretien.. Ça crée l'ambiance forestière aussi par la proximité des arbres entre eux. Mais dans une futaie régulière on a qu'une seule essence en place et on fonctionne par tranche de temps. On sait qu'à partir de telle année on commence les éclaircies et on sait qu'à 150 ans on récolte tous les arbres à maturité et on refait la même chose. C'est ça, une futaie régulière, c'est la régularité qui définit le truc. Quand on est sur un triage en futaie irrégulière, on va de temps en temps récolter des arbres arrivés à maturité, et la récolte va créer une clairière, qui sera de dimension suffisante pour mettre en place un nouveau peuplement sur quelques dizaine d'ares, rarement un hectare. Ensuite on refait une plantation et on fonctionne par paquet comme ça, on met en place dans ces plantations des essences différentes, ce sera mois systématique. Futaie régulière le travail est systématique. Les éclaircies se faisaient de manière systématique aussi, c'est souvent un arbre sur deux. On a différentes possibilités en futaies irrégulières. "*

Par contre, pour tout forestier la monoculture équienne représente aussi un risque majeur: c'est de voir son peuplement s'effondrer s'il arrive un accident tel qu'une invasion de parasites visant le hêtre, une tempête, ou un feu de forêt. Si l'essence se défend mal par rapport à cet incident, le peuplement mono-spécifique réagissant de manière relativement homogène risque de dépérir dans son entièreté, anéantissant le labeur des forestiers. On comprend dès lors pourquoi l'avis de ces derniers est moins favorable au maintien de la hêtraie cathédrale quand on sait qu'une variété biologique constituerait un filet de sécurité par rapport à ces phénomènes.

Willy Van De Velde: *"Moi, mon regard par rapport à la hêtraie cathédrale: on connaît les faiblesses des peuplements mono-spécifiques, je ne suis pas d'avis à ce qu'on investisse dans le mono-spécifique. Le moindre incident climatique, la moindre surpopulation d'un agent pathogène, on n'a aucun rempart de protection par rapport au massif. (...) Le premier avantage des peuplements mélangés, c'est la résistance. Parce que quand il y a un coup dur climatique, une sécheresse ou une neige précoce collante, tout le peuplement ne réagira pas de la même façon. S'il y a une explosion démographique des scolytes du hêtre, les hêtres seront atteints, mais ils seront atteint que dans une certaine proportion parce qu'il y aura eu des remparts entre les arbres, il y aura eu d'autres essences qui auront freiné la prolifération de ces scolytes au milieu du peuplement. Donc voilà, il n'y a rien à faire. C'est clair que dans une forêt mono-spécifique un incendie se déclarerait beaucoup plus rapidement que dans une*

forêt d'essence diversifiée avec des étages différents, parce que le feu ne se propagera pas à la même vitesse sur des chênes que sur des hêtres.⁴ De toute façon le feu fera des dégâts importants. "

La préférence d'une tendance à la diversité biologique des essences pour que la forêt puisse résister aux incidents, et surtout aux incidents climatiques a aussi été exprimée par M. Sténuît:

*"personnellement je souhaite qu'on arrive euh à **reconstituer un écosystème riche solide et équilibré et qui permette donc de défendre à l'avenir la forêt contre le changement climatique et qui permette donc de garder cette biodiversité très intéressante des forêts anciennes** qui est assez exceptionnelle(...), la future gestion doit d'une part donc permettre que la forêt s'adapte aux changement climatique et d'autre part qu'elle développe la biodiversité en fonction d'ailleurs de son statut de site Natura 2000.»*

On remarque cependant dans cet extrait une autre raison qui fait préférer la forêt mélangée à cet interlocuteur: sa passion de naturaliste pour la biodiversité. Ainsi on comprend que sa volonté de réduire considérablement la présence des hêtraies régulières dans la forêt provient aussi de son désir d'entretenir la biodiversité de Soignes qu'il considère d'autant plus exceptionnelle qu'elle est spécifique aux forêts anciennes. Il souhaite aussi comme nous le verrons dans ce prochain extrait, améliorer l'écosystème, permettre aux animaux de retrouver un milieu qui leur est plus favorable. Pour lui, c'est ce qui arrivera si on laisse la nature faire les choses, une fois que la hêtraie cathédrale disparaîtra, avec l'arrivée de la lumière, elle se re-diversifiera, et l'écosystème retrouvera sa biodiversité. Il s'appuie sur le classement natura 2000 pour légitimer cette prise de position.

Jaques Sténuît: Du point de vue diversité les feuilles du hêtre qui tombent sur le sol mettent très très longtemps à se transformer. De telle sorte que ces feuilles restent et couvrent le sol. Le fait qu'il n'y ait pas de lumière⁵ fait qu'il n'y a pas de flore en dessous de la hêtraie cathédrale. Et le fait que les feuilles n'arrivent pas à se digérer et à former de l'humus sauf

⁴ D'après Vélez, il s'agirait de réduire la monospécificité des forêts et de favoriser une diversification des essences pour créer une mosaïque d'inflammabilités différenciées, afin de "déconcerter" le feu en fractionnant la continuité du modèle de combustible. (Vélez.R, 1990).

⁵ D'après Roger Langhor, le fait qu'il y ai peu de végétation herbacée au sol serait plutôt dû à la qualité du sol qui dans ses premiers centimètres est très peut fertile ce qui entraine une forte compétition des végétaux pour les éléments nutritifs et pour l'eau et la disparition des plantes herbacées une fois que les arbres sont fort développé.(leurs racines superficiels sont en compétition avec les racines des plantes herbacées qui elle ne peuvent pas aller chercher les éléments nutritifs plus profondément dans le sol). (Langhor, 2009) Cependant ce qui est important et intéressant ici est de connaître les arguments de mes interlocuteurs. Ceux-ci expliquent leur position par rapport à la régénération de la hêtraie, qu'il soient correct ou non.

très lentement, fait que la couche d'humus est trop faible et qu'il n'y a pas de micro faune du sol pour digérer et transformer les feuilles pour faire cet humus. S'il n'y a pas de vers de terre et tous les organismes détritviores, le sol reste acide et stérile. Ce n'est que avec l'âge de la hêtraie cathédrale et le fait que des ouvertures se font parce que les arbres s'abattent que la flore peut arriver à se développer ... et donc même des buissons, des arbustes et un mélange alors de feuillus qui amènent des éléments plus intéressants pour le sol

So: et pour les vers de terre...

*JS: mais ils vont arriver au fur et à mesure qu'on replante maintenant quand on doit replanter, on remet des essences diverses. On remet du chêne, on remet de l'érable, du frêne, etc... et on laisse revenir tous les arbusteaux qui **arrivent spontanément**... il y a le bouleau, puis il y a des noisetiers, etc. il y a des saules dans le fond, là où c'est humide ... ça on les laisse revenir et finalement il y a un mélange de feuillus qui va améliorer la composition du sol et alors le sol devient plus fertile. A ce moment-là les plantes herbacées ont plus d'éléments pour se développer les buissons les arbustes etc... **et les animaux donc trouvent de quoi se nourrir aussi et trouvent un abri... Et donc tout l'écosystème s'améliore au fur et à mesure qu'on re-diversifie l'ensemble du milieu et donc la... future gestion de la FS doit aller dans ce sens-là ... "***

Willy Van De Velde fait cependant remarquer que la hêtraie cathédrale telle qu'elle est aujourd'hui, en stade de dépérissement, permet justement à la faune et à la flore de se développer.

Willy Van De Velde: *"Après il y a un gros bénéfice que la forêt a gagné sur le vieillissement de ce peuplement, c'est pour la biodiversité. D'abord on a un sous étage qui s'est développé par l'ouverture du peuplement suite aux différentes chutes d'arbres. Mais en plus tous ces arbres sur-âgés et champignonnés sont des arbres à cavités qui sont très favorables à l'installation de la biodiversité par les insectes qui vont les coloniser, par les oiseaux qui vont dépendre de tout ça , qui vont creuser leur niche. On a cinq espèces de pics qui ne sont quand même pas si courantes dans ces régions. Et puis dans ces cavités après d'autres animaux, écureuils, chauves-souris, vont profiter de ces cavités dans la vieille hêtraie. Et donc c'est tout bénéfique pour la biodiversité. On a un sous-étage diversifié qui s'installe spontanément avec du saule avec des bouleaux des érables et des faines... pleins de trucs intéressants. On a plus de hêtraie cathédrale. Et si on veut recréer de la HC comme le demande une partie du public, il faut passer par quelque chose d'horrible dont personne ne veut. Ni le public ni eux..."*

En effet, par son âge important la hêtraie cathédrale permet une diversité biologique spécifique des vieux arbres comme le souligne les résultats d'une analyse SWOT⁶ de la biodiversité en FS: "La présence continue de vieux arbres sur le massif constitue un atout majeur pour la biodiversité car ceux-ci hébergent des cortèges d'organismes saproxyliques particulièrement menacés à travers toute l'Europe tel que le diptère syrphidae (...) et de nombreuses espèces de champignons. La présence de cavités dans les vieux hêtres permet en outre d'accueillir une population florissante de chouettes hulottes et de chauves-souris". (Vandekerckhove.K *et al*, 2012, p32) Cependant, cette richesse en espèce qui tient à l'âge avancé des arbres ne serait-elle pas également présente dans une vieille forêt mélangée?

Les membres de l'APAFS bien qu'ils souhaitent la régénération de la hêtraie cathédrale, ne se considèrent pas contre la protection et l'amélioration de la biodiversité. Mais si on adopte le point de vue de M. Sténuît, en considérant que la sylviculture visant à obtenir un faciès de hêtraie cathédrale n'est pas optimale pour accueillir la biodiversité pendant la majeure partie de son développement, les objectifs de conservation du patrimoine et de la biodiversité sont inconciliables. Le seul moyen de les concilier, et qui a été appliqué jusqu'à présent, est de réserver une portion pour la fonction paysagère et historique et une portion pour la fonction écologique. Le compromis étant d'équilibrer ces portions. Le problème se situe dans le fait que les tenants de la fonction écologique souhaitent prendre du terrain sur la fonction paysagère et historique. Chacun s'appuie derrière un cadre juridique qu'il espère en sa faveur. Mais en réalité ce cadre juridique ne semble pas indiquer de manière stricte dans quelle proportion ces objectifs doivent être atteints, si bien que les négociations autour du pourcentage de territoire à accorder à chacune doit être le fruit de négociations et de compromis où personne ne semble avoir la légitimité de trancher.

Marc Naegels: *"Mais nous ne sommes pas contre la biodiversité, à conditions qu'on nous laisse tranquilles avec notre hêtraie, moitié-moitié. "*

Pierre Rocmans: *"Dans les forêts primaires des Carpates qui n'ont jamais été plantées par l'homme, c'est la nature qui a poussé. Je dirais des forêts à la Sténuît (rires) il y a des arbres qui vont dans tous les sens. Une forêt, c'est intéressant il y a beaucoup d'animaux, etc. il faut des morceaux comme ça ,[de forêt primaire avec une forte biodiversité] c'est une bonne idée, enfin, ce n'est pas une bonne idée, c'est une réalité, quant à en faire une règle contre le patrimoine...pour nous la hêtraie cathédrale c'est un patrimoine, il doit être préservé."*

⁶ Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats

2.5.3 Le changement climatique et ses conséquences sur le hêtre

Afin de déterminer une stratégie de gestion pour les prochaines années en prenant en compte les risques encourus par les peuplements étant donné les changements climatiques prévus, Bruxelles Environnement a commandité plusieurs études. Celles dont j'ai le plus entendu parler à travers mes interlocuteurs est l'étude financée par l'Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement (actuellement devenu Bruxelles Environnement) concernant l'adéquation du hêtre aux stations forestières de la FS en considérant les changements climatiques à venir. Elle a été réalisée à l'Unité de Gestion des Ressources Forestières et des Milieux Naturels, de la Faculté de Gembloux Agro-Bio Tech par Julien Daise et Huges Classens sous la direction de Jacques Rondeux. Cette étude a été fortement critiquée par les acteurs qui sont partisans de la régénération de la hêtraie cathédrale sur une bonne proportion de forêt. Ils se méfient des résultats craignant d'une part qu'il n'aient été influencés par des objectifs obscurs du financeurs et soutenant d'autre part que la méthode utilisée n'est pas suffisamment fiable que pour en tirer des conclusions dignes d'influencer la gestion de manière définitive. (Voir annexe 2). La seconde étude m'a été transmise par Michel Maziers. Elle a aussi été publiée au nom de l'IBGE au préalable à la rédaction d'un plan régional d'adaptation au changement climatique et elle semble être une des études sur lesquelles s'appuie fortement l'association pour argumenter en faveur d'une diminution de la superficie qui sera dédiée à l'avenir à la régénération de la hêtraie cathédrale. Il ne s'agit pas ici de faire une revue de la littérature en vue de tirer des conclusions sur l'état des connaissances concernant les effets du changement climatique sur la FS mais plutôt d'une part de fournir un cadre de compréhension des enjeux de la question, et d'autre part d'avoir un aperçu sur les études dont se nourrissent les différents acteurs pour se positionner sur la question de la régénération d'une proportion du faciès de la hêtraie cathédrale.

a) Stations forestières du hêtre

D'après l'étude de Julien Daise *et al* le hêtre tolère les stations forestières de la FS, mais n'y est pas en situation optimale ce qui ne lui permet pas de se défendre de manière aussi efficace aux aléas de l'environnement.

Une station forestière est le périmètre géographique caractérisé par des conditions facteurs physiques homogènes: le climat (température, pluviométrie, vent), le relief (altitude, exposition, topographie), la géologie (nature de la roche mère), la pédologie : nature du sol

(granulométrie, acidité, type d'humus, profondeur...) (<http://www.maforet.net/dossiers/gestion-forestiere/11-analyser-une-foret/71-la-station-forestiere>)

1. Climat

Le hêtre a besoin d'une quantité de pluie répartie équitablement tout au long de l'année. L'humidité de l'air est un élément important pour son bon développement, il ne supporte pas les sécheresses fréquentes ou de longue durée pendant l'été, et demande des précipitations supérieures à 600 mm/an.

C'est aussi une espèce très sensible aux gelées tardives. Il ne faut donc pas le planter dans les fonds de vallées où l'air froid peut s'accumuler. Par contre, si ces conditions sont respectées, son bois résiste aux grands froids hivernaux.

Cette espèce est aussi sensible au vent surtout si le sol ne lui a pas permis de développer correctement son système racinaire. (Centre de Développement Agro Forestier de Chimey, [s.d]) (Voir annexe 3)

2. Sol:

Le hêtre a besoin d'avoir à sa disposition des bonnes réserves utiles en eau. (la quantité d'eau que le sol peut contenir et transférer à la plante). Par contre il est aussi très sensible aux excès d'eau. En effet quand les sols compactés retiennent des nappes d'eau, les racines du hêtre sont asphyxiées. (Centre de Développement Agro Forestier de Chimey, [s.d])

3. Lumière:

Au stade juvénile, le hêtre est une essence d'ombre mais il lui faut tout de même une petite arrivée de lumière, il pousse sous le couvert des peuplements semenciers à condition qu'ils soient relevés ou entrouverts. Lorsqu'il a dépassé ce stade juvénile, le hêtre se développe de manière optimale à la lumière. Par contre, son écorce étant très fine, il craint particulièrement les coups de soleil si son tronc est trop exposé. (Centre de Développement Agro Forestier de Chimey, [s.d])

b) Climat actuel en forêt de Soignes

Pour caractériser le climat actuel de la forêt de Soignes je me suis appuyée sur les données de l'annexe 1 du plan de gestion de l'IBGE (IBGE (b), 2003). La FS est sous l'influence d'un climat maritime tempéré. Elle connaît généralement des hivers doux et des étés tempérés, avec des pluies réparties équitablement sur toute l'année. Toutefois, les écarts par rapport à cette tendance peuvent être importants. Ainsi, alors que la moyenne générale des températures indique une faible amplitude thermique: moyenne générale de 9.8°C avec des températures de

2.6°C pour le mois le plus froid (janvier) et 17.1°C pour le mois le plus chaud (juillet), le record de froid atteint en 1940 annonçait une température de -30°C !

Lorsque la température moyenne est supérieure ou égale à 10°C on se situe dans **la période de végétation**. En FS, celle-ci dure 172 jours et s'étale d'avril à septembre.

En ce qui concerne les gelées, on compte 52,6 jours en moyenne de décembre à mars, en comptant cependant que les gelées tardives sont assez fréquentes et sont à l'origine de certains dégâts, notamment lors des débourrements précoces.

Les précipitations sont quant à elles très également réparties durant les différents mois de l'année. Il tombe en moyenne 780,1 mm de pluie en 208 jours. Par contre d'une année à l'autre, les écarts de précipitations peuvent être importants.

La neige quant à elle fait son apparition 24,1 jours sur l'année (en moyenne). Lorsqu'elle est collante, elle peut endommager le chêne et le pin sylvestre mais n'encombre pas les hêtres et autres essence de la FS.

L'humidité relative varie entre 76 et 88%. Le ciel est couvert les 2/3 du temps et la végétation bénéficie de 150 h d'insolation par mois d'avril à septembre c'est-à-dire les mois les plus ensoleillés.

Les vents sont eux aussi très variables d'une année à l'autre. Les vents dominants viennent de l'ouest-sud-ouest. La vitesse moyenne annuelle du vent est de 13 km/h.

De septembre à mars, on enregistre une moyenne de 31 jours d'orage tandis qu'on passe à 9 jours d'orage d'octobre à mars.

Etant donné les forts écarts à la moyenne qui viennent d'être mis en évidence, la FS subit des "accidents climatiques": chablis, fortes sécheresses entraînant un dépérissement des jeunes plants etc. Ces considérations sont prises en compte par le gestionnaire forestier qui doit choisir les essences les plus à même de survivre à ces extrêmes.

c) Les prévisions climatiques pour la Région de Bruxelles Capitale

Le changement climatique planétaire se décline aussi en changements climatiques locaux. Mais le GIEC n'émet pas de prévision à une échelle si précise, si bien que pour prendre des mesures concrètes d'adaptation, les régions doivent d'abord produire des informations avec une meilleure résolution spatiale focalisée sur leur situation locale. C'est ce que fait l'étude du

rapport "L'adaptation au changement climatique en Région de Bruxelles-Capitale : Élaboration d'une étude préalable à la rédaction d'un plan régional d'adaptation " publié par Bruxelles Environnement (à l'époque IBGE) .

Je reprendrai ici principalement les résultats des projections moyennes. (Pouria.X., Dubois.G., Cauchy.A, Ceron.J-P., Ghuisoland.J, 2012, pp76-77)

Pour des informations plus précises (voir annexe 4).

Voici les modifications climatiques attendues pour notre siècle:

- **Un climat plus chaud.** Selon les projections moyennes les tendances à la hausse de la température moyenne annuelle sont : +0,8°C en 2030, +1,5°C en 2050, +3,4°C en 2085.
- **Des hivers moins froids et plus pluvieux.** Les différentes projections s'accordent sur une augmentation généralisée des températures en hiver. Entre +0,7 et 2,1°C en 2030, +1,5 et +2,5°C en 2050, +1,2 et 4,3°C en 2085. Une augmentation progressive et forte des précipitations hivernales selon les projections moyennes avec respectivement +7%,+10% et 21% pour les horizons 2030 , 2050 et 2085
- **Des étés plus chauds et secs.** Les projections indiquent toutes une élévation des températures estivales (à l'exception des projections humides à l'horizon 2030) : Entre -0,1 et +2,27°C en 2030, +0,52 et +3,14 °C en 2050 et +2,3 et 7,2°C en 2085. La diminution progressive des volumes de précipitations, selon les projections moyennes, prévoit -3% pour les horizons 2030, -7% pour les horizons 2050 et de -11 à -37 % (en fonction des modèles et des scénarios) pour les horizons 2085.
- **Des saisons intermédiaires plus douces.**
Cela se traduira par une augmentation généralisée des températures au printemps et en automne.
- **Une augmentation de la fréquence des épisodes de pluie intense et hiver.**
Cette tendance est particulièrement grande pour les projections moyennes qui indiquent +17% d'augmentation annuelle à l'horizon 2030 et +12% à l'horizon 2050.
- **Des canicules estivales plus fréquentes.** À partir de 2050, les projections s'accordent sur une augmentation du nombre de jours de canicules estivales. Les projections moyennes indiquent deux jours supplémentaires.

d) Les facteurs limitant pour le hêtre en forêt de Soignes

Avant toute chose, il faut remarquer que l'évolution future du monde vivant en forêt de Soignes ne sera pas uniquement déterminée par le changement climatique et que d'autres paramètres rentrent en ligne de compte comme le précise le rapport de l'IBGE sur l'adaptation au changement climatique:

"Les facteurs climatiques ne seront pas les seuls qui auront une influence sur le vivant. En effet, ils se combinent notamment avec des paramètres anthropiques (pollutions, pression de l'urbanisation et de l'étalement urbain,...). Par ailleurs, un autre niveau de complexité vient du fait que ces paramètres se combinent également entre eux, pouvant produire sur le vivant des pressions contradictoires ou créer des effets de seuil." (Pouria.X., Dubois.G., Cauchy.A, Ceron.J-P., Ghuisoland.J, 2012, p155)

Le hêtre étant l'essence majeure en Région bruxelloise de la FS, je me concentrerai sur les effets du changement climatique sur cette espèce.

Il ressort de l'étude de Hugues Classens que le hêtre se retrouverait confronté à plusieurs facteurs limitant qui pourraient compromettre son avenir **en tant que meilleure essence de production et même pour assurer sa fonction paysagère dans la hêtraie cathédrale.**

Ces facteurs limitant sont les suivants:

1. Etant donné que les températures annuelles moyennes augmenteront au point de frôler le seuil de tolérance, pour un bon maintien de l'espèce il faut compenser ces conditions par une quantité d'eau utile présente en suffisance dans le sol ainsi qu'une fraîcheur qu'offrent les fonds de vallons.
2. Les précipitations annuelles moyennes : celles-ci seront légèrement insuffisantes, (740 mm alors qu'il faudrait 750 mm) mais le problème se situe surtout dans le bouleversement de la répartition des pluies qui ne seraient plus réparties de manière équitable sur toute l'année. En effet une baisse de 15% des précipitations est envisageable pendant la saison de végétation. Une fois de plus, ces conditions pourraient être compensées par une présence suffisante de réserve utile en eaux dans les sols et par la fraîcheur des fonds de vallons.
3. L'hygrométrie qui est liée à la température et aux précipitations, n'est pas reprise dans les prévisions analysées par Julien Daise *et al.*. Par conséquent, ils s'appuient sur les prévisions

concernant les températures et précipitations pour prédire que ce facteur sera aussi un facteur limitant étant donné les exigences importantes en humidité du hêtre.

4. La sécheresse. D'après les auteurs "proche du facteur "précipitations", ce facteur est à considérer en regard de la relation arbre-sol. A la vue des autres facteurs, le hêtre ne pourra se maintenir que dans conditions restreintes : bonne réserve utile, topographie concave, pas de phénomène de compaction. C'est ce facteur "sécheresse" qui apparaît comme le plus prépondérant par rapport à une action possible par le choix des essences." (Rondeux.J. *et al.*, 2009, p58)

e) Ce qu'en pensent les acteurs

Dans le plan de gestion de 2003, un compromis avait été trouvé. Il s'agissait de faire moitié moitié: 50% de forêt mélangée et 50% de hêtraie cathédrale (Voir annexes 9 et 10). Mais Bruxelles Environnement s'est ravisé et souhaite réduire encore ce pourcentage au grand dam de ses défenseurs. La première raison invoquée étant le réchauffement climatique et l'inadéquation future du hêtre aux stations forestières. (Voir annexe 5) M. Willy Van De Velde et M. Jacques Sténuît, sont de cet avis. Par précaution ils sont donc favorables à une diminution de la proportion dédiée à la régénération de la hêtraie cathédrale sur le territoire bruxellois.

Jacques Sténuît: *«avec le changement climatique le hêtre ne supporte pas la chaleur de la fin de l'été, ni la sécheresse. Oui, il est surtout sensible à la sécheresse et on voit donc des signes de souffrances du hêtre. Or comme il y a environ encore 70 % des hêtres en FS, c'est une très grande fragilité pour la forêt (...)*

Un élément que je n'ai pas encore évoqué qui est un risque énoncé dans l'étude commanditée par Bruxelles Environnement sur l'adaptation au changement climatique est le problème des vents qui au-delà de 110 km/h provoquent de sérieux risques de chablis. On peut lire dans cette étude:

"La hauteur moyenne des arbres en forêt de Soignes est de 40 à 50 mètres (Source : entretien Stéphane VANWIJNSBERGHE, Bruxelles Environnement). Cela constitue une faiblesse majeure lorsqu'une tempête survient. L'ENGREF⁷ a déterminé la valeur pivot de 23.5m de hauteur maximale pour le hêtre afin qu'il ne subisse pas de dommage majeur lors de tempête

⁷ Ecole National du Génie Rural des Eaux et Forêts en France.

avec des vents supérieurs à 120 km/h²⁹." (Pouria.X., Dubois.G., Cauchy.A, Ceron.J-P., Ghuisoland.J., 2012, p151) et "s'il n'est pas possible de dégager de tendances significatives relatives à l'évolution des tempêtes, en revanche, des modifications de la sensibilité des arbres à ce facteur sont à prévoir. Par exemple, une inadaptation des espèces d'arbres à des sécheresses prolongées pourrait engendrer des affaiblissements certains de certains arbres voire des dépérissements et accroître le risque de chutes d'arbres en cas de tempêtes." (Pouria.X., Dubois.G., Cauchy.A, Ceron.J-P., Ghuisoland.J, 2012, p162)

Tous les acteurs interrogés m'ont parlé du mauvais enracinement du hêtre dans le sol et de la hauteur des arbres qui créent un fameux effet bras de levier sous l'influence du vent.

"C'est irréaliste parce que si on fait ça, c'est la fin de la forêt! Il suffit d'avoir une grande tempête maintenant et sur des hectares et des hectares la forêt peut être décimée."

Ce que Jacques Sténuît entend par la fin de la forêt, il l'a expliqué par après:

Jacques Sténuît: « *ce que l'on peut craindre c'est que lorsqu'une grande tempête comme il y a eu en 90 ou 99, il pourra y avoir des chablis peut être sur des centaines d'hectares en FS à ce moment-là ce serait la **catastrophe**. Quand je passe par Nancy, je vois toujours les séquelles de cette tempête. Quand on passe on voit toujours l'endroit où il y a eu le **massacre** la forêt, elle ne s'est pas encore reconstituée.*»

Sonia:« *Ça serait dommage pour les gens qui fréquentent la forêt mais en fait si on regarde les successions écologiques ça pourrait faire partie du cycle d'une forêt.*»

Jacques Sténuît: « *Oui oui.*»

Sonia: « *Ce serait problématique pour les gens qui la fréquentent. Au niveau diversité vous pensez que ce serait aussi problématique ??ou...*»

Jacques Sténuît: «*Je ne sais pas. Je crois qu'au point de vue diversité elle reviendrait sans doute progressivement mais je trouve **que si on peut prévenir une telle catastrophe c'est peut-être plus intelligent.***»

Sonia: « *oui oui c'est sûr parce que ça pourrait être dangereux aussi.* »

Jacques Sténuît: «*ah oui oui.*»

Sonia:« *et que ça mettrait du temps.*»

Jacques Sténuît: «oui ça mettrait beaucoup de temps tandis que si on gère en tenant compte de cela, on peut arriver plus vite à un meilleur équilibre, à un meilleur écosystème.»

Je décèle chez M. Sténuît une vive crainte à ce sujet, lui-même ayant été témoin des conséquences d'une grosse tempête dans la région de Nancy. Il fait également référence au **massacre** des arbres qu'il ne souhaite en aucun cas voir se produire en Soignes. La forêt mélangée représente pour lui une opportunité d'éviter une telle catastrophe. Il ne cesse de répéter durant l'entretien que la régénération de la hêtraie cathédrale "**c'est irréaliste!**" Ce terme traduit selon moi le fait que pour M. Sténuît il y a une distinction nette à faire entre les actions qui sont conduites par l'affect, comme ce serait le cas pour les membres de l'APAFS et les actions qui sont entreprises en suivant la raison. Cela se remarque d'autant plus lorsqu'il dit en parlant de la régénération de la forêt à venir :

Jacques Sténuît "voilà donc de manière scientifique cette fois. Si on replante des arbres on le fera en fonction des stations"

Ce souhait de voir la raison triompher sur l'affect est encore plus clair chez M. Willy Van De Velde. Pour conclure notre entretien, lorsque je lui ai demandé quels étaient ses souhaits pour l'avenir de la forêt il a terminé sa réponse en me disant:

Willy Van De Velde "Moi si j'avais un souhait personnel c'est que dans toutes ces discussions avec tous ces interlocuteurs, que le rationnel prenne le pas sur l'émotionnel. Juste ça, déjà."

Avec le recul cependant, il n'est pas exclu que la prise de position de ces acteurs ne soit pas aussi fortement influencée par un facteur émotionnel. En effet tous deux transmettent à travers leur discours la passion qui les anime concernant la biodiversité de la forêt de Soignes.

Willy Van de Velde avance les mêmes raisons que M. Sténuît en ce qui concerne les craintes qui lui font préférer le principe de précaution:

Willy Van de Velde:

"Là le changement climatique montre ses effets et nous montre que sur les plateaux et sur les versants sud le hêtre ne serait plus en station optimale. Il n'est donc pas raisonnable d'envisager l'éducation en monoculture. C'est un investissement qui n'irait pas dans le bon sens.

So: Et quels sont les effets du CC? C'est le chablis qu'on craint?

WVD: avant tout c'est le dépérissement hâtif du hêtre. Un dépérissement qui se ferait avant 100 ans à cause des extrêmes. Le hêtre c'est une essence de moyenne. Elle a besoin d'un

climat continental, tempéré, avec des précipitations uniformément réparties sur l'année. Il n'aime pas les excès dans un sens ou dans l'autre. Trop d'eau, les pieds dans l'eau, il n'aime pas. Sècheresse, il n'aime pas. Et ces dernières années on a ça. Trop régulièrement. Des sècheresses printanières, des hivers trop pluvieux, parfois des étés avec trop d'eau, et surtout dans des sols comme ici en FS qui sont des sols compactés, avec des nappes perchées, etc. On s'en rend bien compte, on a des dépérissements marqués.

So: Ok. Par contre, les maladies, ce n'est pas lié au CC? Ou alors il y a un affaiblissement qui fait que les arbres sont susceptibles d'avoir des maladies?

WVD: chaque stress chez un arbre amène des insectes qui amènent des champignons, et le stress affaiblit les résistances de l'arbre. Un arbre dépérissant c'est un arbre qui ne résiste plus aux attaques des agents pathogènes. Les arbres stressés par des conditions climatiques de sècheresse par exemple, ils vont exhaler des vapeurs d'éthylène qui sont des attractifs pour les insectes. Les insectes rentrent dans l'écorce et dans leurs poils amènent des spores de champignons et ça peut aller assez vite."

Si l'avènement du changement climatique n'a jamais été nié par les interlocuteurs qui sont en faveur de la régénération de la hêtraie cathédrale. Ils remettent en doute la toute-puissance de la science pour expliquer les phénomènes naturels et fondent parfois des espoirs sur la capacité d'adaptation du hêtre à son milieu. C'est à ce titre qu'ils estiment qu'il vaut la peine de prendre un risque et tenter de régénérer une proportion de hêtraie cathédrale. Surtout comme nous le verrons dans l'extrait d'entretien de Bernard Viérin (trésorier de l'APAFS) que cette proportion est assez faible par rapport à l'entièreté du massif.

Marie-Françoise Godart: *«Ce changement climatique, c'est vrai que c'est vraiment un gros souci. En tant que biologiste et spécialiste de l'écologie en forêt c'est vrai que j'aurais tendance à dire : à priori c'est probablement **pas très sensé** de vouloir à tout prix maintenir la hêtraie de la FS. Mais si on regarde l'état des hêtres jusque maintenant, leur qualité leur productivité et autre... on se retrouve avec des résultats complètement "anormaux" entre guillemets. Ils sont bien supérieurs à ce qu'on aurait pu attendre en fonction des caractéristiques particulières du sol. Et donc on se dit que si on avait travaillé il y a ne fut ce que 150 voire 200 ans avec les mêmes outils, les mêmes raisonnements que maintenant, on n'aurait jamais osé planter de hêtres. Or ils sont nickel. Ils sont meilleurs que dans des tas d'autres endroits. **La raison entre guillemet «scientifique» n'est pas toujours suivie ou démontrée à 100%. Donc l'idée qu'on défend, je pense, tant à la commission qu'à l'administration, c'est de dire: **donnons une chance**. Ok on a réduit le pourcentage dédié à la hêtraie cathédrale mais laissons en quand même une partie, parce que si contre toute attente***

on a déjà des choses très bien maintenant qu'est ce qui nous dit que tout d'un coup ça ne va plus aller du tout?»

Pierre Rocmans: « *On est arrivé à la conclusion avec notre amis Jean Van Der Stricht (ancien présidents de l'APAFS) qu'on avait le choix: le principe de précaution ou on en plante plus. Un peu du gout du riche pour sauver notre image de patrimoine, et bien on essaye quand même».*

Bernard Viérin: « *la FS, tous le massif fait 4500 ha. Nous militons pour que soit conservée 50% de la hêtraie dans la partie bruxelloise, c'est à dire 800ha. Les Flamands ne sont pas soucieux de ça, ils vont vers le diversifié. Donc, ce que nous défendons c'est 800ha sur un total de 4500. Donc, le risque est beaucoup moins grand, quand vous voyez ces chiffres vous pondérez ces deux masses, 800ha sur 4500 ça fait 17-18%. Donc si on était à parler de casino, on court un risque sur seulement 18% de l'ensemble. Et donc les prophètes de malheur qui disent: oui mais on court à la catastrophe, s'ils ont raison, ça ne touchera jamais que 800ha. Et encore quand je dis 800ha, il y a du jeune il y a du perchis, il y a du moyen, il y a du vieux, donc bien entendu, en cas de changement climatique ce n'est pas le perchis qui va être visé en premier lieu, c'est les parties plus anciennes donc peut-être 150ha. Enfin, donc, ça relativise le danger quand vous mettez en face des yeux les masses dont nous parlons.»*

Bruno Campanella: « *Exact, c'est un risque qu'on veut pouvoir prendre. Parce que même si on devait n'avoir que 10% de hêtraie cathédrale, c'est quelque-chose de tellement particulier que pour l'aspect démonstration et d'éducation, c'est des traces historiques, ça vaut la peine d'être gardé».*

Je n'ai malheureusement pas pu avoir accès aux PV des réunions du groupe de travail sur la modification du plan de gestion. Mais mes interlocuteurs m'ont exposé quelques propositions qui ont été débattues pour essayer de trouver un compromis entre ces deux positions. Il semblerait cependant qu'aucune n'ai abouti ...

Je n'ai malheureusement pas pu avoir accès aux procès-verbaux des réunions du groupe de travail sur la modification du plan de gestion. Mais mes interlocuteurs m'ont exposé quelques propositions qui ont été débattues pour essayer de trouver un compromis entre ces deux positions. Il semblerait cependant qu'aucune n'ait abouti ... Je vous en livrerai ici un aperçu qui manque cependant de quelques précisions. Une des propositions émanant de la CRMS et de la DMS était de se procurer des semences de hêtre qui proviennent de régions dont le climat est proche de celui attendu pour le siècle à venir. Mais Bruxelles Environnement a

refusé, souhaitant préserver l'écotype particulier qui s'est développé en forêt de Soignes. Une autre proposition avait été émise pour permettre aux racines du hêtre de mieux s'encrenner dans le sol au moment d'effectuer les nouvelles plantations. Il s'agissait de fraiser le sol. Mais là aussi la proposition a été refusée. Il a donc été proposé de se renseigner sur les possibilités de créer un paysage de type cathédral avec d'autres essences en les élevant de la même manière, en futaies équiennes très serrées, mais aucune des autres essences étudiées ne semblaient convenir. Bruxelles Environnement a donc proposé de régénérer la hêtraie équienne dans les fonds de vallons afin que les hêtres puissent y bénéficier de la fraîcheur qui y règne, négligeant le fait que le paysage en résultant ne correspondrait plus un faciès cathédral étant donné qu'il n'y aurait plus de grandes étendues de piliers de "hêtraie nue" offrant une grande longueur de vue .

En conclusion chaque acteur se représente comme un défenseur de la forêt mais ce terme recouvre une panoplie de réalités bien différentes pour chacun. Les uns ont une vision plus éco-centrée de la forêt, pour eux c'est la biodiversité et la santé de l'écosystème forestier qu'il s'agit de défendre envers et contre tous, alors que les autres ont une vision plus anthropocentrée de celle-ci, c'est son caractère, son paysage, son histoire qu'ils souhaitent préserver coûte que coûte. Or, comme il vient d'être souligné, il s'avère que les fonctions paysagères, historiques et esthétiques que remplit la hêtraie cathédrale en tant que patrimoine bruxellois, sont difficilement conciliables avec la prise en compte du changement climatique ainsi qu'avec la fonction écologique de la forêt. La manière de contenter tous les acteurs est de faire un zonage avec des objectifs prioritaires différents pour contenter chacun et exprimer tout le potentiel que propose une forêt. L'enjeu se situe alors dans le pourcentage qui sera laissé dans le futur à une nouvelle hêtraie cathédrale dont les prochaines générations bruxelloises pourront bénéficier.

Partie 3 : La gouvernance de la forêt de Soignes à l'épreuve de la participation

3.1 Une définition de la gouvernance

Les recherches effectuées me permettent maintenant d'ouvrir une réflexion sur la gouvernance de la FS. Le problème de la régénération de la hêtraie cathédrale existe déjà depuis quelques années et reste pourtant irrésolu. En témoigne un article datant de 2009 (voir annexe 5). Ce débat autour du maintien de la hêtraie cathédrale est révélateur selon moi de la complexité de la gouvernance de la FS voir de ses faiblesses.

Il est nécessaire ici de faire le point sur la notion de gouvernance tant ce concept est polysémique (Létourneau.A., 2009).

Tantôt, lorsqu'on évoque la bonne gouvernance d'une entreprise on sous-entend: " un appel à plus de transparence, à l'imputabilité, on requiert que l'entreprise publique, privée ou mixte rende publiquement des comptes de son action. (Létourneau.A., 2009, p1).

Tantôt on a une vision plus globale où "comme théorie, la gouvernance renvoie à un nouveau modèle d'exercice du pouvoir en société. Elle implique une visée de participation publique et une vision décentrée du pouvoir, celui-ci n'étant plus la prérogative du seul État de droit. C'est le pouvoir en réseau, distribué comme l'est l'information. (Létourneau.A., 2009, p3).

On la dit parfois participative, parfois hétérarchique (Chiasson.G.,Gonzales.C., Leclerc.E, 2011) ou polycentrique. (Létourneau.A., 2009, p4).

Il faut noter que la gouvernance est une notion imprégnée de valeurs, surtout lorsqu'il s'agit de déterminer ce qu'est une "bonne gouvernance". On se retrouve donc dans le domaine de l'éthique. C'est pourquoi il ne s'agit aucunement ici de déterminer ce que serait la bonne gouvernance en FS. J'ai plutôt choisi de m'appuyer sur le cadre pour l'évaluation et le suivi de la gouvernance forestière mis sur pied par la FAO et PROFOR. Dans leur article, ils définissent la bonne gouvernance comme suit:

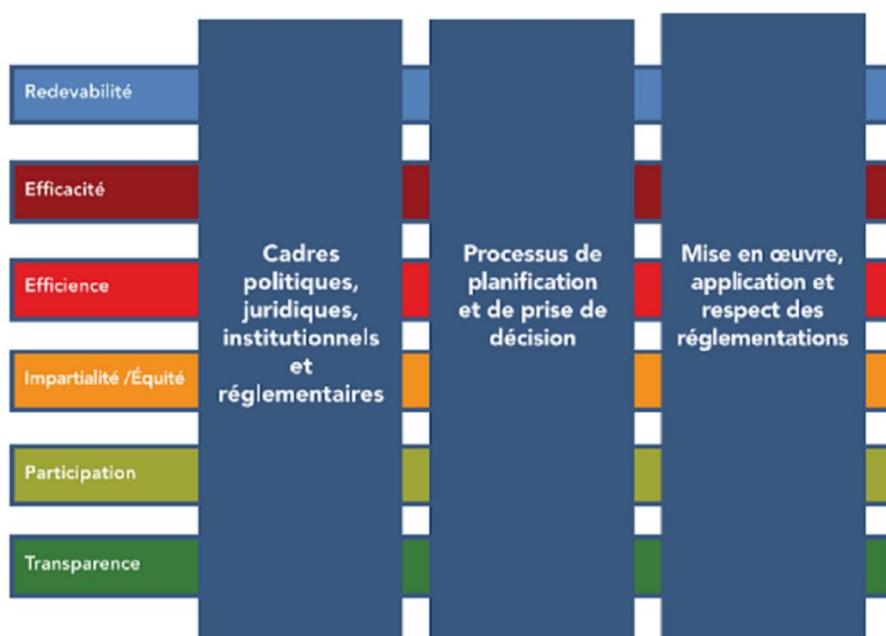
"La gouvernance est habituellement estimée bonne "si elle est caractérisée par la participation des parties prenantes, la transparence de la prise de décision, la redevabilité⁸ des acteurs et des

⁸ La redevabilité est ici entendue comme le devoir des acteurs politiques de répondre de leurs actes et décisions devant tous les membres de la société.

décideurs, l'état de droit et la fiabilité. La notion de „Bonne Gouvernance“ est aussi associée à la Gestion efficace et efficiente des ressources naturelles, humaines et financières, ainsi qu'à une attribution des ressources et des avantages impartiale et équitable. Parvenir à une Bonne Gouvernance suppose des relations de soutien et de coopération mutuelles entre le Gouvernement, le secteur privé et la société civile."(FAO, PROFOR, 2001)

Afin **d'ouvrir la réflexion** sur la gouvernance de la forêt de Soignes, dans la limite des données récoltées, je m'appuierai sur quelques composantes des trois piliers de la gouvernance (FAO, PROFOR, 2001). Ils sont repris dans le tableau ci-dessous. Le choix des composantes prises en compte s'est effectué sur base des informations déjà récoltées pendant la recherche. En effet, j'ai découvert ce cadre d'analyse à posteriori et n'ai pas axé mes entretiens particulièrement autour de ces questions spécifiques.

Fig. 1: Piliers et principes de la gouvernance



Source: FAO, PROFOR, 2011, Cadre pour l'évaluation et le suivi de la gouvernance forestière, p10

J'analyserai donc brièvement :

Pilier 1: Cadres politiques, juridiques, institutionnels et réglementaires:

- La clarté et la cohérence des politiques, lois et réglementations régissant l'utilisation et la gestion de la forêt.
- Mesure dans laquelle les politiques et la législation favorisent une gestion forestière adaptative.

Pilier 2: Processus de planification et de prise de décision:

- Aptitudes de la société civile, des populations autochtones, et des petites et moyennes entreprises à participer et à s'engager dans la planification, la prise de décision et la mise en œuvre d'actions liées à la foresterie.

3.2 La clarté et la cohérence des politiques lois et réglementation régissant l'utilisation et la gestion de la forêt

Le manque de clarté concernant la réglementation applicable à la forêt de Soignes est un des éléments majeurs dont se sont plaint les acteurs durant les entretiens. Ce manque de clarté est dû à un empilement de lois aboutissant à travers les années à un "mille-feuille législatif " couplant des obligations difficilement conciliables d'origines variées applicables sur un territoire restreint et dont les intentions ne sont pas toujours aisément conciliables dans la réalité du terrain. En effet, la forêt de Soignes possède différents statuts: elle est un site classé depuis 1959, elle est aussi un site Natura 2000 et est soumise à l'ordonnance nature bruxelloise. D'après le site LegalWorld, dans les situations où les mesures de conservation d'une espèce ou d'une zone protégée entrent en contradiction avec les mesures de protection du patrimoine ou encore avec des zone de prise d'eau, ou toute autre loi de protection, la zone ou l'espèce concernée doit bénéficier des disposition "*les plus appropriées* pour son maintien ou son rétablissement dans un état de conservation favorable."

(http://www.legalworld.be/legalworld/m_content.aspx?mid=48310&LangType=2060)

Evidemment tout le débat se situera alors dans l'interprétation des dispositions les plus appropriée.

Ceci sans parler des différents plans de gestion à adopter à propos d'un même bien comme le plan de gestion patrimonial qui a force de loi et le plan de gestion de la forêt de Soignes proprement dit qui lui n'a pas force de loi. (source: entretien avec M. Bruno Campanella).

Marie-Françoise Godart: "*la moindre intervention sur la FS est compliquée parce qu'on on ne sait pas très bien quelle législation doit prendre le pas sur quelle autre et comment concilier les exigences des différentes législations.*"

Il semblerait donc que l'établissement définitif d'une hiérarchie entre ces normes soit d'un important secours pour la gestion du massif forestier.

3.3 Mesures dans lesquelles les politiques et la législation favorisent une gestion forestière adaptative

Les décisions prises prochainement apporteront certainement un éclaircissement sur la question notamment via l'inclusion ou non de stratégies d'adaptation au changement climatique. Les nouvelles informations apportées par des études récentes doivent encore s'affiner et ne peuvent pas engendrer un revirement de politique immédiat. La procédure de modification du plan de gestion initialement prévu pour durer 24 ans est lourde. Un nouveau plan de gestion doit être établi et approuvé par la CRMS et la DMS comme nous l'avons vu auparavant, c'est exactement ce qui est en train de se produire. De plus il faut relancer la procédure d'enquête publique. Ce système est un signe de la forte redevabilité du gestionnaire forestier, ce qui est un élément positif au vu de la bonne gouvernance. Il est cependant lent et laisse les gestionnaires forestiers dans l'attente concernant la direction des actions sylvicoles à entreprendre. Tant que le plan de gestion n'est pas approuvé, le gestionnaire replante en effet les essences qu'il a abattu, ce qui n'est pas toujours idéal.

L'arrêté de classement pourrait être vu, dans une certaine mesure, comme un frein à l'adaptation de la forêt à son contexte contemporain en perpétuel évolution. Cela dépend en réalité de l'avis des membres de la CRMS qui sont contraignants concernant les travaux de grandes ampleurs qui pourraient changer le paysage de la forêt ainsi que de la DMS garante de l'arrêté de classement. Celui-ci stipule que "Les restrictions à observer en vue d'assurer la sauvegarde de l'intérêt national sont les suivantes: (...) Changer la nature des terrains boisés, modifier la configuration des étangs, décharger les détritiques et maintenir des dépôts de ce genre, ainsi que de faire n'importe quelle chose qui puisse modifier l'aspect du site." (Arrêté de classement, 1959, voir annexe 1).

Pour l'adaptation au changement climatique, le problème se situe en réalité sur le manque d'informations suffisamment fiables. Comment s'adapter à un futur incertain? En réalité, j'ai l'impression que tout est une question de choix à poser, d'un risque à prendre faute de données scientifiquement sûres en fonction des convictions. La question qui se pose alors est: qui à le droit où le devoir de trancher cette question dans un système démocratique ?

3.4 Aptitudes de la société civile, des populations autochtones, et des petites et moyennes entreprises à participer et à s'engager dans la planification, la prise de décision et la mise en œuvre d'actions liées à la foresterie

Comme nous l'avons constaté en analysant le passé de la gestion de la forêt de Soignes ainsi qu'en interrogeant les associations contemporaines de défense de la forêt, on peut dire que la société civile parvient à s'engager dans la prise de décision concernant la gestion forestière. Les associations ont réclamé avec succès leur place autour de la table des négociations pour la révision du plan de gestion de 2003, bien que cela n'ait pas été spontané. En effet, au départ les associations n'étaient pas représentées dans le groupe de travail sur la modification du plan de gestion. Mais elles ont réclamé leur place auprès de l'administration et y ont été intégrées.

Pierre Rocmans: « *c'est à dire qu'en réalité, nous n'étions pas représentés jusqu'en 2012, en 2012 on s'est un peu énervés, c'est venu de nous d'ailleurs, on a réussi à obtenir une réunion avec Evelyne Uyttebroek. Il était écrit partout que le jour où il y aurait un projet, ce projet serait soumis à une enquête publique, à l'avis des communes et aux associations concernées. Et nous on s'est dit : on ne va pas attendre que tout soit fini pour dire qu'on n'est pas d'accord. Surtout qu'ils voulaient modifier un principe de base énorme en ne replantant plus de hêtre. On ne voulait pas que la seule chose qu'on puisse encore corriger plus tard c'était des virgules, des petits éléments à gauche, à droite. Donc on a obtenu de participer. (...)* »

N'ayant pas assisté aux réunions, je ne suis pas en mesure de dire quel poids réel ont les associations dans la négociation.

Cependant, l'APAFS a travaillé en collaboration avec Bruxelles Environnement pour dresser une liste des arbres remarquables ou curieux qui ne doivent être abattus qu'en cas de danger pour le public. C'est un élément important de leurs revendications couronnées de succès. Elle a obtenu qu'on ne coupe pas certains arbres initialement martelés en échange d'arbres couchés par les chablis. Elle fait entendre sa voix par l'intermédiaire de la presse et tente de mobiliser l'opinion publique à sa cause en essayant de rallier les politiques à leur faveurs. Elle fait valoir les droits des riverains par l'intermédiaire de l'Association du Comité de Quartier Ucclais.

M. Sténuit voit avec bonheur avancer les projets d'écoducs. Son association disposant de moyens financiers importants, n'hésite pas à intervenir en déposant des recours devant le Conseil d'Etat, devant la Cour Constitutionnelle, la Cour de Justice Européenne, ou en déposant plainte à la Commission Européenne. Ce fut le cas par exemple pour empêcher le projet de construction d'un énorme complexe de bureaux au lieudit Long Fond. (<http://www.amisdesoignes-zonienwoudvrienden.be/content/rapport-dactivit%C3%A9s-2013>)

L'association ne manque pas d'exprimer ses désaccords lors des enquêtes publiques et tente d'être représentée partout où elle le peut. Ainsi elle est présente au Conseil Supérieur Bruxellois de la Conservation de la Nature, à l'Entente Nationale pour la Protection de la Nature, au forum de l'Assemblée Générale de Bruxelles-Nature, au PCDN de La Hulpe et à la Plate-Forme de la Forêt de Soignes.

(<http://www.amisdesoignes-zonienwoudvrienden.be/content/rapport-dactivit%C3%A9s-2013>)

Mais le débat autour de la hêtraie cathédrale n'est toujours pas réglé. Une nouvelle stratégie est en cours pour forcer sa sauvegarde.

3.5 Les stratégies politiques qui influencent la gestion

Etant donné la multitude d'acteurs et le système de fonctionnement assez lourd et assez lent de gouvernance forestière, les acteurs ont recours à des stratégies politiques pour parvenir à leur fin. Un exemple particulièrement parlant à ce sujet est celui du dossier de classement de la forêt de Soignes en tant que patrimoine mondial de l'UNESCO. Le Parlement bruxellois avait issu DATE une demande de classement de la forêt de Soignes au patrimoine mondial de l'UNESCO. Mais l'objectif était de demander un classement en tant que patrimoine culturel en vue de protéger la hêtraie cathédrale. (voir annexe 8) Or la demande de classement a bel et bien été déposée et signée par les trois régions mais au titre de patrimoine naturel. Autrement dit, seulement 10% du territoire sonien serait à priori concernée, il s'agit des réserves intégrales. La stratégie est en fait de constituer une "zone tampon" de protection autour de ces 10% de forêt primaire, qui comprendrait la hêtraie cathédrale. Une fois la hêtraie reconnue comme patrimoine naturel, il s'agirait ensuite de voir comment demander un classement en tant que patrimoine culturel. (Voir en Annexe l'interpellation de la ministre Fremault à ce sujet).

Sonia: « *Et justement, par rapport à ce classement UNESCO?* »

Bruno Campanella: « *Ben c'est une demande du parlement d'inscrire la FS dans une démarche de classement au patrimoine immatériel mondial de la FS. Et en gros la demande elle est libellée comme ça.* »

Sonia: « *mais, le patrimoine culturel ?* »

Bruno Campanella : « *Oui, en gros c'est ça. Mais quelque part, ce n'est pas très très clair. Et heureusement que ce n'est pas clair, parce que si l'idée c'était d'inscrire la forêt de Soignes au patrimoine culturel et immatériel c'était l'image de la hêtraie cathédrale qui allait être le point fort j'ai envie de dire. Mais donc c'était compliqué parce que l'IBGE disait : «oui, mais bon, la hêtraie cathédrale rien ne garantit qu'on va vraiment la conserver. Alors si on s'inscrit au niveau de l'UNESCO, on va réellement être tenu de la conserver. Au niveau international on va être vraiment obligé de maintenir la hêtraie cathédrale.»*

Sonia: « *Sous peine de perdre le statut?»*

Bruno Campanella: « *Oui, en gros, c'est ça. Mais quelque part on a aussi une image de marque en faisant ça. Quand on met en valeur quelque chose au niveau de l'UNESCO, normalement, les gestionnaires et les hommes politiques en profitent pour faire de la publicité autour de ça. Alors si cinq ans plus tard ils ne peuvent plus tenir leur engagements... imaginez les Gilles de Binche. Ils ont mis leur dossier en candidature à l'UNESCO. Mais si cinq ans plus tard on les a mis sous le paillason, qu'est-ce qu'ils font? Ils ont l'air fin! On ne voudrait pas être ridicule non plus avec la hêtraie cathédrale, il y a de ça. Et puis il y a un autre souci aussi c'est qu'on était un petit peu tous seuls. Les Gilles de Binche, patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO ils ont mis leur candidature à l'UNESCO avec leur propre patrimoine. A Bruxelles on aurait dû faire la même chose. C'est Bruxelles, c'est la hêtraie de Bruxelles. Allez, s'ils veulent bien, les Flamands et les Wallons vont venir un petit peu avec nous, mais ça marche pas bien, là, on sent bien. Ça devait être une candidature qui devait être transfrontalière, et pour un aspect qui était déjà un peu litigieux, dans chacune des trois régions, mais les Wallons, ils sont partis."*

Sonia: " *L'aspect litigieux, c'était autour de quelle question?"*

Bruno Campanella: " *Ben les trois régions ne sont pas d'accord pour porter ça comme fer de lance, donc le dossier il est déjà mal partis... Du coup ça a été contourné en rattachant notre dossier à un dossier déjà existant: c'est le dossier sur cette grande hêtraie qui va de la forêt de Carpates jusqu'à la hêtraie des anglais. Cette hêtraie patrimoine naturel et culturel, naturel et historique un peut aussi car dans tout le réseau de sites dans on retrouve aussi la hêtraie non perturbée depuis la dernière glaciation. Et c'est là que c'est intéressant parce que les trois régions sont d'accord car elles ont toutes des sites qui n'ont pas été perturbés depuis cette période- là. On retrouve en tous cas à Bruxelles, des sols avec des vallons dans lesquels il n'y a pas de cours d'eau, donc il n'y a pas eu d'érosion due à l'eau. Cette érosion est donc due à la fonte des glaces de l'époque, donc ce sont des sols non perturbés depuis. On n'y a*

*jamais mis que de la forêt, on n'a jamais mis ça en culture. Donc on peut se raccrocher à un réseau qui existe déjà. Et c'est ce qu'on a fait. On a pris le train en marche, qui avait été initié par les autrichiens et les allemands. Eux voulaient étendre un peu leur réseau pour lui donner une dimension pan-européen, comme ça la candidature au niveau mondial serait plus forte. Ainsi, on répond un peu à la demande du parlement qui est d'inscrire la FS au patrimoine mondial de l'UNESCO, mais on a un petit peu contourné la difficulté. Je pense que dans l'intention du parlement il y avait clairement une intention «patrimoine culturel» et « hêtraie cathédrale». Comme on savait qu'on partait au casse-pipe avec une candidature comme ça, on a contourné le problème en laissant une porte ouverte. On s'est dit que, si on arrivait à inscrire notre hêtraie relictuelle, qui n'est pas du tout cathédrale, mais qui est plutôt une hêtraie mélangée, avec de la régénération naturelle, au niveau de l'UNESCO, on se laissait l'opportunité après de voir s'il y a moyen de faire la partie la plus compliquée. J'entends par là les études pour voir dans quelle mesure il y aurait moyen d'ajouter une dimension patrimoine culturel à ce qui est déjà classé comme patrimoine naturel. Géographiquement ça s'explique, parce que **finalement les petits vallons qui sont dissimulés dans la FS et qui sont des réserves intégrales, et bien dans le dossier patrimoine naturel ils sont le cœur de ce qui va être classé, protégé. Et toute la FS qui est autour forme une zone de protection. Donc y compris la hêtraie cathédrale.**»*

Sonia: « *Donc c'est le sol au départ qui justifie le classement? »*

Bruno Campanella: « *Ce n'est pas que le sol hein, c'est la forêt aussi, c'est le fait qu'on retrouve du hêtre dans les autres pays sur ce type de sols là aussi. Donc le hêtre est une des essences qui est venu s'installer, après les essences pionnières. C'est vraiment une trace historique du climax après l'ère glaciaire. On ne sait pas si on va le garder hein. Le climat change et oui, peut être qu'il aura tellement changé que dans 100 ans il n'y aura plus un seul hêtre y compris dans les réserves intégrales...»*

3.6 conclusion

En conclusion, si la forte redevabilité de Bruxelles Environnement est un point essentiel pour une bonne gouvernance de la forêt, il a comme pendant négatif de ralentir le processus décisionnel alors que le manque de clarté du cadre légal semble renforcer le flou autour des décisions à prendre pour l'avenir de la forêt. Il serait intéressant d'approfondir d'avantage la question de la gouvernance de la forêt de Soignes afin de déterminer des pistes d'amélioration dans la prise de décision. Peut-être serait-il intéressant à l'avenir de mettre en place un cadre strict qui assure que les études commanditées concernant les différentes thématiques liées à la forêt soient assurées et financées par des organismes impartiaux et indépendants?

Enfin, étant donné que le débat ne semble pas aboutir depuis des années, une question se pose: qui aurait la légitimité de trancher sur l'avenir de la forêt de Soignes? Sur quelles bases cette légitimité doit elle se fonder?

Bibliographie

AgroParisTech, (2012), "Gestion de forêts péri-urbaines. L'exemple Belge de la forêt de Soignes", [s.d], pp1-44

Amis de la Forêt de Soignes, *Nos objectifs*, récupéré le 18/04/2015 de <http://www.amisdesoignes-zonienwoudvrienden.be/content/nos-objectifs>)

APAFS, (2014), Défense Environnement Bruxelles (bulletin d'info trimestriel) octobre-novembre décembre 2014.

Bastien.Y., Gauberville.C., (2011), "Vocabulaire forestier: écologie, gestion et conservation des espaces boisés, récupéré de <https://books.google.be/books?id=CQ0kJ2uE7ogC&pg=PA209&lpg=PA209&dq=faci%20C3%A8s+forestier+Vocabulaire+forestier:+%20C3%A9cologie,+gestion+et+conservation+des+espaces+bois%C3%A9s&source=bl&ots=TwMSJ4lZMI&sig=Cap3KddAtMLCKEhgjUY6IMuW980&hl=fr&sa=X&ved=0CB8Q6AEwAGoVChMI8biEh5-exwIVwewUCh2ssgSx#v=onepage&q=faci%20C3%A8s%20forestier%20Vocabulaire%20forestier%20C3%A9cologie%20C3%A9cologie%20gestion%20et%20conservation%20des%20espaces%20bois%C3%A9s&f=false>

Be.Bruxelles, [s.d,]Direction des Monuments et Sites, récupéré le 18/04/2015 de <http://be.brussels/a-propos-de-la-region/le-ministere-de-la-region-de-bruxelles-capitale/amenagement-du-territoire-logement/direction-des-monuments-et-sites>

Bruxelle Environnement, [s.d], Schéma de structure de la forêt de Soignes, récupéré le 04/07/2015 de <http://www.environnement.brussels/thematiques/espaces-verts-et-biodiversite/action-de-la-region/schema-de-structure-de-la-foret-de>

Bruxelle Environnement, [s.d], Zones protégées, récupéré le 04/07/2015 de <http://www.environnement.brussels/thematiques/espaces-verts-et-biodiversite/la-foret-de-soignes/zones-protegees>

Centre de Développement Agro Forestier de Chimey, [s.d], Diagnostique stationnel et sylvicole, guide n°1,Hêtre, récupéré le 17/04/2015 de http://www.cdaf.be/docs/web/pdf/B1a_diagnostic_stationnel_sylvicole/guide%20001_exigences_ecologiques_hetre.pdf

Chiasson.G., Gonzalez.C., Leclerc.E.,(2011), La gouvernance participative des forêts publiques : L'Ontario et le Québec, des chemins parallèles ? , *Territoire en mouvement* , 11 | 2011, récupéré de <http://tem.revues.org/1186>

Claessens.H. , Langhor.R., Drouet.T., La Spina.S., Jonard..M., Vincke.C., Ponette.Q., Vanwijnsberghe.S, "Quel avenir pour la "hêtraie cathédrale" de Soignes? Base de

réflexion pour une prise de décision.", *Forêt Wallonnes n°120. Septembre/Octobre 2012*, pp3-21

CRMS, [s.d], *Mission*, récupéré le 18/04/2015 de <http://www.crms.irisnet.be/fr/cadre-legal/mission>

CRMS, [s.d], *Mission*, récupéré le 18/04/2015 de (<http://www.crms.irisnet.be/fr/cadre-legal/mission>)

FAO, PROFOR ,(2011), *Cadre pour l'évaluation et le suivi de la gouvernance forestiere*, 36p, récupéré de <http://www.fao.org/docrep/015/i2227f/i2227f00.pdf>

I.B.G.E., (2003), (a), *Plan de gestion de la forêt de Soignes*, p163, récupéré de http://documentation.bruxellesenvironnement.be/documents/Plan_gestion_Foret_Soignes_2003_FR.PDF?langtype=2060

I.B.G.E., (2003), (b), *Annexe 1 du plan de gestion de la forêt de Soignes*, p193, récupéré de http://documentation.bruxellesenvironnement.be/documents/Plan_gestion_Foret_Soignes_2003_Annexe01.PDF?langtype=2060

Langhor.R, (2009), "La forêt de Soignes, site unique pour les sciences de la terre et l'archéologie" in "Les Amis de la forêt de Soignes", *La forêt de Soignes. Connaissances nouvelles pour un patrimoine d'avenir*, Wavre, Mardaga.

Laurent.C, (2003), "Gestion forestière et changement climatique en Wallonie. Belgique", *Unasylva n°2014/2015 vol 53*, pp1-4

Legay.M., Cordonnier.T., Dhôte J-F., (2008), "Des forêts mélangées pour composer avec les changements climatiques", *Rev.For. Fr. LX -2-2008*, pp181-190

Les Amis de la Forêt de Soignes, (2010), *La forêt de Soignes : connaissances nouvelles pour un patrimoine d'avenir / Amis de la forêt de Soignes*, Wavre, Mardaga, p237

Létourneau.A., (2009), Les théories de la gouvernance. Pluralité de discours et enjeux éthiques , *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* , Hors série 6 | novembre 2009, 10.4000/vertigo.8891

MaForet!, [s.d], La station forestière, récupéré le 13/07/2015 de <http://www.maforet.net/dossiers/gestion-forestiere/11-analyser-une-foret/71-la-station-forestiere>

Maziers.M., (2012), "Le hêtre dans la gestion de la forêt de Soignes", p153, récupéré de <http://www.amisdesoignes-zonienwoudvrienden.be/sites/default/files/H%C3%AAtre%20en%20Soignes%20Rapport%20IBGE%20revu%20r%C3%A9sol.%2072.pdf>

Piccard.E, Pons.T., (2003-2004), *Histoire sociale de la Forêt de Soignes depuis la fin du 19ème siècle. Etude des représentations sociales des acteurs soniens*, (Thèse de doctorat non publiée), Université Libre de Bruxelles

Pouria.X., Dubois.G., Cauchy.A, Ceron.J-P., Ghuisoland.J, (2012), "L'adaptation au changement climatique en Région de Bruxelles-Capitale : Élaboration d'une étude préalable à la rédaction d'un plan régional d'adaptation " p 252

Rondeux.J.(dir), Daise.J, Claessens.H, (2009), "Etude de l'adéquation des essences aux stations forestières de la forêt de Soignes (Zone bruxelloise) dans le contexte du changement climatique ", récupéré de http://documentation.bruxellesenvironnement.be/documents/Etude_FdS_Essences_Chang_Climat_dec2009.PDF

Savoie-Zajc.L, (2003), « l'entrevue semi-dirigée », in B.Gauthier(Ed.), *Recherche en sciences sociales : de la problématique à la collecte des données*, 4^{ème} éd., Ste-Foy, Presse Universitaires du Québec, pp 293-316.

Service Public de Wallonie. Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement. Département de la Nature et des Forêts, (2014), Aménagement de l'unité 26 (Ea 41501) *Projet Forêt Domaniale de Soignes (P1244), Nivelles*, p80, récupéré de http://www.zonienwoud.be/wp-content/uploads/2013/01/Projet_PA_SoignesRW.pdf

Vandekerkhove.K., Branquart.E.,Godefroid.S.,Weiserbs.A., (2012) "Une analyse SWOT de la biodiversité en forêt de Soignes", in "Quel(s) future(s) pour la forêt de Soignes?" Actes du colloques au Palais des Académies à Bruxelles, *Bulletin trimestriel de la forêt de Soignes, numéros spécial*, , pp32-40

Thomas W.I, in Cuff.E., Sharrock.W.W., Francis.D.W., (1998), "Perspectives in Sociology" 4ème édition,[s.d], Routledge, ; récupéré de <https://books.google.be/books?id=goCFAGAAQBAJ&pg=PA134&lpg=PA134&dq=if+man+define+situations+as+real+then+they+are+real+in+their+consequences&source=bl&ots=u8xsTmHHGb&sig=OooIsgMGuLtKtISn18hcI4n6LWQ&hl=fr&sa=X&ved=0CCcQ6AEwAWoVChMIucbR5PHcxgIVI63bCh03OAog#v=onepage&q=if%20man%20define%20situations%20as%20real%20then%20they%20are%20real%20in%20their%20consequences&f=false>

Timal. G., Vanwijnsberghe.S., (2009), La sylviculture de la hêtraie cathédrale, in "Les Amis de la forêt de Soignes", *La forêt de Soignes. Connaissances nouvelles pour un patrimoine d'avenir*, Wavre, Mardaga.

Vélez.R., (1990), "La sylviculture préventive des incendies en Espagne", *Revue forestières françaises. XLII - n° sp .*, pp 320-331, DOI : 10.4267/2042/26157

Acronymes et Glossaire

Acronymes

FS: Forêt de Soignes

APAFS: Association Protectrice des Amis de la Forêt de Soignes

AFS: Association des amis de la forêt de Soignes

DMS: Direction des Monuments et Sites

CRMS: Commission Royale des Monuments et Sites

Glossaire

Bio-agresseurs: organismes vivants attaquant les arbres, les plantes, les cultures.

Ecotype: C'est une variété d'une espèce (souvent une espèce végétale) qui s'est génétiquement adaptée à un milieu particulier qu'elle occupe naturellement mais conservant ses adaptations héréditaires lorsqu'elle se développe dans un milieu différent.

Espèces saproxyliques: Ce sont des espèces qui sont liées au bois mort qui leur fournit soit de quoi se nourrir, soit de quoi s'abriter. Ce sont des espèces qui participent au recyclage de la matière organique.

Forêt semi-naturelle: la FAO définit les forêts semi-naturelles comme des forêts comprenant des espèces indigènes, établies par plantation, semis ou régénération naturelle assistée.

Futaie équienne: Une futaie est une portion de forêt dédiée à la production d'arbres de grandes dimensions dont le tronc est long et droit. Dans les futaies équiennes les arbres ont tous été plantés en même temps et ont le même âge.

Futaie mélangée: Futaie dans laquelle réside un mélange d'essences.

Futaie irrégulière: La futaie irrégulière fait cohabiter sur une même parcelle des arbres d'âge et de dimension très variés. Elle peut être conduite pied à pied (on parle de futaie jardinée), par bouquets ou les deux à la fois. Ce traitement s'appuie préférentiellement sur le renouvellement des arbres par voie naturelle.

Annexes

Table des annexes:

Annexe 1: Arrêté de classement de la forêt de Soignes du 2 décembre 1959

Annexe 2: Article de l'APAFS "La forêt de Soignes un patrimoine bafoué"

Annexe 3: Diagnostique stationnel et sylvicole du hêtre

Annexe 4: Le climat futur de la Région de Bruxelles capitale

Annexe 5: Article de journal : Le Soir (version papier) du 05 mai 2010

Annexe 6: Grille d'entretien semi-directif

Annexe 7: Résolution du parlement bruxellois visant à soumettre à l'UNESCO la proposition d'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité, de la forêt de Soignes et de la hêtraie cathédrale

Annexe 8: Interpellation de la ministre de l'environnement Céline Frémault par M. André du Bus Député bruxellois et à la Communauté française

Annexe 9: Carte des parties de la forêt dévolues à la hêtraie cathédrale dans le plan de gestion de 2003

Annexe 10: Carte des parties de la forêt dévolues à la futaie irrégulière mélangée dans le plan de gestion de 2003

Annexe 1: Arrêté de classement de la forêt de soignes du 2 décembre 1959.

Il s'agit d'un document scanné transmis par Mr. Bruno Campanella de la Direction des Monuments et Site. N'ont été reproduites ici que les pages, 1-2, 12-13 de l'arrêté de classement.

2232-00040 NK Forêt de Soignes. 2/12/59

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. MINISTERIE VAN ONDERWIJS EN VOLKSONDEWESING

Administration des Arts, des Lettres et de l'Education populaire. Bestuur voor Kunst, Letteren en Volksopvoeding.

NC/162/Bt.

BAUDOIN, Roi des Belges, A tous, présents et à venir, SALUT.

BOUDEWIJN, Koning der Belgen, Aan allen, tegenwoordigen en toekomenden, HEIL.

Vu la loi du 7 août 1931 sur la conservation des monuments et des sites; Gelet op de wet van 7 augustus 1931 op het behoud van monumenten en landschappen;

Vu l'avis donné, le 15 mai 1957, sous le n° A.6955/III-6-236, par la section d'administration du Conseil d'Etat, IIIe Chambre, en ce qui concerne le classement, comme site, de la Forêt de Soignes, conformément aux dispositions de la loi précitée, par un arrêté royal pris en application de celle-ci; Gelet op het advies op 15 mei 1957 uitgebracht onder nr. A.6955/III-6-236, door de afdeling Administratie van de Raad van State, IIIe Kamer, wat betreft de rangschikking als landschap van het Zoniënwoud, overeenkomstig de bepalingen van bovenvermelde wet, bij een koninklijk besluit genomen ter toepassing van deze wet;

Vu l'avis donné, le 18 décembre 1957, sous le n° A.7483/III-6-250, par la section d'administration du Conseil d'Etat, IIIe Chambre, en ce qui concerne le classement de biens immeubles appartenant à l'Etat, conformément aux dispositions de la susdite loi; Gelet op het advies, op 18 december 1957 uitgebracht onder nr. A.7483/III-6-250, door de afdeling Administratie van de Raad van State, IIIe Kamer, wat betreft de rangschikking van aan de Staat toebehorende onroerende goederen, overeenkomstig de bepalingen van bovenvermelde wet;

Vu l'avis donné par la Députation permanente du Conseil provincial du Brabant; Gelet op het advies van de Bestendige Deputatie van de Provinciale Raad van Brabant;

Vu l'avis donné par la Commission royale des Monuments et des Sites; Gelet op het advies van de Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Instruction publique et de l'avis de Nos Ministres qui en ont délibéré en Conseil, Op de voordracht van Onze Minister van Openbaar Onderwijs en op in Raad overlegd advies van Onze Ministers,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS : HEBBEN WIJ BESLOTEN EN BESLUITEN

Article 1.- Est classé comme site, en raison de sa valeur historique, esthétique et scientifique, conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi du 7 août 1931, l'ensemble formé par la Forêt de Soignes et le Bois des Capucins, sis sur les territoires Article 1.- Wordt gerangschikt als landschap, om reden van zijn geschiedkundige, esthetische en wetenschappelijke waarde, overeenkomstig de bepalingen van artikel 6 der wet van 7 augustus 1931, het geheel gevormd door het Zoniënwoud en het Kapucijnenbos, gelegen op

des communes de Auderghem, Duist-
burg, Hoeilaart, La Hulpe, Rhode,
Saint-Genèse, Tervuren, Uccle,
Waterloo, Watermael-Boitsfort et
Woluwe Saint-Pierre (Brabant),
et connu au cadastre :

het grondgebied van de gemeenten
Oudergem, Duistburg, Hoeilaart,
Terhulpen, Sint-Genesius-Rode,
Tervuren, Ukkel, Waterloo, Water-
maal-Bosvoorde en Sint-Pieters-
Woluwe (Brabant), en bekend op het
kadaster :

1. Commune d'Auderghem.

Section C :
N°

4a (2ha 78a. 50ca);
24a (5ha 68a 15ca);
25 (20a 85ca);
27e (01a.20ca);
28 (42a 30ca);
32g (06a 90ca);
33 (31a 30ca);
36b (24a 20ca);
37b (14a 60ca);
39m (03a);
39p (04a 20ca);
41g (31a.20ca);
42d (01a 10ca);
43 (05a);
44c (66a 70ca);
45 (1ha 78a 50ca);
11/2 (91a 40ca);
11/3 (45a 70ca);
11/4 (1ha 57a 30ca);
13 (1ha 36a 70ca);
12 (1ha 46a 20ca);
14 (2ha 02a 75ca);
11 (50a.20ca);
3a (84a 80ca);
5d (03a 35ca);
6c (1ha 57a 65ca);
34d (03a 90ca);
1 (2ha 76a 60ca);
2 (26a 60ca);
46 (06a 60ca);
47b (45ha 15a 70ca);
47c (21a);
47d (35a 60ca);
23a (37a);
39r (02a);
39q (70ca);
19d (1ha 91a);
19 E (01a 65ca);
19f (02a 20ca);
41k (67a 90ca);
41i (25a 35ca);
18c (21a 80ca);
18d (01a 50ca);
19h (85ca);
19i (60ca);
19k (30ca);

1. Gemeente Oudergem.

Sectie C :
Nr.

4a (2ha 78a.50ca);
24a (5ha.68a 15ca);
25 (20a 85ca);
27e (01a 20ca);
28 (42a 30ca);
32g (06a 90ca);
33 (31a 30ca);
36b (24a 20ca);
37b (14a 60ca);
39m (03a);
39p (04a.20ca);
41g (31a 20ca);
42d (01a 10ca);
43 (05a);
44c (66a 70ca);
45 (1ha 78a 50ca);
11/2 (91a 40ca);
11/3 (45a 70ca);
11/4 (1ha 57a 30ca);
13 (1ha 36a 70ca);
12 (1ha 46a 20ca);
14 (2ha 02a 75ca);
11 (50a 20ca);
3a (84a 80ca);
5d (03a 35ca);
6c (1ha 57a 65ca);
34d (03a 90ca);
1 (2ha 76a 60ca);
2 (26a 60ca);
46 (06a 60ca);
47b (45ha 15a 70ca);
47c (21a);
47d (35a 60ca);
23a (37a);
39r (02a);
39q (70ca);
19d (1ha 91a);
19 E (01a 65ca);
19f (02a 20ca);
41h (67a 90ca);
41i (25a 35ca);
18c (21a 80ca);
18d (01a 50ca);
19h (85 ca);
19i (60ca);
19k (30ca);

68c (83a 90ca);
 91 (63a);
 8.B/2 (01a);
 62ul5 (01a);
 62vl5 (70ca);
 62wl5 (1ha 34a);
 86c/2 (03a 40ca);
 52c/2 (35ha 41a 20ca);
 52d/2 (01a 90ca);
 89d (42a);
 90c (02a 40ca);
 62s28 (16ca);
 22a (33ha 71a 87ca);
 62y23 (127ha 68a 80ca);
 appartenant à l'Etat.

53f/2 (23a 10ca)
 appartenant à de Fierlant-Dormer,
 baronne, Marie-Louise-Maurice-
 Ghislaine-Madeleine, née à
 Bruxelles le 18 février 1913,
 épouse de d'Huart, baron, Thierr-
 Arnold-Marie-Ghislaine-Carl-
 Antoine-Joseph, né à Bruxelles,
 le 28 mars 1906.

68c (83a 90ca);
 91 (63a);
 8.B/2 (01a);
 62ul5 (01a);
 62vl5 (70ca);
 62wl5 (1ha 34a);
 86c/2 (03a 40ca);
 52c/2 (35ha 41a 20ca);
 52d/2 (01a 90ca);
 89d (42a);
 90c (02a 40ca);
 62s28 (16ca);
 22a (33ha 71a 87ca);
 62y23 (127ha 68a 80ca);
 toebehorend aan de Staat.

53f/2 (23a 10ca)
 toebehorend aan de Fierlant-Dormer,
 barones, Marie-Louise-Maurice-
 Ghislaine-Madeleine, geboren te
 Brussel op 18 februari 1913, echt-
 genote van d'Huart, baron Thierr-
 Arnold-Marie-Ghislaine-Carl-Antoine-
 Joseph, geboren te Brussel op 28
 maart 1906.

10. Commune de Woluwé Saint-Pierre. De Gemeente Sint-Pieters-Woluwe.

Section C.

N° 190 (28ha 06a 90ca);
 191 a (31ha 83a 20ca),
 appartenant à l'Etat.

Article 2.- Sauf accord préalable,
 conforme aux dispositions de l'ar-
 ticle 6 de la loi du 7 août 1931
 et sans préjudice de toutes autres
 prohibitions prévues par le Code
 forestier ou par les arrêtés
 royaux relatifs à l'Urbanisme,
 les attributions de l'Administra-
 tion des Eaux et Forêts restant
 maintenues intégralement, les
 restrictions à observer en vue
 d'assurer la sauvegarde de
 l'intérêt national sont les
 suivantes :

- 1) ériger des constructions nou-
 velles ou apporter aux cons-
 tructions existantes des modi-
 fications autres que celles
 d'entretien, cette interdiction
 ne s'appliquant pas aux abris
 pour ouvriers et matériel, ni
 aux constructions ayant pour
 objet la distribution d'eau
 par l'Intercommunale bruxel-
 loise des eaux.

Section C.

Nrs 190 (28ha 06a 90ca);
 191a (31ha 83a 20ca),
 toebehorend aan de Staat.

Artikel 2.- Behoudens voorafgaand
 akkoord, overeenkomstig de bepa-
 lingen van artikel 6 der wet van
 7 augustus 1931, en onverminderd
 alle andere verbodsbepalingen
 voorzien bij het Boswetboek of
 bij de koninklijke besluiten be-
 treffende de stedenbouw, waarbij
 de bevoegdheden van het Bestuur
 Waters en Bossen integraal behou-
 den blijven, dienen volgende be-
 perkingen nageleefd, met het oog
 op de behartiging van het natio-
 naal belang :

- 1) nieuwe gebouwen op te richten
 of aan de bestaande gebouwen
 andere dan wijzigingen voor
 onderhoud aan te brengen, ter-
 wijl dit verbod niet slaat op
 de schuilplaats voor de werk-
 lieden en de bergplaats voor
 het materieel, noch op de
 gebouwen welke dienen voor de
 waterbedeling door de Brusselse
 Intercommunale Maatschappij

Les plans de ces constructions devront être préalablement soumis à l'avis de la Commission royale des Monuments et des Sites et du Collège des Bourgmestre et Schepvins compétent;

2) créer des voies nouvelles autres que celles nécessaires pour l'exploitation forestière;

3) ouvrir des carrières ou exécuter des travaux de terrassements susceptibles d'altérer l'aspect du terrain, sauf le prélèvement en forêt de matériaux destinés à l'entretien de la voirie;

4) placer des supports destinés au transport de l'énergie électrique ou à toute autre installation;

5) faire de la réclame ou de la publicité sous n'importe quelle forme;

6) changer la nature des terrains boisés, modifier la configuration des étangs, décharger des débris et maintenir les dépôts de ce genre, ainsi que faire n'importe quelle chose qui puisse modifier l'aspect du site.

De plannen voor deze gebouwen dienen vooraf ter advies voorgelegd aan de Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen en aan het bevoegde college van Burgemeester en Schepenen;

2) nieuwe wegen aan te leggen andere dan die nodig voor de bosontginning;

3) steengroeven te openen of gmdwerken uit te voeren die het uitzicht van het terrein zouden kunnen wijzigen; behoudens het wegemen in het bos van materiaal bestemd voor het onderhoud van de wegen;

4) palen te planten voor het overbrengen van elektrische energie of voor andere installatie;

5) reclame of publiciteit te maken onder om het even welke vorm;

6) de aard der beboste terreinen te veranderen, de vorm der vijvers te wijzigen, afval te storten of gelijkaardige overblijfselen te laten bestaan en om het even wat doen waardoor het uitzicht van het landschap kan gewijzigd worden.

Article 3.- Notre Ministre de l'Instruction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Artikel 3.- Onze Minister van Openbaar Onderwijs is belast met de uitvoering van dit besluit.

Donné à **BRUXELLES**, le 2-12-1959 Gegeven te **BRUSSEL**, DE 2-12-1959

(1) Baudouin (1)

PAR LE ROI :
Le Ministre de l'Instruction publique,

VAN KONINGSWEGE :
De Minister van Openbaar Onderwijs



(1) Cl. MOUREAUX (1)
POUR COPIE CONFORME :
VOOR EENSLOIJDEND AFSCHRIFT :
Le Sous-Chef de Bureau.
De Onder-Bureauchef,
[Signature]

Annexe 2: Article de l'APAFS "La forêt de Soignes un patrimoine bafoué"

- Récupéré sur le site de l'Association de comité de Quartier Ucclois:
<http://www.acqu.be/La-Foret-de-Soignes-un-patrimoine>

La Forêt de Soignes, un patrimoine bafoué !

Article paru dans la Lettre aux habitants n° 63, mars 2010.

De volumineuses grumes encombrant les drèves d'accès. La tranche de section des fûts de hêtre, d'une belle couleur miel, montre des cernes réguliers, continus, attestant de l'âge et de la bonne santé. Une petite étiquette d'un rouge criard est agrafée en plein aubier. Elle porte les initiales de l'acheteur. C'est la vision peu accueillante de celui qui pénètre dans la forêt de Soignes bruxelloise cet hiver 1997-98.

Le promeneur occasionnel s'étonne et s'en va déçu. L'habitué, l'amoureux de cette forêt s'indigne et enrage.

Sans se connaître, on s'interpelle. Les rumeurs vont bon train. On parle de 8000 m³ vendus. Le double des années précédentes. On rapporte que les Orientaux, Chinois, Coréens, payeraient jusqu'à 25.000 FB le stère de hêtre. La presse ne tarde pas à s'emparer du sujet, que ce soit en français, néerlandais ou en anglais, la Forêt de Soignes fait journallement l'objet d'une manchette à sensation.

A quelques-uns, unis par la passion de la Forêt de Soignes, nous participons activement à ce tumulte médiatique.

En mars 1999, nous sollicitons une interpellation de Stéphane de LOBKOWICZ au Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale. C'est au cours de cette même année que nous ressentons la nécessité d'une structure. Nous créons une association de fait, l'Association Protectrice des Arbres en Forêt de Soignes (A.P.A.F.S.).

La sauvegarde de la pérennité de la hêtraie sonienne, tel est l'objectif majeur de l'Association.

Fin 1999, le ministre bruxellois de l'Environnement, Didier GOSUIN, ordonne la suspension des coupes, ainsi que la vente des arbres de la Forêt de Soignes. Interdiction maintenue jusqu'à la sortie du Plan de Gestion, déjà ébauché depuis plusieurs années. Il organise une consultation publique. Celle-ci révèle que la majorité des répondants souhaitent le maintien de la physionomie de la forêt, telle quelle.

Toutefois, l'enquête n'apporte pas d'emblée réponse aux questions laissées en suspens dans le projet de Plan de Gestion.

L'avenir de la Forêt de Soignes est la pierre d'achoppement. Des partisans à outrance de la hêtraie souhaitent l'extension territoriale de celle-ci, la portant de 65 à 85% du territoire sonien bruxellois.

En revanche, certains extrémistes prônent la destruction totale de la hêtraie et exigent la diversité de l'ensemble de la forêt.

Le ministre GOSUIN propose la solution de bon sens, un compromis, soit un abaissement progressif de l'étendue de la hêtraie, passant de 65 à 50% au fil d'une révolution de 24 ans.

C'est incontestablement un nouveau rabotage de la hêtraie équienne. Mais aussi une garantie d'avoir encore quelque 800 ha de cette hêtraie dans la partie de la forêt proche de la ville.

Nous acceptons donc, à contrecœur. L'A.P.A.F.S. se range du côté du Ministre et, de ce fait, dans le camp de l'IBGE (devenu Bruxelles Environnement).

Notre association figure dès lors dans le Plan de Gestion définitif, avec la mission de veiller au respect du paysage et de répertorier les arbres remarquables.

Rassurés par le Plan de Gestion, signé par le ministre GOSUIN, nous mettons fin à toute manifestation hostile à l'égard de l'IBGE. Nous multiplions les contacts, bienveillants mais discrets, avec les forestiers (ces hommes de terrain se demandent, sans nul doute, ce que des citoyens, profanes, viennent faire dans leur forêt !).

Une bonne entente nous a permis de mener à bien plusieurs démarches intéressantes.

C'est ainsi qu'il nous fut possible d'empêcher l'abattage de plusieurs magnifiques hêtres de plus de 200 ans, martelés (donc condamnés) avant l'interdiction du ministre GOSUIN. Douze ans plus tard, ils sont toujours en bonne santé !

De nombreux arbres ont eu la vie sauve au cours des 10 années d'activité de l'A.P.A.F.S., parfois à l'issue d'âpres discussions.



Troncs rectilignes constituant la spécificité de la hêtraie cathédrale de la Forêt de Soignes.

Certaines interventions de l'Association ont un caractère plus administratif, tel l'addendum au règlement des ventes, autorisant après tempête l'échange de bois chablis contre du bois martelé resté debout. En bref, au cours des premières années de mise en application du Plan de Gestion, nous avons

bénéficié d'une collaboration fructueuse, efficace parce que confraternelle.

Pourtant, il y avait un sujet d'affrontement : le recours au « principe de précaution » dont il était, à notre avis, abusé. Si l'excès de prudence relevait d'un réel souci moral pour le personnel de terrain, en revanche, il nous semblait que le « principe » devenait un instrument politique, un moyen pour contourner les règles du Plan de Gestion.

De plus, à partir de 2004, le comportement change insidieusement. Nous ne le perçûmes pas au moment même. Les entorses au Plan de Gestion étaient de plus en plus fréquentes, leurs justifications de plus en plus discutables. C'est en 2007 que les intentions de l'IBGE apparaissent au grand jour. Un colloque nous apprend que Gembloux, l'UCL et l'ULB sont chargés d'une étude « scientifique » en vue de déterminer les essences qui s'adapteront le mieux aux changements climatiques.

De toute évidence, l'IBGE espère trouver dans les résultats de ces travaux commandités une justification aux modifications très importantes déjà apportées au Plan, notamment, en bouleversant en 2006 la cadence des coupes annuelles prévues par le Plan, entraînant l'abattage de plusieurs hectares de hêtraie cathédrale, sans replantation compensatoire de hêtres.

En 2009, alors que les études des universités ne sont pas achevées, un nouveau colloque est organisé. Au cours d'une conférence de presse tenue le 15/11/2009, s'appuyant sur des résultats préliminaires, la ministre bruxelloise de l'Environnement, Evelyne HUYTEBROECK, conclut à l'élimination complète de la hêtraie équienne, la hêtraie cathédrale, puisqu'elle envisage de réduire la plantation de hêtres aux vallons, en excluant donc les plateaux.

La Forêt de Soignes, secteur bruxellois, sera diversifiée, donc banalisée. Cette décision dépasse l'imagination ! Elle mérite le nom de vandalisme, soit la destruction irréversible d'un chef-d'œuvre conçu par l'association de l'humain et du végétal.

Elle ne peut s'expliquer que par l'ignorance de la valeur culturelle, historique et esthétique de ce patrimoine classé, irremplaçable, dont bénéficie Bruxelles, la Belgique, l'Europe.

Ce survol rapide de l'activité de l'A.P.A.F.S. depuis sa création en 1999 se conclut-il sur un bilan négatif ? Certainement non. Ces dix années ont été enrichissantes. Tout d'abord, elles ont créé de solides amitiés entre ses membres et nous ont permis de mieux connaître le sympathique milieu des forestiers de terrain.

En revanche, notre objectif prioritaire, assurer la pérennité de la hêtraie équiennne de Soignes, est un échec à ce jour. Ne tentons plus de changer les mentalités. Les préoccupations sociales de l'IBGE actuel ne sont guère compatibles avec notre optique historique et paysagère de la sylviculture.

Il faut, dès aujourd'hui, dire non à la destruction de notre forêt, sans réserve, parce que :

1. il n'y a pas d'arguments scientifiques suffisamment irréfutables pour justifier un tel forfait ;
2. quelle que soit l'argumentation, la hêtraie sonienne constitue un patrimoine qui ne peut être décimé sans encourir la réprobation du monde civilisé.

Jean VAN DER STRICHT

Fondateur de l'A.P.A.F.S

mars 2010

Annexe 3: Diagnostique stationnel et sylvicole du hêtre

- Récupéré de

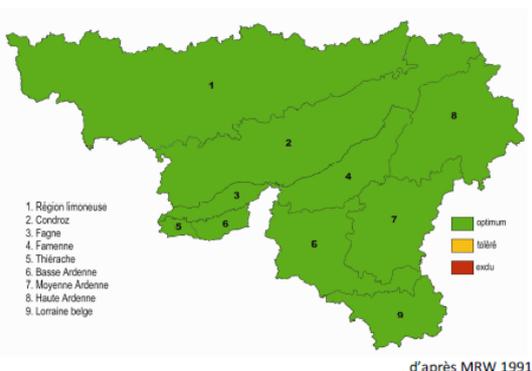
http://www.cdaf.be/docs/web/pdf/B1a_diagnostics_stationnel_sylvicole/guide%20001_exigences_ecologiques_hetre.pdf

DIAGNOSTICS STATIONNEL ET SYLVICOLE / Guide n° 001



Hêtre *Fagus sylvatica* L.

Exigences écologiques



Lumière

Stade juvénile : **sciaphile**

Stade adulte : **héliophile tolérant**

Essence d'ombre caractéristique, le hêtre supporte un couvert de longue durée, mais n'assure son plein développement que lorsque sa cime est dégagée.

Le semis du hêtre supporte longtemps le couvert du peuplement semencier s'il est relevé ou entrouvert. Ce n'est qu'en peuplement complètement fermé ou bas-branché que l'on constate une mortalité significative du recrû.

Une fois dépassé le stade juvénile, le hêtre devient héliophile tolérant, c'est-à-dire qu'il développe tout son potentiel de croissance en pleine lumière, mais qu'il peut cependant se maintenir en sous-étage.

Au sein des jeunes peuplements, un fort éclaircissement peut provoquer la formation de fourches, car les bourgeons latéraux ont alors une tendance à former des pousses très vigoureuses.

Sa fine écorce lui fait également craindre des risques d'échauffements par rayonnement solaire tant au stade juvénile qu'au stade adulte.

Climat

Le caractère écologique le plus constant de la hêtraie est la nécessité d'une humidité de l'air élevée. Il est sensible

aux gelées tardives, et est à exclure des fonds de vallée où l'air froid peut s'accumuler. Son bois résiste aux grands froids hivernaux.

Le hêtre ne supporte pas la sécheresse (longues périodes de sécheresse estivale), il requiert des précipitations supérieures à 600 mm/an.

Les neiges collantes peuvent parfois localement entraîner en Ardenne la déformation des fourrés ou de jeunes gaulls de recrû s'ils ont été maintenus à trop forte densité.

Le hêtre, surtout au stade juvénile, est très sensible aux gelées tardives (débourrement) ; les jeunes pousses et les semis peuvent être détruits, particulièrement dans les fonds de vallées où l'air froid s'accumule.

Le hêtre est sensible au vent d'autant plus si le sol ne lui a pas permis de développer correctement son système racinaire.

Sol

Le hêtre est une essence mésophile à large amplitude trophique.

Du point de vue hydrique, le hêtre est une essence mésophile qui requiert un sol caractérisé par de bonnes réserves en eau utile, peu sujet à une dessiccation durable et/ou fréquente.

Du point de vue trophique, le hêtre se développe sur des sols présentant une large amplitude de richesse et de pH, auxquels correspondent ses différents niveaux de productivité, voire d'écotypes.

Le hêtre préfère les terrains meubles, filtrants, frais et bien drainés.

Une profondeur minimale de sol de 40 cm est nécessaire au bon développement racinaire. La sylviculture du hêtre doit aussi être écartée des sols à réserve en eau insuffisante : sols à texture sableuse et sols à charge caillouteuse excessive. Les racines sont sensibles à la compaction et à l'anaérobiose.

Annexe 4: Le climat futur de la Région de Bruxelles capitale.

- Récupéré de l'étude de Pouria.X., Dubois.G., Cauchy.A, Ceron.J-P., Ghuisoland.J, (2012), "L'adaptation au changement climatique en Région de Bruxelles-Capitale : Élaboration d'une étude préalable à la rédaction d'un plan régional d'adaptation ," pp76-77

<p>Un Climat plus chaud</p>	<p>Une élévation généralisée des températures moyennes annuelle : Entre 0,8°C et 1,9 °C en 2030 ; +1,3°C et 2,8°C en 2050 et +1,9 et +5,4°C en 2085.</p> <p>Selon les projections moyennes les tendances à la hausse de la température moyenne annuelle sont : +0,8°C en 2030, +1,5°C en 2050, +3,4°C en 2085.</p> <p>Une élévation généralisée des températures moyennes saisonnières</p> <p>Au mois d'août 2085, l'augmentation projetée de la température est de 8,9°C selon les projections les plus pessimistes.</p>
<p>Pas forcément moins pluvieux</p>	<p>Des projections peinant à s'accorder sur l'augmentation ou la diminution des précipitations annuelles : Pas de changement majeur des précipitations en 2030 (+ 2 mm), en 2050 (-2 mm) et pas de véritables tendances en 2085 (de -52 à +7 mm en fonction des modèles et des scénarios) pour les projections moyennes.</p> <p>Hausse constante pour les projections humides (+ 28 mm en 2030 et + 61 mm en 2050 et de + 218 à + 346 mm en 2085) et baisse pour les projections sèches (-39 mm en 2050 et de - 257 à - 295 mm en 2085).</p>
<p>Des hivers moins froids et plus pluvieux</p>	<p>Une augmentation progressive et forte des précipitations hivernales selon les projections moyennes avec respectivement +7%,+10% et 21% pour les horizons 2030 , 2050 et 2085.</p> <p>Une augmentation du même ordre de grandeur selon les projections humides mais plus brutales avec un saut de 12% pour l'horizon 2030. Les projections sèches indiquent une augmentation (+8%) pour l'horizon « 2030 » suivi d'un tassement.</p> <p>Des projections qui s'accordent sur une augmentation généralisée des températures en hiver (DJF) : Entre +0,7 et 2,1°C en 2030, +1,5 et +2,5°C en 2050, +1,2 et 4,3°C en 2085.</p>
<p>Des étés plus chauds et secs</p>	<p>Une baisse généralisée des précipitations estivales : diminution progressive des volumes de précipitations selon les projections moyennes : -3% pour les horizons 2030, -7% pour les horizons 2050 et de -11 à -37 % (en fonction des modèles et des scénarios) pour les horizons 2085.</p> <p>Baisse beaucoup plus marquée pour les projections sèches (-18% des précipitations à l'horizon 2080) que pour les projections humides (-5% à l'horizon 2050).</p> <p>Des projections qui indiquent toutes une élévation des températures estivales (à l'exception des projections humides à l'horizon 2030) : Entre -0,1 et +2,27°C en 2030, +0,52 et +3,14 °C en 2050 et +2,3 et 7,2°C en 2085. Les « projections hautes » affichent sans surprise la plus forte hausse avec des pics pouvant atteindre +8°C au mois d'août en 2085.</p>
<p>Des saisons intermédiaires plus douces</p>	<p>Une augmentation généralisée des températures au printemps et en automne.</p> <p>En 2085, Une forte divergence des projections des précipitations en automne et au printemps avec des réductions des précipitations pour les projections basses et moyennes et une augmentation des précipitations pour les projections hautes.</p>

**Vers plus
d'épisodes de
pluies intenses
en hiver**

Une tendance à l'augmentation du nombre de jours annuels de très fortes précipitations.

Celle-ci est particulièrement grande pour les projections moyennes qui indiquent +17% d'augmentation annuelle à l'horizon 2030 et +12% à l'horizon 2050. L'augmentation projetée est plus importante et constante pour l'hiver.

À l'horizon 2085, les précipitations extrêmes journalières comme saisonnières montrent une légère augmentation en liaison avec la fréquence de jours humides

**Des canicules
estivales plus
fréquentes**

À partir de 2050, les projections s'accordent sur une augmentation du nombre de jours de canicules estivales. À cet horizon, le nombre de jours supplémentaires serait compris entre 0,2 (projections humides) et 23 jours (projections sèches). Les projections moyennes indiquent 2 jours supplémentaires.

Forêt de Soignes / Huytebroeck veut diminuer les superficies plantées de hêtres

La hêtraie cathédrale sera rabotée

L'ESSENTIEL

- La ministre Evelyne Huytebroeck (Ecolo) confirme son intention de diminuer les surfaces plantées de hêtres à moins de 50 %.
- Le député MR Béatrice Fraiteur est abasourdi par la réponse de la ministre et entend continuer son combat pour défendre la hêtraie cathédrale.

L'association protectrice des arbres en forêt de Soignes) elle affirme que des abattages systématiques ont bien eu lieu dans certaines superficies consacrées aux plantations de hêtres dans la forêt de Soignes pour anticiper le changement climatique. Coupes claires en perspective ? La hêtraie cathédrale, qui occupait encore en 2004 (date de la mise en application du plan de gestion) 65 % de la superficie de la forêt va tomber à moins de 40 % dans une vingtaine d'années.

Cernaedi, en commission environnement du Parlement bruxellois, Béatrice Fraiteur (MR) s'est inquiétée de l'avenir de la hêtraie cathédrale. Selon elle, le plan de gestion de la forêt de Soignes n'est plus respecté depuis 2006. Avec force détails (quokos, compléages et l'appui de

taines zones sans qu'on replante du hêtre.

Réponse de la ministre ? Il n'y a pas d'infractions en plan de gestion, mais une légère avance sur le timing. On va néanmoins « régulariser la situation en proposant une modification du plan pour diminuer l'impact de la hêtraie cathédrale ». Elle cautionne ainsi la politique de l'IBGE (Bruxelles-Environnement) qui

ne propose de la ministre (Bruxelles-Environnement) qui n'ont pas plu à Béatrice Fraiteur.

« Je suis abasourdi, déclare la

« On n'a pas arrêté là : à plus que de spécialistes qui pourraient la

« La ministre n'a pas la présence de spécialistes qui pourraient la

« La ministre n'a pas la présence de spécialistes qui pourraient la

« La ministre n'a pas la présence de spécialistes qui pourraient la

« On n'a pas arrêté là : à plus que de spécialistes qui pourraient la

« La ministre n'a pas la présence de spécialistes qui pourraient la

« La ministre n'a pas la présence de spécialistes qui pourraient la

« La ministre n'a pas la présence de spécialistes qui pourraient la

Marronniers du tram 94 : abattra, abattra pas ?

Nouveau branle-bas de combat autour des marronniers bruxellois. D'urgence de la nouvelle frontière, l'annonce par Bruxelles-Mobilité de l'abattage d'une soixantaine de marronniers au retour entre le boulevard du Souverain et l'avenue de Tervuren, dans le cadre du chantier de prolongement du tram 94.

La Ligue Royale Belge pour la Protection de la Nature et Bruxelles-Nature, suivies par les comités Churehail et Tervuren, dénoncent un calendrier non approuvé. « Ces associations n'acceptent pas que des arbres soient abattus, ni même

transplantés, en pleine période de reproduction, et plus spécifiquement de nidification. Sur base de l'ordonnance « Nature » de 1991 qui protège les espèces européennes et interdit la destruction tant de leurs nids que de leur habitat. »

Également remis en question, le choix du tilleul argente comme essence remplaçant les marronniers. D'après ces associations, le principe de précaution doit prévaloir, cette essence pouvant être la cause d'une forte mortalité des insectes butineurs. Confronté au permis d'urbanisme délivré en septembre 2008, 226 tilleuls sont plantés (on en passe de être)

depuis janvier 2010. « C'est un geste actuellement sévère, j'aimerais contrôler. Bruxelles-Mobilité s'attelle à améliorer la biodiversité des plantations régionales, mais n'est pas seule à prendre les décisions », rappelle-t-on au cabinet de la ministre Grouwels (CD&V).

Suite aux vives réactions, la ministre des Travaux publics annonce ce mercredi le choix de l'administration de proposer ou non l'abattage des marronniers. Se posera alors la question du bon déroulement du chantier, un tel carrefour ne pouvant être fermé à la circulation, en termes de mobilité, que durant les vacances scolaires.

« C'est une question de plan fonction, je considère ce choix et j'ai demandé à Bruxelles Environnement (son administration, NDLR) de contacter Bruxelles-Mobilité (l'administration de Brigitte Grouwels, NDLR). La ministre précise qu'il existe une cellule faisant le lien entre les deux administrations... « Cela pose en fait la question de la coopération de cette collaboration ».

« C'est une question de plan fonction, je considère ce choix et j'ai demandé à Bruxelles Environnement (son administration, NDLR) de contacter Bruxelles-Mobilité (l'administration de Brigitte Grouwels, NDLR). La ministre précise qu'il existe une cellule faisant le lien entre les deux administrations... « Cela pose en fait la question de la coopération de cette collaboration ».

« On n'a pas arrêté là : à plus que de spécialistes qui pourraient la

« La ministre n'a pas la présence de spécialistes qui pourraient la

« La ministre n'a pas la présence de spécialistes qui pourraient la

« La ministre n'a pas la présence de spécialistes qui pourraient la

« La ministre n'a pas la présence de spécialistes qui pourraient la

« On n'a pas arrêté là : à plus que de spécialistes qui pourraient la

« La ministre n'a pas la présence de spécialistes qui pourraient la

Annexe 6: Grille d'entretien semi-directif

Cette grille d'entretien comporte dans la colonne de droite les questions préparées à l'avance. Elle sont classées par thème. Les questions ouvertes et générales qui sont obligatoirement posées sont indiquées en gras. Ces questions ont été identiques pour chaque entretien. Les autres questions sont des points importants à clarifier mais peuvent être formulés de manière plus libre. Elles peuvent varier d'un entretien à l'autre. La colonne de gauche est propre à chaque entretien. Elle comporte des éléments à garder en mémoire lors de l'entretien pour pouvoir rebondir au besoin sur les dires de l'interlocuteur et pour donner des points de repère à l'enquêteur. Elle permet aussi de laisser un espace pour annoter des éléments importants en lien avec la question posée dans la colonne de gauche. Comme il s'agit d'un entretien semi-directif, la grille d'entretien ne constitue qu'un guide non contraignant, l'enquêteur ne doit pas impérativement en suivre la chronologie. Cette grille a été utilisée pour interviewer Jacques Sténuît, président de l'Association des amis de la Forêt de Soignes.

<p>➤ Les points de repères</p> <p>Rappel : 2003 : plateforme participative + adoption du plan de gestion 2007 : ensemble de la FS classé Nat2Mil 2009 : centenaire de l'assoc 2012 : modèle de concertation dans le schéma de structure. 2013 : Ecoduc au dessus de la ligne Bruxelles Luxembourg.</p>	<p><i>Présentation de l'interviewé :</i></p> <p>Bonjour, pour commencer, pouvez-vous vous présenter ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Depuis quand faites vous partie de l'association ? ➤ Qu'est ce qui vous a amené à faire partie des amis de la FS ? ➤ Quel est votre rôle au sein de l'association ?
<p>Objectifs de l'assoc, mentionnés sur le site :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sauvegarde de l'intégrité du caractère naturel et paysager de la FS ➤ Conservation de la faune, de la flore de ses monuments et site archéologiques. ➤ Protection des zones de lisières et de ses liaisons avec les espaces verts voisins pour le maillage vert et bleu ➤ Promotion de la connaissance et du respect de la FS auprès du grand publique. 	<p><i>Présentation de l'association :</i></p> <p>Et maintenant, pouvez-vous me présenter l'association des amis de la forêt de Soignes ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Quels sont les objectifs poursuivis par l'association ? <p>Attention : qu'entendez-vous par conservation ? Quelle est l'état de référence ? Pourquoi avoir choisi celui-là ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Qui décide de ces objectifs ? ➤ Quels sont les grands accomplissements de l'association ces dernières années?

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Quelles sont vos relations avec les autres associations/institution liées à la forêt?
	<p><i>Les représentations de la forêt:</i></p> <p>Pourquoi la forêt de soignes est-elle un patrimoine à protéger? Qu'est ce qui lui confère sa valeur particulière?</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Quelles sont les fonctions les plus importantes de la forêt selon vous? ➤ Sont elles compatibles les unes avec les autres? ➤ Lesquelles préféreriez vous privilégier et pourquoi? (récréative, patrimoniale vs biodiversité)
	<p><i>La question du hêtre:</i></p> <p>Pouvez-vous m'expliquer le problème du hêtre en forêt de soignes?</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Quelle devrait être la place du hêtre en forêt de soignes selon vous? ➤ La forêt de soignes doit être gérée durablement. Selon vous qu'est ce que cela signifie? ➤ Les journaux relatent des accusation de l'APPAFS se plaignant que le plan de gestion de 2003 n'a pas été suivi par l'IBGE. Des coupes ont été effectuées à un rythme plus poussé que prévu sans en avertir le public ou les autres acteurs. Que pensez vous de cet évènement? ➤ L'IBGE a ensuite annoncé qu'il souhaitait modifier son plan de gestion et diminuer encore la proportion de hêtraie cathédrale. Les raisons qu'il avance sont

	<p>essentiellement des raisons climatiques. Que pensez-vous de cette proposition? Ont-ils raison de s'inquiéter du changement climatique et de l'inadéquation du hêtre en forêt de soignes en 2100? Pourquoi?</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le gestionnaire forestier doit-il prendre en compte les dernières études disponibles pour adapter la gestion de la forêt quand celles-ci ne sont pas d'une exactitude scientifique souhaitée? ➤ Une partie de la hêtraie est sur la liste d'attente pour un classement en tant que patrimoine culturel mondial de l'UNESCO. Qu'est ce que cela apporterait à la forêt? Qu'est ce que ça changerait pour sa gestion?
	<p><i>L'avenir de la forêt de soignes:</i></p> <p>Que souhaiteriez vous pour l'avenir de la forêt?</p>

Annexe 7: Résolution du parlement Bruxellois visant à soumettre à l'UNESCO la proposition d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial de l'humanité, de la Forêt de Soignes et de la hêtraie cathédrale.

A-85/3 – 2009/2010

**BRUSSELS
HOOFDSTEDELIJK PARLEMENT**

GEWONE ZITTING 2009-2010

2 JULI 2010

RESOLUTIE

teneinde de UNESCO
voor te stellen om het Zoniënwoud en
het kathedraalwoud in te schrijven op
de Lijst van het Werelderfgoed
van de Mensheid

RESOLUTIE

aangenomen door het Parlement

Zie :

Stukken van het Parlement :
A-85/1 – 2009/2010 : Voorstel van resolutie.
A-85/2 – 2009/2010 : Verslag.

A-85/3 – 2009/2010

**PARLEMENT DE LA REGION
DE BRUXELLES-CAPITALE**

SESSION ORDINAIRE 2009-2010

2 JUILLET 2010

RÉSOLUTION

visant à soumettre à l'UNESCO
la proposition d'inscription,
sur la Liste du Patrimoine mondial
de l'humanité, de la Forêt de Soignes et
de la hêtraie cathédrale

RÉSOLUTION

adoptée par le Parlement

Voir :

Documents du Parlement :
A-85/1 – 2009/2010 : Proposition de résolution.
A-85/2 – 2009-2010 : Rapport.

RESOLUTIE

**teneinde de UNESCO
voor te stellen om het Zoniënwoud en
het kathedraalwoud in te schrijven op
de Lijst van het Werelderfgoed
van de Mensheid**

Het Brussels Hoofdstedelijk Parlement,

Overwegende dat het verantwoordelijkheid draagt op milieu- en maatschappelijk vlak;

Overwegende dat de overheid een voorbeeldrol te vervullen heeft en een voortrekkerrol kan spelen inzake respect voor de integriteit van de biosfeer;

Overwegende dat de oplossing voor de milieuproblemen en inzonderheid de opwarming van de aarde een collectieve bewustwording vereist en de betrokkenheid van elkeen;

Overwegende dat het Comité voor het Werelderfgoed tijdens zijn 25ste zitting in 2001 overeengekomen is dat de bossen bijzondere aandacht verdienen en, bijgevolg, zijn goedkeuring heeft gehecht aan het opstellen van het Bosprogramma van het Werelderfgoed teneinde, zo veel mogelijk, de Conventie van het Werelderfgoed te gebruiken als vector voor een beter behoud van de bossen over de hele wereld;

Overwegende dat het jaar 2010 door de Verenigde Naties uitgeroepen is tot Internationaal jaar van de Biodiversiteit;

Gelet op de belangrijke ecologische functie van het Zoniënwoudmassief;

Gelet op het belang van de populaties om het hoofd te bieden aan de bedreigingen als gevolg van de klimaatwijzigingen;

Gelet op het historisch monumentale karakter van het kathedraalwoud;

Gelet op het feit dat het Zoniënwoud zich uitstrekt over de drie Gewesten,

Verzoekt de Brusselse Hoofdstedelijke Regering er zich samen met de andere Gewesten toe te verbinden om de UNESCO voor te stellen om het Zoniënwoud, met inbegrip van de bodem, en inzonderheid van het kathedraalwoud, in te schrijven op de Werelderfgoedlijst.

De Griffier;

Serge GOVAERT

De Voorzitter;

Françoise DUPUIS

RÉSOLUTION

**visant à soumettre à l'UNESCO
la proposition d'inscription,
sur la Liste du Patrimoine mondial
de l'humanité, de la Forêt de Soignes et
de la hêtraie cathédrale**

Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale,

Considérant sa responsabilité environnementale et sociale;

Considérant que l'autorité publique a vocation d'exemplarité et peut être un modèle d'initiative en matière de respect de l'intégrité de la biosphère;

Considérant que la réponse aux enjeux conséquents à la crise environnementale et singulièrement au réchauffement climatique requiert une prise de conscience collective et l'implication de chacun;

Considérant que le Comité du patrimoine mondial, lors de sa 25ème session en 2001, a convenu que les forêts méritaient un intérêt spécifique, et a ainsi approuvé la création du Programme des forêts du patrimoine mondial afin d'utiliser, autant que possible, la Convention du patrimoine mondial comme mécanisme pour une meilleure conservation des forêts à l'échelle globale;

Considérant que l'année 2010 est proclamée, par les Nations unies, année internationale de la biodiversité;

Considérant l'importance des services écologiques fournis par le massif de la Forêt de Soignes;

Considérant la nécessité de faire évoluer les peuplements afin de faire face aux menaces liées aux changements climatiques;

Considérant le caractère monumental historique de la hêtraie cathédrale;

Considérant l'extension territoriale de la Forêt de Soignes sur les 3 Régions;

Invite le Gouvernement à s'engager avec les autres Régions à soumettre la candidature de la Forêt de Soignes, y compris le sol qui la porte, et singulièrement de la hêtraie cathédrale, auprès de l'UNESCO en vue de son inscription sur la liste du patrimoine mondial.

Le Greffier;

Serge GOVAERT

La Présidente;

Françoise DUPUIS

Annexe 8: Interpellation adressée à Madame Céline Fremault, Ministre de l'Environnement par M. André du Bus Député bruxellois et à la Communauté française.

- ce document a été récupéré de <http://www.andredubus.be/2014/12/17/evolution-du-dossier-de-la-candidature-de-la-foret-de-soignes/#more-10522>

M. André du Bus. – J'ai été content d'apprendre, cet automne, que nos trois Régions s'étaient finalement entendues pour introduire auprès de l'Unesco une demande de classement de la forêt de Soignes au titre de patrimoine naturel de l'humanité.

Ceci étant, votre collègue ministre ayant en charge la compétence de l'environnement dans la précédente législature, avait à plusieurs reprises mis en avant le temps que nécessitait un accord sur un plan de gestion pour justifier le fait qu'une demande de classement n'avait pas encore été déposée auprès de l'Unesco. Un pas important et plus que symbolique est aujourd'hui franchi. Cela signifie que les trois Régions sont enfin d'accord et ont pu déposer une demande auprès de l'Unesco.

Pourtant, je m'inquiète de l'évolution du classement de la forêt de Soignes au patrimoine culturel. C'est en effet cet aspect qui avait été mis en avant à travers la résolution que nous avons déposée in illo temporel.

Qu'est-ce qui explique le taux de 10% de la forêt réservé pour la candidature au patrimoine naturel ? Pouvez-vous préciser le différentiel d'implication sur la gestion de la forêt, dans les zones respectivement concernées, qu'engendre la différence entre « patrimoine culturel » et « patrimoine naturel » ? À quel niveau d'avancement en est le dossier d'inscription au patrimoine culturel de la hêtraie cathédrale ?

Quels éléments seraient-ils toujours sujets à discussion ? Quels freins éventuels ralentiraient-ils l'évolution du dossier ? Quelles sont les prochaines étapes de la procédure visant à prendre cette candidature au patrimoine culturel en considération ?

M. le président. – La parole est à Mme Fremault.

En ce qui concerne l'inscription de la forêt de Soignes sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco en tant que patrimoine naturel.

Plusieurs hêtraies naturelles sont inscrites sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco : celles des Carpates (Slovénie et Ukraine) inscrites en 2007 et cinq hêtraies allemandes inscrites en 2011. Le Comité du Patrimoine mondial qui avait travaillé sur ces dossiers a pris conscience de l'importance des hêtraies comme patrimoine européen et a mis sur pied un groupe de travail qui avait pour mission de développer un réseau de hêtraies européennes de valeur patrimoniale. Ce programme de l'Unesco a été baptisé « Hêtraies – patrimoine naturel commun de l'Europe ». Parmi toutes les hêtraies inventoriées, une liste de 37 sites potentiellement éligibles au titre de « patrimoine mondial » a été dressée ; dont la forêt de Soignes. La région flamande a été approchée par les membres du groupe de travail de l'Unesco. Dans le cadre du Plan directeur de la forêt de Soignes – le Schéma de structure – la région flamande en a informé les deux autres régions (régions wallonne et bruxelloise) qui ont répondu favorablement à cette proposition. Ainsi, une déclaration d'intention commune aux trois régions a été préparée et signée par les Ministres compétents – les Ministres en charge du Patrimoine et les Ministres en charge de la gestion forestière (6 Ministres au total !) – et déposée lors de la dernière réunion du Groupe de travail de l'Unesco qui s'est tenue à Bonn

en octobre dernier. La région bruxelloise a ainsi été un partenaire actif dans l'introduction de cette demande comme les deux autres régions du pays.

La déclaration d'intention qui a été déposée à Bonn portait sur la demande d'inscription de la forêt de Soignes dans le programme 'Hêtraies – patrimoine naturel commun de l'Europe'. Ce programme porte sur les hêtraies naturelles d'Europe c'est-à-dire des hêtraies où on laisse la dynamique naturelle évoluer sans intervention de l'homme. En forêt de Soignes, les seules parties du massif qui satisfont à ce critère sont les réserves forestières intégrales : la réserve forestière Zwaenepoel pour la région flamande et la réserve du Gripensdelle pour la région bruxelloise. Ces réserves totalisent de l'ordre de 400ha soit environ 10% du massif. Sur le reste de la forêt, les peuplements boisés font l'objet d'une gestion courante (plantation, martelages...) et ne sont donc pas recevables dans le cadre de ce programme.

Les étapes qui doivent encore être franchies pour cette inscription sont les suivantes :

- la liste définitive des hêtraies éligibles doit être établie pour le début 2015 ;
- la Belgique devra alors intégrer la forêt de Soignes dans sa liste nationale indicative ;
- le dossier de nomination définitif doit être remis à l'Unesco pour janvier 2016 qui instruira la demande ;
- le Comité du Patrimoine mondial se prononcera sur le dossier de reconnaissance en 2017.

Pour ce qui concerne l'inscription de la forêt de Soignes sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco entant que patrimoine culturel.

Dans la déclaration d'intention, les trois Régions s'engagent également à étudier la possibilité de faire reconnaître l'ensemble de la Forêt de Soignes comme patrimoine mondial de l'Unesco sur base des critères culturels de l'Unesco. Une étude inter-régionale est prévue sur 2015 et 2016. Elle se fera en 2 temps :

Dans un premier temps, les valeurs paysagères et archéologiques particulières, ainsi que les vestiges historico-culturels de l'ensemble de la forêt seront inventoriés. Une étude paysagère a déjà été réalisée sur la partie bruxelloise du massif. La méthodologie de cette étude sera appliquée au reste du massif.

Dans un deuxième temps, l'éventuelle 'valeur universelle exceptionnelle' de la forêt de Soignes sera étudiée sur base d'un ou plusieurs critères culturels de l'Unesco. Dans cette partie de l'étude, la valeur culturelle de la Hêtraie cathédrale sera évaluée.

Ainsi, il n'y a pas d'obstacles à proprement parlé pour introduire une demande de classement de la forêt de Soignes au titre de patrimoine culturel de l'Unesco, mais plutôt la nécessité d'évaluer la recevabilité d'une telle demande dans le but de maximiser nos chances d'obtenir ce classement.

En ce qui concerne le nouveau plan de gestion de la forêt de Soignes

Ce nouveau plan doit intégrer les aspects suivants qui sont nouveaux par rapport au plan de gestion de 2003 :

- le statut européen de site Natura 2000 ;
- décliner les principes du plan directeur inter-régional de la forêt de Soignes : le Schéma de structure ;
- des mesures d'adaptation au changement climatique en cours.

Un groupe de travail a été mis sur pied fin 2009. Il regroupe Bruxelles Environnement, la Direction de l'Urbanisme, la Direction des Monuments et Sites, la Commission Royale des Monuments et Sites et un représentant des Associations. Au cours des 5 années de travail, le groupe de travail a été réuni 11 fois. Les différentes études qui ont été réalisées sur le massif ont été présentées et discutées au groupe de travail ainsi que les grands objectifs des thématiques suivantes : Natura 2000, plan directeur du massif et adaptation au changement climatique. Ces différents documents ont été validés par le Groupe de travail.

En fin de législature précédente, pour capitaliser le travail des 5 années du groupe de travail, le Gouvernement sortant a approuvé dans sa décision du 23 mai 2014 :

- le principe d'un seul plan de gestion Nature et Patrimoine pour la forêt de Soignes ;
- la liste des études devant être réalisées en appui à la préparation du plan de gestion.

Selon la décision du Gouvernement, l'objectif du plan de gestion est de préserver durablement ce massif forestier dans le cadre des changements climatiques, en combinant de manière nuancée la préservation de la hêtraie cathédrale, la protection de ses caractéristiques écologiques ainsi que la préservation de ses fonctions paysagères, culturelles, patrimoniales et socio-récréatives.

Cette décision du Gouvernement a également précisé les éléments qui doivent figurer dans ce plan de gestion comme par exemple :

- détermination des règles de gestion sur l'ensemble du massif et cela pour chaque Unité de gestion ;
- définition des critères d'identification des zones prioritaires d'intervention ;
- détermination des fronts de régénération en fonction notamment des vents dominants afin de définir les axes de progression des coupes couplé à un phasage précis des interventions (sur une échelle d'au moins 24 années) ;
- cartographie des secteurs à convertir – cartes des objectifs ;
- détermination des règles de sécurité (abords des axes routiers, fréquentation des chemins, propriétés connexes au massif forestier...) ;
- mesures pour les habitats et les espèces Natura 2000 ;

L'état actuel d'avancement du projet de plan de gestion est le suivant :

- l'état des lieux est en finalisation ;
- les objectifs Natura 2000 ont fait l'objet d'une première discussion ainsi que les mesures d'adaptation au changement climatique et la déclinaison des principes du Schéma de structure sur la partie bruxelloise, en ce compris la préservation de la plus grande partie possible de Hêtraie cathédrale.

Le timing qui sera suivi est le suivant :

- Déposer au Gouvernement un projet de plan de gestion pour fin 2015 ;
- Ensuite, enquête publique début 2016 ;
- Puis traitement enquête publique et consultation des instances d'avis et Parlement ;
- Modification du projet, approbation en deuxième lecture et troisième lecture ;
- Plan de gestion approuvé pour mars 2017.

C'est le planning que nous espérons tenir.

M. le président. – La parole est à M. du Bus de Warnaffe.

M. André du Bus. – Je remercie la ministre pour ses réponses éclairantes, notamment concernant la distinction entre nature et culture. On comprend mieux comment la partie naturelle de la forêt de Soignes est devenue éligible au patrimoine naturel de l’Unesco dès lors qu’elle entre dans les mêmes conditions que les hêtraies des Carpates et autres, qui ne sont pourtant pas des hêtraies cathédrales.

Tout l’enjeu consiste à s’accorder sur le critère « culturel » de cette hêtraie cathédrale et de déterminer dans quelle mesure son caractère exceptionnel sera considéré comme une spécificité culturelle et durable.

À ce beau débat s’ajoute le débat stratégique qui consiste pour les Régions à s’accorder sur ces dossiers. La ministre commence à engranger une certaine expérience en la matière. Dans la perspective de la Belgique de demain, les Régions vont devoir développer leur capacité à s’accorder sur de multiples dossiers.

M. le président. – La parole est à Mme Fremault.

Mme Céline Fremault, ministre. – Surtout en matière d’environnement !

M. André du Bus. – Également dans le domaine de la santé, par exemple.

Nous suivrons de près l’évolution de ce dossier.

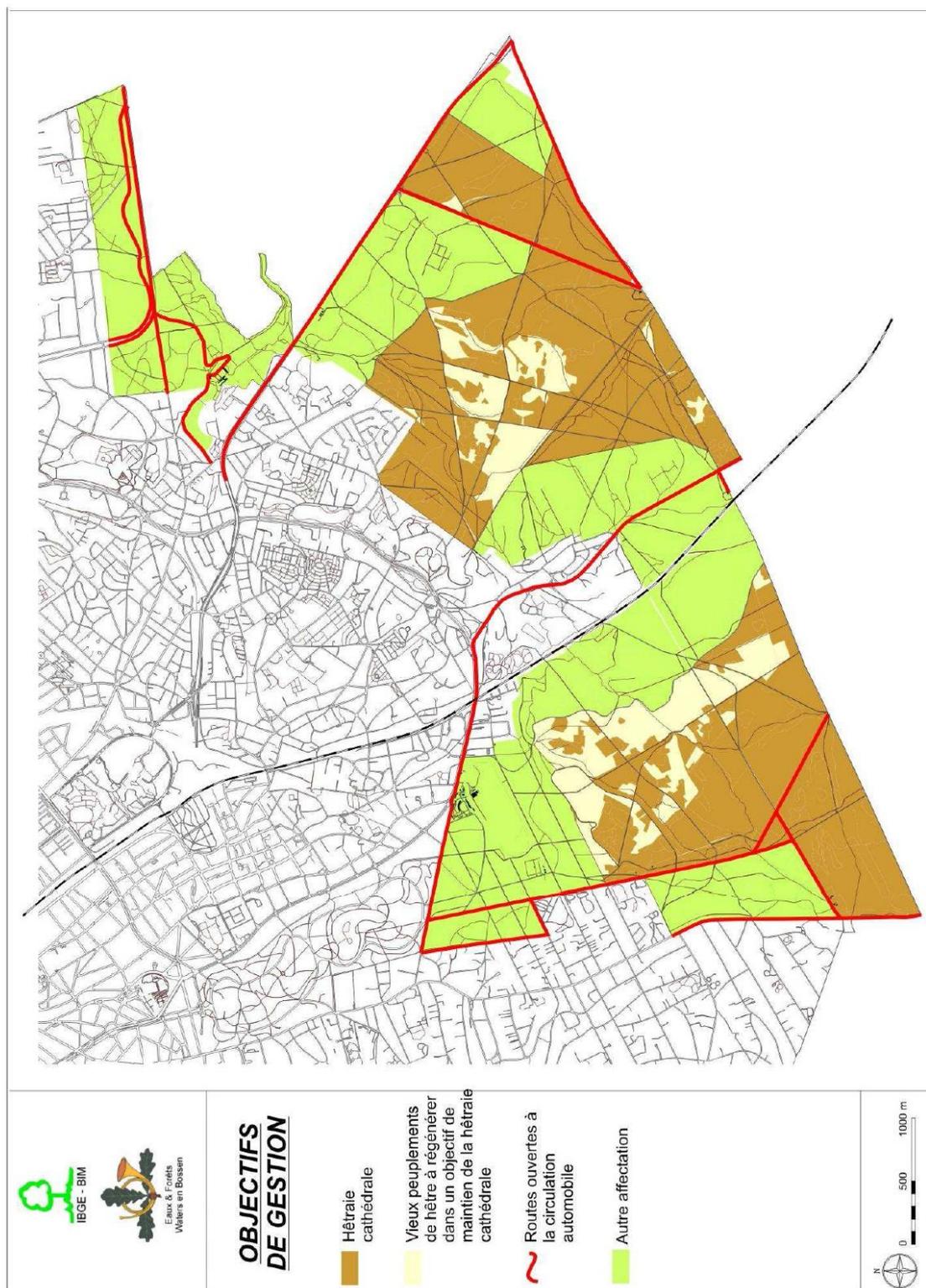
Mme Céline Fremault, ministre. – Je voudrais répondre à Mme Maes qu’il serait prématuré d’impliquer le niveau fédéral à ce stade, mais nous ne manquerons pas de le faire dès que le moment sera opportun.

Mme Annemie Maes. – C’est donc au gouvernement fédéral qu’il revient d’introduire le dossier, car il me semble que seuls les États sont habilités à le faire. Il faudra donc qu’un ministre fédéral se charge de cette mission à la demande des Régions.

Mme Céline Fremault, ministre. – Exactement.

Annexe 9: Carte des parties de la forêt dédiées à la hêtraie cathédrale dans le plan de gestion de 2003

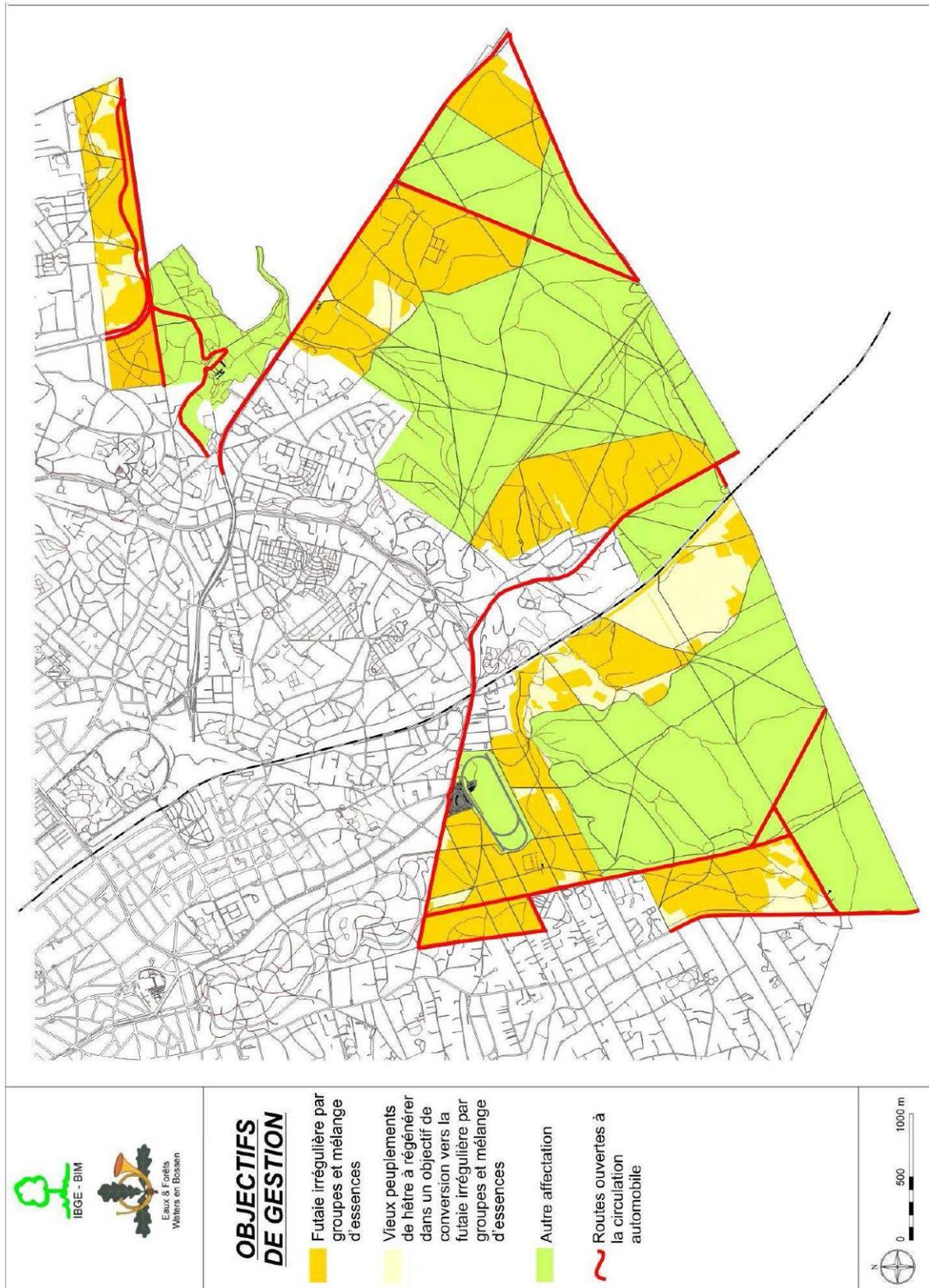
- issue du plan de gestion de la forêt de Soignes, 2003



Carte 34 : Parties de la forêt dévolues à la hêtraie cathédrale.

Annexe 10 : Carte des parties de la forêt dédiées à la futaie irrégulière mélangée dans le plan de gestion de 2003.

- Issue du plan de gestion de la forêt de Soignes, 2003



Carte 35 : Parties de la forêt dévolues à la futaie irrégulière par groupes & mélange d'essences.